



HAÏTI

PROGRAM DE RÉFÉRENCE—COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET RAPPORT DU PERSONNEL

Janvier 2025

Dans le cadre du programme de référence, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans le dossier :

- Un **communiqué de presse**
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour l'information du Conseil d'administration à la suite de discussions qui se sont terminées le 16 décembre 2024 avec les responsables d'Haïti sur les développements économiques et les politiques qui sous-tendent le programme de surveillance. Sur la base des informations disponibles au moment de ces échanges, le rapport des notaires a été finalisé le 6 janvier 2025.

La politique de transparence du FMI permet la suppression d'informations sensibles pour le marché et la divulgation prématurée des intentions politiques des autorités dans les rapports publiés par les services du FMI et dans d'autres documents.

Des exemplaires de ce rapport sont accessibles au public auprès de

Fonds Monétaire International • Services de publication
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Telephone: (202) 623-7430 • Fax: (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>
Price: \$18.00 per printed copy

Fond Monétaire International
Washington, D.C.



La direction du FMI approuve un nouveau programme de référence en faveur – d’Haïti

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les programmes de référence sont des accords informels conclus par les services du FMI avec les autorités nationales aux fins d’assurer le suivi de leur politique économique. Ils ne requièrent pas l’approbation du conseil d’administration du FMI. Les rapports des services du FMI au titre des programmes de référence sont transmis au conseil d’administration pour information.

- *Le 20 décembre 2024, la direction du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé la mise en place, jusqu’en décembre 2025, d’un programme de référence en faveur d’Haïti.*
- *Ce nouveau programme de référence, d’une durée de 12 mois, devrait contribuer à renforcer la stabilité macroéconomique afin de soutenir le bien-être de la population, améliorer la résilience économique et renforcer la gouvernance. Il permettra également d’ancre les priorités macroéconomiques du gouvernement pour l’année à venir.*
- *La direction du FMI se félicite également de l’engagement pris par les autorités haïtiennes de publier le prochain rapport de diagnostic sur la gouvernance.*

Washington, DC, le 21 décembre 2024 : Le 20 décembre 2024, la direction du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé la mise en place, jusqu’au 19 décembre 2025, d’un programme de référence en faveur d’Haïti. Ce nouveau programme de référence d’une durée de douze mois, a été élaboré par les autorités haïtiennes en collaboration avec les services du FMI. Il tient compte de la fragilité et des contraintes de capacité d’Haïti tout en soutenant les objectifs de politique économique définis par les autorités.

Les programmes de référence sont des accords conclus entre les autorités nationales et les services du FMI visant à assurer le suivi de la mise en œuvre du programme économique des autorités et à établir un bilan de mise en œuvre de politiques qui pourrait ouvrir la voie à une aide financière du FMI au titre de la tranche supérieure de crédit (UCT).

Haïti est confronté à une crise multidimensionnelle, une transition politique et des perspectives incertaines. Le pays fait face à des chocs à la fois globaux et spécifiques, qui ont accentué sa fragilité. En plus de causer de terribles souffrances humaines, l’escalade de la violence des gangs a entravé la circulation des biens et des services. Ces événements ont aggravé l’inflation et laissé la moitié de la population dans une situation d’insécurité alimentaire aiguë. Le choc de l’offre provoqué par la crise sécuritaire continuera de freiner la croissance et d’alimenter l’inflation, à moins que la situation sécuritaire ne s’améliore.

La priorité absolue est de continuer à rétablir la sécurité, une condition préalable à la stabilité macroéconomique et à la croissance. Malgré les difficultés aux niveaux national et global, les autorités

sont fermement engagées à négocier un nouveau programme de référence et ont réussi à atténuer quelque peu l'impact des différents chocs, évitant ainsi des résultats macroéconomiques plus défavorables. Les réserves internationales nettes étaient évaluées à près d'un milliard de dollars américains à la fin de septembre 2024. Malgré l'instabilité politique, les deux principales institutions économiques d'Haïti (le Ministère de l'Économie et des Finances et la Banque Centrale d'Haïti) sont demeurées continuellement engagées auprès du FMI. Elles ont constamment œuvré à l'adoption de mesures concrètes pour limiter les déséquilibres macroéconomiques et maintenir un niveau raisonnable d'activité économique dans le pays. Elles ont également continué à fournir des données et des informations sur les repères convenus précédemment, même après l'expiration du précédent programme de référence.

Le programme de référence constitue un point d'ancrage essentiel, témoignant de l'engagement des autorités à poursuivre les progrès vers la stabilisation macroéconomique, à renforcer la gouvernance et à consolider les acquis macroéconomiques obtenus ces dernières années, en dépit de nombreux obstacles. Malgré le contexte politique volatile, et grâce à un processus consultatif très inclusif, les autorités ont démontré leur pleine appropriation et leur soutien au programme de référence à travers le Comité du Suivi de haut niveau.

Les autorités disposent d'une fenêtre d'opportunité à la fois étroite et cruciale pour mettre en œuvre des réformes visant à aider Haïti à renforcer sa résilience et, à terme, à restaurer son potentiel économique à moyen et long terme. Une priorité urgente pour le gouvernement est de relancer la mobilisation des recettes afin de répondre aux immenses besoins de développement du pays et accélérer l'exécution de dépenses publiques bien ciblées. Les mesures dans le nouveau programme de référence devraient contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Il est essentiel de continuer à renforcer le filet de protection sociale pour amortir l'impact des chocs sur la population et atténuer la pauvreté généralisée. Les engagements de dépenses précédemment annoncés par les autorités, utilisant les ressources du guichet de choc alimentaire, doivent être audités conformément aux engagements définis dans le programme de référence.

L'engagement des autorités budgétaires et monétaires à maintenir à zéro le financement monétaire du déficit est louable. Cet engagement devrait être maintenu. L'audit financier de la BRH pour l'exercice 2023 est urgent, et sa publication d'ici juin 2025 constituerait un gage important de transparence. Le rythme prudent de resserrement monétaire adopté par les autorités a été approprié et conforme à l'objectif de lutte contre l'inflation.

Il est primordial de faire progresser les réformes de gouvernance pour aider Haïti à sortir de la fragilité, assurer une croissance inclusive et instaurer la confiance à l'égard du secteur privé et des partenaires au développement. Dans cette optique, l'engagement des autorités à publier le Rapport de diagnostic de la gouvernance est louable. Ce rapport devrait fournir une feuille de route pour les réformes visant à améliorer la gouvernance et nécessitera un appui au développement des capacités, non seulement de la part du FMI, mais également de celle des partenaires au développement.

Une stratégie gouvernementale visant à renforcer la résilience de l'économie face aux chocs multiples nécessite le soutien financier de la communauté internationale. Cette aide est indispensable pour permettre des dépenses de qualité, à court, moyen et long terme. Sans cela, Haïti continuera de subir une forte compression des importations. L'aide extérieure devrait prendre la forme de dons. Les autorités devraient éviter de contracter des prêts non concessionnels, afin de garantir la cohérence avec les engagements du programme de référence. Les prêts non concessionnels ne seraient pas seulement contraires aux engagements du programme de référence, ils compromettraient également la viabilité de la dette.

Conformément à la Stratégie du FMI pour les États fragiles et touchés par un conflit, les services du FMI continueront également à coordonner étroitement avec les principaux partenaires au développement d'Haïti, notamment en matière de gouvernance et de l'assistance technique.



HAÏTI

PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

6 Janvier 2025

RÉSUMÉ

Évolutions récentes. Haïti est aux prises avec une conjoncture exceptionnellement difficile. Les conditions de sécurité, dont la détérioration a entraîné une crise sécuritaire durant les premiers mois de 2024, ont continué de se dégrader, entraînant des perturbations des chaînes d'approvisionnement (en particulier de l'énergie et des services de base) et une accentuation des pressions inflationnistes. En novembre 2024, le conseil présidentiel de transition a nommé Alix Didier Fils-Aimé Premier ministre, ce dernier devant former un gouvernement dont le mandat court jusqu'aux prochaines élections. Le gouvernement dispose d'une fenêtre d'opportunité déterminante, bien qu'étroite, pour mettre en œuvre les réformes à même de restaurer le potentiel du pays à moyen terme.

Programme de référence de 2023. Fort des progrès réalisés dans le cadre du programme de référence de 2022, Haïti a négocié, en juin 2023, un nouveau programme qui couvrirait la période allant du 30 juin 2023 au 31 mars 2024 et a été prolongé de six mois jusqu'en septembre 2024. Malgré des avancées significatives en début de période, l'incident informatique survenu à la banque centrale durant l'été 2023 a eu des conséquences plus graves qu'initialement prévu sur les délais de production des données monétaires. La crise sécuritaire qu'a connu le pays au printemps 2024 a provoqué de nouveaux dérapages. Dans un contexte marqué par la constitution d'un nouveau gouvernement à la mi-novembre 2024, les autorités et les services du FMI ont convenu de laisser expirer le programme de référence de 2023, plutôt que de le prolonger de nouveau, et de lancer un nouveau programme de référence parallèlement à la loi de finances pour l'exercice budgétaire 2025, reposant sur de nouveaux objectifs quantitatifs.

Demande d'un nouveau programme de référence. Les autorités ont sollicité un nouveau programme de référence de 12 mois allant de décembre 2024 à décembre 2025 (assorti de deux revues et de deux dates d'évaluation : décembre 2024 et juin 2025). Le nouveau programme de référence proposé devrait avoir pour objectif global de favoriser la stabilité macroéconomique et d'améliorer la gouvernance, notamment par la publication prochaine du rapport du diagnostic de la gouvernance. Par-là, il

appuiera les efforts déployés par le gouvernement pour continuer à améliorer l'actualité et la qualité des données, avec le soutien constant du FMI au développement des capacités, et pour renforcer la mobilisation de recettes intérieures en vue de stimuler la croissance inclusive. Les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme de référence tiennent à la situation sécuritaire et politique actuelle.

Recommandations de mesures

- Mettre en œuvre le budget de l'exercice budgétaire 2025 et maintenir le financement monétaire du budget à un niveau nul, conformément à l'objectif de stabilité des prix. Toute rallonge budgétaire devra le cas échéant respecter les objectifs et les cibles du programme de référence.
- Faire avancer les réformes en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, notamment en publiant le rapport du diagnostic de la gouvernance et initiant la mise en œuvre des réformes.
- Adopter des mesures visant à améliorer le recouvrement des recettes ainsi que la gestion et le contrôle des dépenses et à accroître les enveloppes destinées aux dépenses sociales et à la protection des plus vulnérables et évaluer l'impact de ces mesures.
- Améliorer la communication des données sur les finances publiques, la transparence et la redevabilité en matière d'utilisation des deniers publics.
- Continuer de limiter les interventions de change au lissage des pics de volatilité et aux opérations de constitution de réserves de change clairement signalées.
- Achever et publier l'audit de la banque centrale au titre de l'exercice budgétaire 2023 d'ici juin 2025.
- Fournir des données plus actuelles au FMI et accroître la transparence des données en publiant en temps voulu les données économiques de base.

Approuvé Par
**Rodrigo Valdés and Peter
 Dolhman**

Les entretiens ont débuté en personne à Washington les 2 et 3 juillet 2024, se sont poursuivis à distance du 24 juillet au 5 août 2024 et lors de réunions en août et en septembre, puis se sont tenus à Washington du 21 au 26 octobre 2024 et se sont conclus à distance du 25 novembre au 16 décembre. L'équipe était composée de M^{me} Tumbarello (cheffe de mission), de MM. Huertas, Kaho, Passadore (tous du département Hémisphère occidental), de M. Chociay (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de M. Barseghyan (du département des statistiques), de M. Sung (du département des finances publiques) et de MM. Duvalsaint et Wata (du bureau de Port-au-Prince). MM. Noah Ndela et Matz faisaient partie de l'équipe antérieure. Mme Ojo a réalisé un excellent travail de recherche. Mme Coquillat a coordonné l'ensemble des activités liées à la programmation de la mission et à la préparation des documents. La mission a rencontré M. Alfred Fils Métellus, ministre de l'Économie et des Finances, M. Ronald Gabriel, gouverneur de la banque centrale, M^{me} Ketleen Florestal, ministre de la planification et de la coopération extérieure ainsi que d'autres hauts fonctionnaires, des membres de la communauté des donateurs et des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. M^{me} Ludmilla Buteau Allien (conseillère auprès du bureau de l'administrateur) a participé à toutes les discussions techniques et de politique générale. M. André Roncaglia (administrateur), MM. Bruno Saraiva et Felipe Antunes (tous deux administrateurs suppléants) ont pris part aux réunions de politique générale.

CONTENTS

CONTEXTE ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES	5
PERSPECTIVES ET RISQUES	7
ANALYSE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES EN VUE D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE	9
A. Politique Budgétaire	11
B. Aide Sociale	15
C. Renforcement de la Gouvernance et de la Transparence	16
D. Politique Monétaire et Politique de Change	18
E. Résilience du Secteur Financier	19
SUIVI DU PROGRAMME	22

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI _____ **23****FIGURES**

1. Suivi de l'Activité Économique par Données Satellitaires	9
2. Résultats en Matière de Recettes, EB2019-24	12
3. Évolution du Secteur Réel, 2017–24	35
4. Évolution du Secteur Budgétaire, 2017–24	36
5. Évolution du Secteur Monétaire et Financier, 2017–24	37
6. Évolution du secteur extérieur, 2017–24	38

TABLES

1. Guichet	14
2 Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2021–29	27
3a. Opérations Non Financières du Secteur Public, 2021–29 (Exercices budgétaires en millions de gourdes	28
3b. Opérations Non Financières du Secteur Public, 2021–29 (Exercices budgétaires en pourcentage du PIB	29
4a. Balance des Paiements, 2021–29 (En millions de dollars)	30
4b. Balance des Paiements, 2021–29 (En pourcentage du PIB)	31
5. Comptes Résumés du Système Bancaire, 2021–29	32
6. Besoins et Sources de Financement Extérieur, 2021–29	33
7. Indicateurs de Solidité Financière, Septembre 2021–Juin 2024	34

ANNEXES

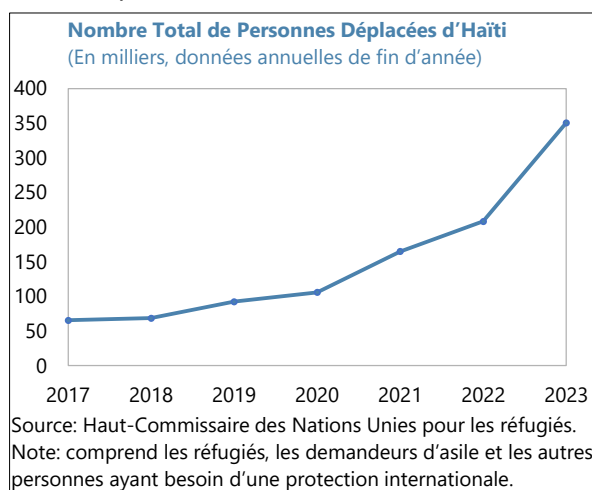
I. Matrice d'Évaluation des Risques	39
-------------------------------------	----

APPENDICES

I. Lettre d'Intention	41
Pièce Jointe I. Mémoire de Politique Économique et	43
Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique	51

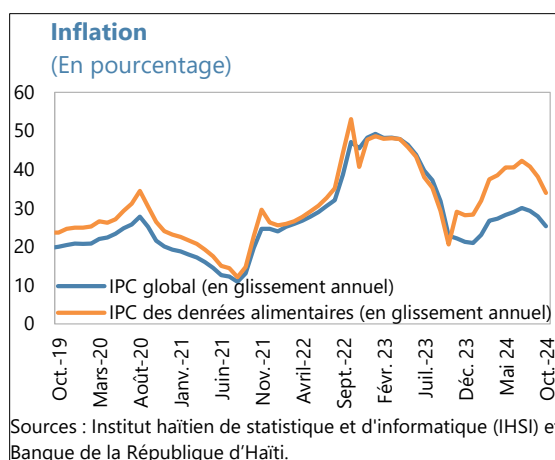
CONTEXTE ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

1. Haïti appartient aux pays fragiles ou touchés par un conflit et se trouve aux prises avec une transition politique et de très nombreux défis. La forte dégradation des conditions de sécurité ces dernières années a amplifié les conséquences d'autres chocs qui ont affecté le pays (la pandémie, les répercussions de la guerre en Ukraine, un tremblement de terre et l'instabilité politique). La situation politique et sécuritaire s'est davantage détériorée dans les premiers mois de 2024 ainsi qu'au début du mois de novembre, atteignant alors un niveau de crise. La violence des gangs a entraîné le déplacement de milliers de personnes supplémentaires à l'intérieur du pays et vers l'étranger et aggravé la fuite des cerveaux. Les gangs ont attaqué des bâtiments publics, des locaux de police et des infrastructures essentielles comme des aéroports, des routes et des ports. Des écoles ont parfois été contraintes de fermer dans certains quartiers de Port-au-Prince et la plupart des habitants de la capitale n'ont plus accès à des produits alimentaires et de santé de base, ce qui a poussé des milliers d'entre eux à partir ces dernières semaines. En septembre 2024, l'Organisation des Nations unies a prolongé le mandat de la mission multinationale de soutien à la sécurité (MSS) en Haïti, dirigée par le Kenya, jusqu'à octobre 2025. La MSS peine à rétablir la sécurité alors que les autorités arguent que le nombre de membres des forces kenyanes est encore trop faible par rapport aux effectifs initialement attendus. Les autorités ont donc demandé que la MSS soit remplacée par une mission de maintien de la paix de l'ONU, qui disposerait de plus de moyens financiers et humains.



2. Un conseil présidentiel de transition a été instauré en avril 2024, avec le soutien de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et assurera la présidence du pays jusqu'en février 2026. En juin 2024, le Premier Ministre, Garry Conille, nommé par le conseil, a formé un gouvernement chargé de rétablir la sécurité, de relancer l'économie et de créer les conditions nécessaires au bon déroulement d'élections générales en février 2026 (les premières depuis 2016). Le gouvernement a fait adopter le budget pour l'exercice budgétaire 2025 (EB2025) en septembre dans les délais impartis. Début novembre, le conseil présidentiel de transition a désigné un nouveau Premier ministre, Alix Didier Fils-Aimé, lequel a constitué un nouveau gouvernement, dont le triple objectif est de rétablir la sécurité, remédier à la crise humanitaire et diriger le pays jusqu'en février 2026.

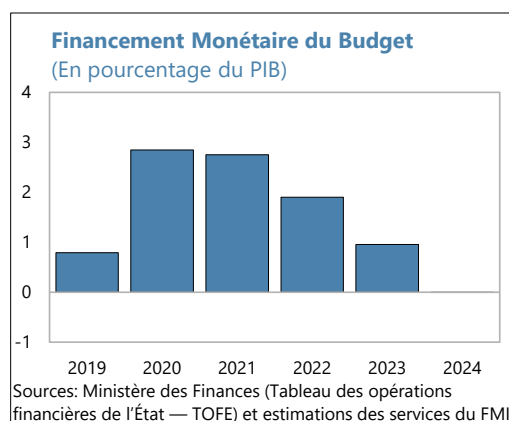
3. La situation économique demeure délicate. Haïti enregistre six années consécutives de contraction économique –la croissance a même atteint -4 % durant l’EB2024– sous l’effet de perturbations dans la production, les exportations et les flux de biens et de services sur les marchés locaux. Le choc affectant l’offre causé par la crise sécuritaire a attisé les tensions inflationnistes et aggravé la crise alimentaire. L’inflation s’est accélérée en février 2024 et s’élevait à 25,3 % en octobre 2024. D’après les dernières données, le commerce extérieur a aussi fortement diminué au cours des derniers mois (les exportations ont chuté de 20 % et les importations de 10 % sur un an lors de l’EB2024). Les transferts de fonds se sont révélés résilients au regard des moyennes historiques, mais ils ont stagné en octobre, bien qu’ils s’établissent à un niveau élevé. Le déficit courant s’est creusé pour s’établir à 3½ % du PIB lors de l’EB2023, principalement à cause de l’effondrement des exportations, en particulier dans le secteur textile, mais il s’est réduit en 2024 en raison surtout de la compression des importations et de l’augmentation des transferts de fonds, d’après des données préliminaires sur la balance des paiements.



Haïti: Données sur les Échanges Commerciaux et sur les Envois de Fonds							
		Montant (en millions de dollars)			Variation en pourcentage		
Période		EB2019–23 (moyenne)	EB23	EB24	EB24 vs moyenne EB19–23		EB24 vs EB23
<i>Depuis le début de l’exercice</i>							
Exportations	Octobre-septembre	1 085	956	767	↓	-29	↓ -20
Importations	Octobre-septembre	4 358	4 715	4 248	↓	-3	↓ -10
Envois de fonds nets	Octobre-septembre	2 894	3 030	3 353	↑	16	↑ 11
<i>Dernier mois pour lequel des données sont disponibles</i>							
Exportations	Septembre	88	73	63	↓	-29	↓ -14
Importations	Septembre	327	406	330	↑	1	↓ -19
Envois de fonds nets	Septembre	232	286	288	↑	24	↑ 1

Sources : Banque de la République d’Haïti ; estimations des services du FMI.

4. Haïti a reconstitué ses volants de réserves, qui se situent désormais à un niveau confortable. Les réserves internationales brutes sont passées de 2,3 milliards de dollars fin septembre 2023 à 2,5 milliards de dollars (5,7 mois d’importation) en septembre 2024, principalement grâce au dynamisme des transferts de fonds. Quant aux réserves internationales nettes (RIN), elles atteignaient près de 1 milliard de dollars en septembre 2024 soit 920 millions de dollars après déduction des ressources

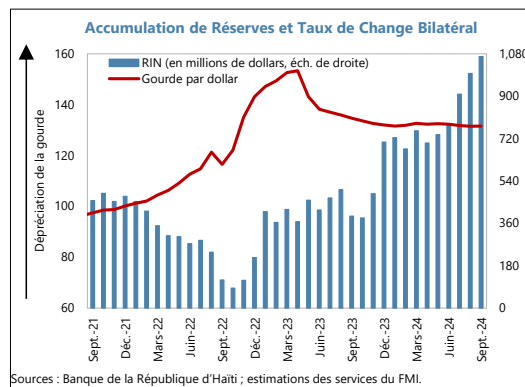
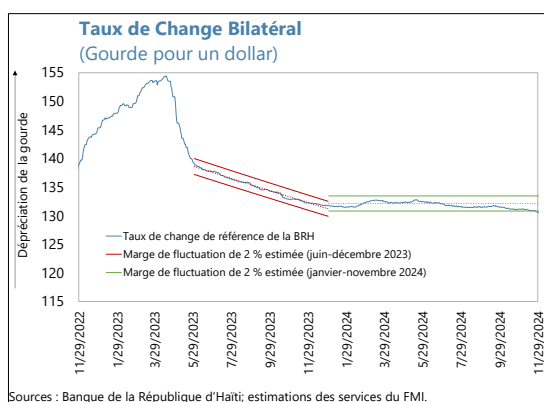


mobilisées au titre du guichet de financement des ripostes aux chocs alimentaires (guichet « chocs alimentaires »). Le taux de change nominal vis-à-vis du dollar s'est stabilisé durant la période janvier-novembre 2024. Enfin, le financement monétaire du déficit budgétaire a été ramené à zéro durant l'EB2024.

5. La dette publique est faible, mais les risques liés à la dette sont élevés, compte tenu de l'ampleur des besoins de développement du pays et de l'étroitesse de ses bases de recettes et d'exportations (analyse de viabilité de la dette [AVD], paragraphe 20 du rapport des services du FMI au titre de l'article IV). D'après l'AVD, Haïti continue de présenter un risque de surendettement élevé en raison de sa forte exposition aux catastrophes naturelles, de ses importants besoins de développement et d'infrastructures et de l'atonie persistante de sa croissance potentielle. Malgré ces éléments défavorables, la dette est jugée viable. Cependant, cette appréciation repose sur l'hypothèse d'un flux continu de dons d'un montant élevé. La trajectoire et les facteurs de la dette extérieure et de la dette globale sont identiques à ceux établis lors de la consultation de 2024 au titre de l'article IV. Selon les estimations, la dette extérieure a nettement reculé, passant de 12,9 % du PIB lors de l'EB2023 à 1,5 % du PIB lors de l'exercice budgétaire suivant, à la faveur de l'allègement de la dette envers le Venezuela.

PERSPECTIVES ET RISQUES

6. Les perspectives macroéconomiques demeurent incertaines, avec des risques orientés à la baisse. La croissance ne devrait atteindre que 0,5 % durant l'EB2025, contre 1 % selon les projections établies dans lors des récentes [consultations de 2024 au titre de l'article IV](#). Cette révision à la baisse tient pour une part à des recettes plus faibles que prévu (dont la fréquence mensuelle est un indicateur avancé de données moins fréquentes sur l'activité économique), qui s'expliquent en partie par la perturbation de la production causée par l'escalade de la violence des gangs au premier trimestre de l'exercice budgétaire actuel (octobre-décembre 2024), qui a



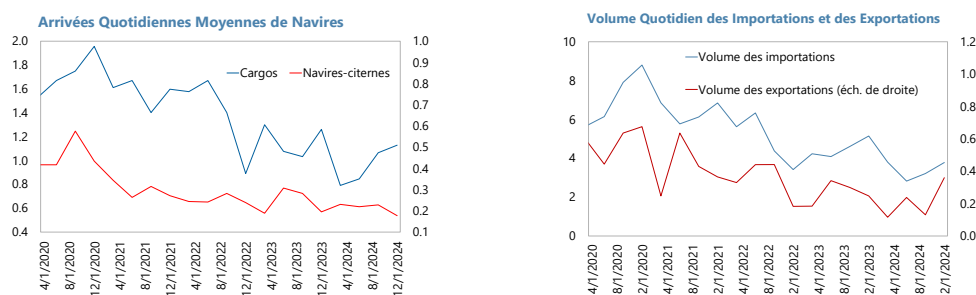
notamment entraîné la fermeture de l'aéroport international de la capitale. Ces facteurs, conjugués à une réduction des flux commerciaux, confirmée par les données satellitaires (graphique 1), dessinent une reprise bien plus timide. La croissance à moyen terme est estimée à 1½ % dans l'hypothèse d'une amélioration des conditions de sécurité, mais de nouveaux troubles sociaux et politiques pourraient fragiliser durablement l'activité économique. Le déficit budgétaire du secteur public non

financier (SPNF) devrait être nul. Parmi les risques figurent une intensification de l'instabilité politique, des perturbations prolongées de l'activité provoquées par les gangs, une propagation de l'épidémie de choléra et une aggravation de la crise alimentaire. Sur le plan extérieur, Haïti est exposée à l'instabilité des transferts de fonds depuis l'étranger, à une contraction du financement extérieur et à de nouvelles hausses des prix mondiaux de l'alimentation et de l'énergie. Si ces risques devaient se matérialiser, le pays pourrait recommencer à financer largement le budget par le levier monétaire, ce qui compromettrait un peu plus la stabilité macroéconomique. À moyen terme, il existe un risque de ralentissement des flux de transferts de fonds en raison des incertitudes liées à l'expiration du statut de protection temporaire dont bénéficient les Haïtiens aux États-Unis ainsi qu'aux futures modalités d'application des préférences commerciales prévues par les lois HOPE/HELP. La dette devrait augmenter progressivement à partir de 2026, dans la mesure où Haïti ne dispose que de peu de sources de financement intérieur pour couvrir ses programmes publics d'investissement et sociaux. Le déficit du compte courant hors intérêts demeure le principal déterminant de l'évolution de la dette extérieure, largement alimenté par le déficit de la balance des biens et des services, imputable à l'accroissement des importations de denrées alimentaires et des biens d'équipement et intermédiaires dans la dynamique de l'investissement. La trajectoire de la dette publique totale devrait essentiellement tenir au rythme d'accumulation de la dette extérieure.

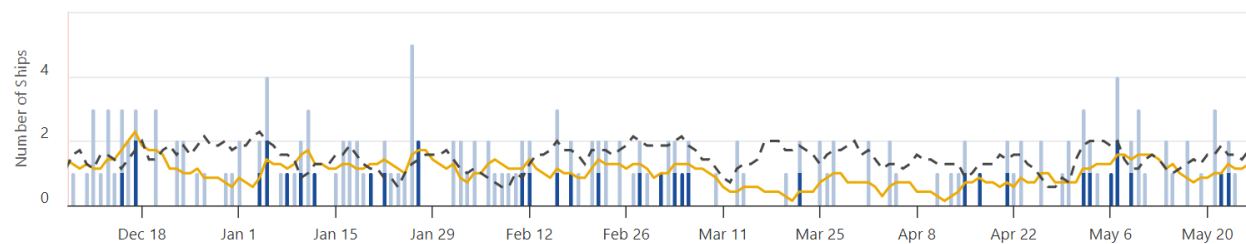
7. Malgré ces difficultés, le gouvernement dispose d'une fenêtre d'opportunité déterminante, bien qu'étroite, pour poursuivre les réformes à même de restaurer le potentiel du pays à moyen et à long termes. Le retour à la normale des conditions de sécurité éclaircirait aussi les perspectives à moyen terme. Les transferts officiels pourraient augmenter si les pays de la région accordaient de nouveaux financements supplémentaires à la MSS dirigée par le Kenya et si Haïti recevait une aide internationale supplémentaire aux fins de sa reconstruction. Dans cette hypothèse, conjuguée à la mise en œuvre d'une solide stratégie de lutte contre la corruption, le pays pourrait voir le redémarrage de l'investissement direct étranger (IDE) et le retour des talents qui ont quitté le pays.

Graphique 1. Haïti : Suivi de l'Activité Économique par Données Satellitaires

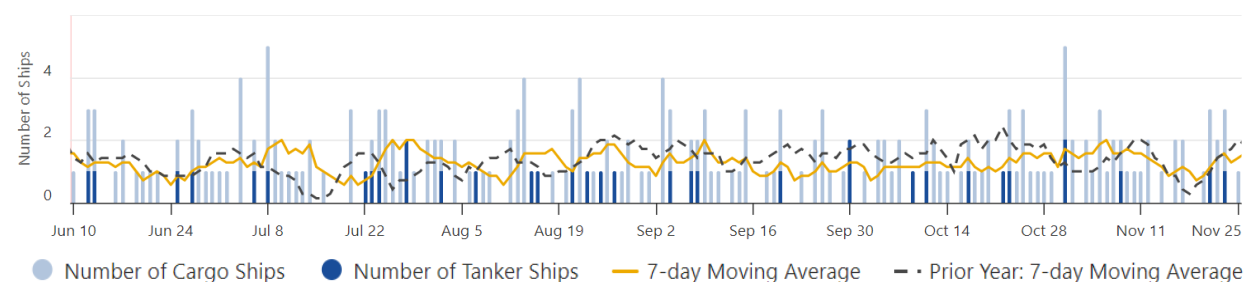
La pandémie et l'augmentation de la criminalité ont perturbé les flux commerciaux : le volume des importations et des exportations ainsi que le nombre de navires-citernes et de cargos affichent une nette tendance baissière.



D'après les données satellitaires, les échanges commerciaux ont commencé à ralentir en décembre 2023, avant de chuter de manière drastique début mars 2024 (comme l'indique la baisse sensible du nombre de navires-citernes et de cargos)...



... et la situation n'est pas encore revenue à la normale.



Sources : Portwatch du FMI (données quotidiennes), Swift Monitor du FMI et FlightsRadar24. Graphique supérieur gauche : la ligne bleue représente la moyenne trimestrielle des arrivées quotidiennes de cargos. La ligne rouge correspond à la moyenne trimestrielle des arrivées quotidiennes de navires-citernes. Graphique supérieur droit : moyennes trimestrielles du volume quotidien des importations et des exportations.

ANALYSE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES EN VUE D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

8. Fort des progrès réalisés dans le cadre du programme de référence de 2022, Haïti a négocié un programme de référence pour 2023 en juin 2023. Malgré d'importantes avancées en début de période, comme l'approbation du budget à temps, les amendements à la loi relative à la

cellule de renseignement financier et l'amélioration de la fourniture et de la diffusion dans les délais impartis des données du ministère des Finances, le pays a enregistré des dérapages par rapport au programme dans plusieurs domaines. En outre, l'incident informatique survenu à la banque centrale durant l'été 2023 a nui à l'actualité des données et empêché l'achèvement de la première revue en décembre 2023. La dégradation de la situation sécuritaire a conduit à d'autres dérapages, comme l'effondrement de la collecte des impôts et des retards dans la réalisation de certains repères structurels et dans la transmission de données, ce dernier élément tenant à une diminution des capacités en matière de compilation des statistiques résultant des confinements. Dans un contexte marqué par la mise en place d'un nouveau gouvernement à la mi-novembre 2024, les autorités et les services du FMI ont convenu de laisser expirer le programme de référence de 2023, plutôt que de le prolonger, et de lancer un nouveau programme de référence.

9. Compte tenu du renouvellement des autorités politiques, le nouveau programme de référence proposé, d'une durée de 12 mois, offre au gouvernement une opportunité d'ancrer sa stratégie de réforme. Cette stratégie vise à promouvoir la croissance et à réduire la pauvreté, à accroître la transparence et la redevabilité en matière de dépenses publiques, à améliorer la gouvernance, notamment en luttant contre la corruption et en assurant la transmission et la publication des données économiques en temps voulu. L'assistance continue au développement des capacités soutiendra ces efforts et contribuera au renforcement de la mobilisation des recettes intérieures, et partant, à l'objectif de stimuler la croissance inclusive. Étant donné que les discussions relatives à ce nouveau programme ont coïncidé avec les consultations au titre de l'article IV, les services du FMI se sont appuyés sur les évaluations, toujours valables, établies dans le rapport au titre de l'article IV pour formuler leurs avis sur le contenu du programme en termes de politiques économiques. Le programme de référence doit permettre aux autorités de faire la preuve de leur capacité à mettre en œuvre des réformes de façon à faciliter leur accès à une aide financière du FMI dans une tranche supérieure de crédit.

10. Il est capital d'améliorer la gouvernance et de réduire la corruption pour restaurer la confiance des investisseurs et des partenaires au développement, sachant que les flux d'aide publique au développement (APD) et d'IDE étaient faibles ces dernières années. Les autorités devraient publier le rapport du diagnostic de la gouvernance, qui s'accompagne d'un plan d'action fondé sur les réformes prioritaires. Ce plan d'action pourrait également servir de fil directeur aux échanges du gouvernement avec les partenaires au développement. S'agissant des données monétaires, il serait souhaitable que le pays mette rapidement en œuvre les récentes recommandations du FMI sur le formulaire de déclaration des données sur les réserves afin d'améliorer la transparence. L'audit de la banque centrale pour l'EB2023 (l'EB se termine en septembre) devrait être achevé au plus tard le 30 juin 2025. Le renforcement des mécanismes de gouvernance et de responsabilité en matière de gestion des réserves constituerait également une avancée déterminante pour accroître la transparence des opérations de la banque centrale. Le nouveau programme de référence devrait aussi permettre de catalyser l'appui des partenaires au développement, tout comme le rapport d'évaluation rapide de l'impact de la crise (Rapid Crisis Impact Assessment, RCIA) préparé en collaboration avec les autorités haïtiennes par la Banque

mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'Union européenne et les Nations Unies, qui doit paraître prochainement.

A. Politique Budgétaire

L'une des priorités absolues est de relancer la mobilisation des ressources pour répondre aux forts besoins de développement et accroître les dépenses bien ciblées. Les dépenses sociales soient reparties à la hausse ces derniers mois, mais les recettes fiscales n'augmentent guère. Il est essentiel d'améliorer la transparence des dépenses publiques et de renforcer la coopération technique entre les administrations fiscales et douanières (la Direction générale des impôts [DGI] et l'Administration générale des douanes [AGD]) pour accroître la mobilisation des recettes.

Haïti : Évolution Budgétaire Récente														
	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sept.	Oct.	2023		2024	
	(Variation en pourcentage, en glissement annuel)										En % du PIB	En millions de gourdes	En % du PIB	En millions de gourdes
Recettes	0,8	-14,0	-72,8	3,9	-24,7	-6,9	14,0	-1,9	-12,6	-6,5	6,2	172,346	4,8	167,118
Taxes et impôts intérieurs	-4,6	-17,5	-75,9	0,9	-22,7	-2,5	21,1	1,0	-12,1	-2,1	4,0	111,881	3,1	106,579
Droits de douane	11,9	-6,1	-67,4	7,5	-29,1	-14,2	4,4	-3,9	-13,0	-15,1	2,1	60,103	1,7	60,246
Dépenses	19,7	-3,3	-52,4	20,7	-18,6	-5,2	6,1	-14,0	-7,9	13,8	5,1	141,847	4,1	140,724
Dépenses courantes	18,1	-2,5	-31,7	16,1	-18,0	-16,0	8,0	-18,9	6,8	13,8	4,7	130,274	3,8	132,799
Dépenses d'investissement	222,6	-23,0	-97,3	509,2	-86,6	670,6	-63,3	330,5	-50,2	-	0,6	16,782	0,2	7,925
Pour mémoire														
Part des droits de douane en pourcentage des recettes totales	36,6	32,9	43,7	33,9	34,4	35,3	35,3	37,7	38,0	30,8				
Part des dépenses courantes en pourcentage des dépenses totales	97,8	97,0	98,2	95,3	99,9	87,2	99,1	92,9	86,0	100,0				

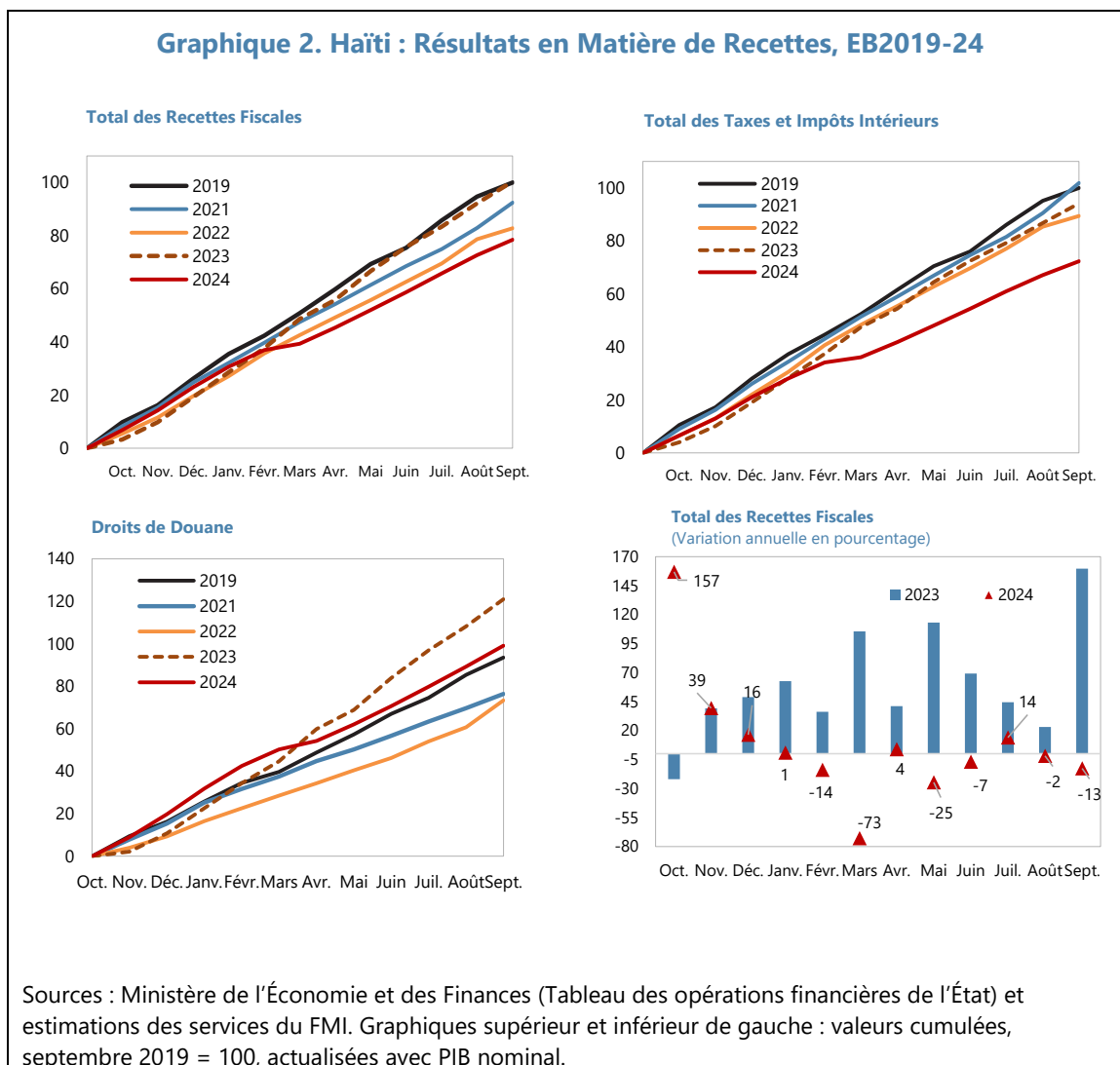
Sources: Ministère de l'Économie et des Finances ; estimations des services du FMI.

11. Recettes. Les recettes budgétaires ont chuté de 73 % en glissement annuel en mars 2024, du fait de la paralysie de l'économie provoquée par la crise sécuritaire, et n'ont toujours pas retrouvé leur niveau antérieur. Ainsi, en octobre, les recettes demeuraient inférieures de 6,5 % à leur montant en 2023 (en glissement annuel), bien que les écarts (en particulier dans le cas des recettes douanières) tiennent aussi à des résultats exceptionnellement élevés en 20223 (graphique 2). Ces difficultés ont été aggravées par la grève des employés de la DGI en septembre et en octobre, ces derniers réclamant une meilleure assurance maladie, des hausses de salaire ainsi qu'un changement de la direction, sur la base de soupçons de corruption.

12. Dépenses. Au cours de l'EB2023, les dépenses ont reculé de 1,9 % du PIB, à la faveur d'une forte baisse des subventions aux carburants¹. Les autres dépenses courantes ont été contenues (par rapport à l'inflation) : les salaires nominaux ont augmenté de 17 % par an et les biens et services de 20 % – tout en diminuant en pourcentage du PIB. Les confinements causés par la violence des gangs ont également entravé les capacités de dépense des autorités durant l'EB2024. Mais, les dépenses publiques ont enregistré un net rebond en octobre, atteignant 13,8 % en glissement annuel, après plusieurs mois de déclin continu. Cette évolution tient à une exécution volontariste des dépenses au titre des lois de finances rectificatives pour l'EB2024 et l'EB2025. Les dépenses sociales se sont élevées à 1,3 % du PIB durant l'EB2023, un chiffre inférieur à celui de l'exercice précédent (1½

¹ La baisse des subventions aux carburants durant l'exercice 2023 s'explique principalement par la décision des autorités en septembre 2022 d'augmenter considérablement les prix des carburants (l'essence de 128 %, le gazole de 90 % et le kérosène de 89 %), même si en juillet 2023, elles ont modérément réduit les prix de ces derniers (de 2 %, 7 % et 8 % respectivement de l'essence, du gazole et du kérosène) en réponse au recul des prix internationaux.

pourcent) en raison des effets de la détérioration des conditions de sécurité sur la mise en œuvre du budget. Les dépenses de sécurité alimentaire liées aux dépenses antérieures du gouvernement au titre du guichet « chocs alimentaires » étaient limitées jusqu'en juillet 2024, (environ 3 milliards de gourdes, soit 20 % du total des décaissements au titre du guichet « chocs alimentaires »). La criminalité, les confinements et la transition politique en cours ont empêché le gouvernement précédent de cibler les dépenses sur les populations les plus vulnérables (par exemple, sur les enfants qui ne peuvent pas aller régulièrement à l'école en raison de l'activité des gangs et des déplacements). D'après les dernières données fournies en décembre, les autorités ont dépensé, durant l'EB2024, 6,4 milliards de gourdes de plus que les 9,1 milliards de gourdes autorisés (voir le tableau 1, page 20, du rapport des services du FMI au titre de l'article IV). Le nouveau programme de référence proposé prévoit deux repères structurels correspondant à des audits des dépenses associées au guichet « chocs alimentaires » (repères structurels 4 et 5 dans le tableau 2 de la pièce jointe 1).



Haïti : Évolution Budgétaire Récente											2023		2024	
	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	En % du PIB	En millions de gourdes	En % du PIB	En millions de gourdes
	(Variation en pourcentage, en glissement annuel)													
Recettes	0,8	-14,0	-72,8	3,9	-24,7	-6,9	14,0	-1,9	-12,6	-6,5	6,2	172 346	4,8	167 118
Taxes et impôts intérieurs	-4,6	-17,5	-75,9	0,9	-22,7	-2,5	21,1	1,0	-12,1	-2,1	4,0	111 881	3,1	106 579
Droits de douane	11,9	-6,1	-67,4	7,5	-29,1	-14,2	4,4	-3,9	-13,0	-15,1	2,1	60 103	1,7	60 246
Dépenses	19,7	-3,3	-52,4	20,7	-18,6	-5,2	6,1	-14,0	-7,9	13,8	5,1	141 847	4,1	140 724
Dépenses courantes	18,1	-2,5	-31,7	16,1	-18,0	-16,0	8,0	-18,9	6,8	13,8	4,7	130 274	3,8	132 799
Dépenses d'investissement	222,6	-23,0	-97,3	509,2	-86,6	670,6	-63,3	330,5	-50,2	-	0,6	16 782	0,2	7 925
Pour mémoire														
Part des droits de douane en pourcentage des recettes totales	36,6	32,9	43,7	33,9	34,4	35,3	35,3	37,7	38,0	30,8				
Part des dépenses courantes en pourcentage des dépenses totales	97,8	97,0	98,2	95,3	99,9	87,2	99,1	92,9	86,0	100,0				

Sources: Ministère de l'Économie et des Finances ; estimations des services du FMI.

13. Exécution du budget de l'exercice 2025. Le budget de l'EB2025 est équilibré et cadre avec les projections des services du FMI. Il est conforme à l'objectif du programme de référence visant à maintenir le financement monétaire à un niveau nul tout en exécutant efficacement les dépenses sociales destinées aux ménages vulnérables du pays. L'accélération de la progression des dépenses en octobre laisse penser que le déficit budgétaire global pour l'EB2025 pourrait s'avérer plus important que prévu. L'insuffisance des recettes ou des dons-projet extérieurs doit être compensée en limitant la hausse des dépenses courantes et d'investissement durant l'EB2025 sans réduire les dépenses sociales en faveur des plus vulnérables. Les autorités ont convenu d'éviter d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs pour pallier cette insuffisance et de recommencer à recourir à des mesures monétaires pour financer les déficits budgétaires. Si les circonstances devaient appeler une loi de finances rectificative, les autorités devraient consulter les services du FMI de façon que la loi concorde étroitement avec le programme de référence.

14. Mesures prioritaires pour accroître les recettes. Les autorités devraient poursuivre leurs efforts de mobilisation des recettes intérieures (repères structurels 7 et 8 dans le tableau 2 de la pièce jointe 1). En particulier, elles devraient :

- Définir un protocole de collaboration administrative et technique entre la Direction générale des impôts (DGI) et l'Administration générale des douanes (AGD) ;
- Lancer et déployer la télédéclaration et le télépaiement des impôts dans l'ensemble des banques commerciales pour les grands contribuables enregistrés à la DGI.

15. Toutes ces mesures constituent des repères structurels dans le nouveau programme de référence proposé et sont importantes pour accroître les recettes fiscales dans la mesure où elles élargiront l'assiette de l'impôt et amélioreront la transparence du recouvrement grâce à la dématérialisation des procédures. Les services du FMI ont vivement encouragé les autorités à continuer de renforcer la mobilisation de recettes intérieures de façon à éviter tout nouveau recours au financement monétaire du budget. Il est vrai que ce type de financement a été moins fréquent qu'anticipé durant la période récente, mais cela tient à une baisse des dépenses, imputable aux menaces sécuritaires qui ont empêché les autorités d'exécuter pleinement le budget. Ce niveau de dépenses n'est ni viable ni souhaitable compte tenu de la fragilité de l'économie et de la pauvreté généralisée. Lorsque la situation se stabilisera sur le plan de la sécurité et que les capacités de dépenses augmenteront, il sera indispensable de mobiliser plus de recettes pour financer les

importants besoins d'investissement. Les services du FMI ont souligné l'importance de poursuivre les réformes pour renforcer la transformation numérique, la transparence et la responsabilité dans la collecte des recettes fiscales et l'utilisation des fonds publics.

Institution	Objectif	Mesure	Répartition initiale 1/	Montants dépensés	
				2023	2024
Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES)	Sécurité alimentaire	Réouverture des restaurants communautaires et des cantines mobiles	2 000		169
		Aide alimentaire aux ménages vulnérables (paniers de solidarité)	500	1 134	259
	Aide en espèces aux personnes vulnérables	Transferts en espèces aux ménages vulnérables	2 500		558
		Aide en espèces aux travailleurs dans l'industrie de la sous-traitance	1 500	1 113	586
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	Transfert en espèces aux ménages vulnérables afin d'encourager la scolarité	Soutien aux parents	7 500	442	4 864
Ministère du Commerce et de l'Industrie	Aides et subventions aux conducteurs de transport public	Cartes de carburant pour les conducteurs	1 600	400	-
Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes	Alimentation des femmes détenues		-	-	2
Total			15 600	3 089	6 438

Source : Ministère de l'Économie et des Finances.
1/ Affectation au titre du budget 2023.

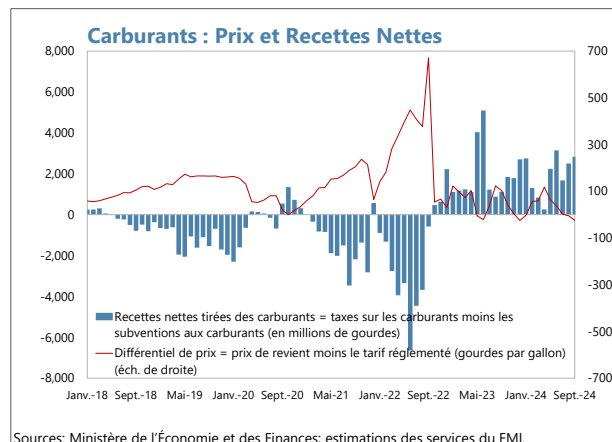
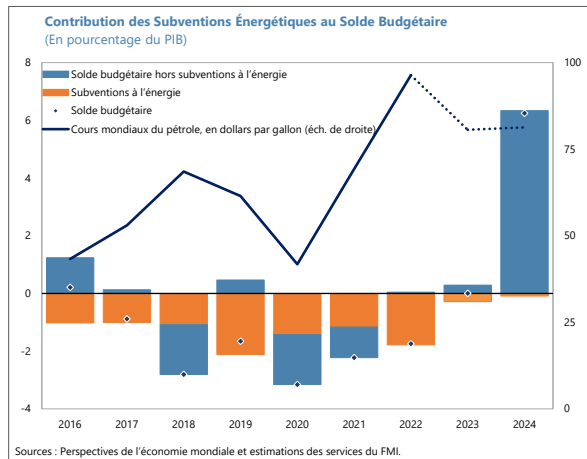
16. Le programme de référence aidera les autorités à adopter les réformes des dépenses nécessaires pour faire sortir Haïti de sa situation de fragilité. Les opportunités d'investissement sont considérables étant les défis immenses de développement auxquels fait face le pays. Pour tirer parti de ces opportunités, Haïti doit améliorer la qualité de la dépense publique (dans la santé et dans l'éducation) et investir dans des infrastructures résilientes (physiques et numériques) et dans le capital humain. Il pourrait ainsi atténuer les inégalités d'accès à l'éducation par des dépenses sociales ciblées, des transferts monétaires conditionnels qui encouragent l'accès des filles à l'éducation et des allocations pour enfant à charge (notamment pour faire baisser le taux d'abandon

scolaire des filles). Afin d'améliorer la qualité de la dépense publique, le pays doit adopter des pratiques d'investissement qui optimisent les ressources conformément aux recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) réalisée en 2022 dans le cadre de l'assistance technique du FMI. Pour ce faire, il est nécessaire d'évaluer les projets avant de les inclure dans le budget et de donner la priorité à l'achèvement des projets en cours. Il faut aussi renforcer le cadre budgétaire à moyen terme (préparation des projections de référence) et estimer la marge de manœuvre budgétaire disponible pour de nouvelles initiatives avant d'associer progressivement les ministères sectoriels à la sélection des projets prioritaires et à la définition des calendriers de mise en œuvre de ces derniers pour établir un cadre budgétaire pluriannuel. Ce dernier devrait également permettre de séquencer, sur le plan politique, les demandes de dépenses élevées résultant des importants besoins de développement. En outre, il faudrait rétablir les prérogatives du contrôleur financier en matière de contrôle a priori des dépenses publiques d'investissement, ce qui suppose notamment d'adopter un guide du contrôle budgétaire et un manuel révisé d'exécution des dépenses et d'améliorer la gestion des liquidités du Trésor avec l'aide de l'assistance technique.

B. Aide Sociale

17. Les efforts déployés pour renforcer les dispositifs de protection sociale ont porté des fruits et doivent se poursuivre. Le 9 septembre 2023, le gouvernement, dans l'objectif d'atténuer les effets des ajustements des prix des carburants et de mieux cibler les subventions, a commencé à distribuer des cartes de carburant aux travailleurs à faibles revenus du secteur des transports, mesure attendue de longue date. Ces cartes de carburant sont accordées aux individus propriétaires d'un véhicule de transport public immatriculé, qu'il soit destiné au transport de passagers ou de marchandises. À ce jour, environ 3 800 cartes de carburants ont été délivrées au niveau national. Cependant, les autorités ont eu du mal à interagir avec les conducteurs et à collecter des données à cause des problèmes d'insécurité, ce qui a entravé l'enregistrement de nouveaux véhicules de transport. Ces cartes de carburant se sont accompagnées de transferts en espèces (chèques) aux plus vulnérables, identifiés dans la base de données SIMAST que la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) ont contribué à tenir à jour et à étoffer.

18. La réduction des subventions aux carburants a joué un rôle essentiel dans la viabilité des finances publiques à moyen terme. Compte tenu de la faible marge de manœuvre budgétaire dont dispose Haïti, la diminution de ces subventions a permis (et permettra) aussi aux autorités de réaffecter des fonds à des besoins plus urgents, comme les programmes d'assistance sociale qui ciblent les populations les plus vulnérables. Au vu des implications politiques et sociales de cette mesure, les autorités ont défini elles-mêmes et appliqué une approche prudente, en matière tant de modalités que de calendrier, guidée par de solides principes. Elles ont révisé le mécanisme de fixation des prix de détail, dans le cadre d'un projet d'amendement à la loi de 1995, de façon à permettre une répercussion partielle des fluctuations des prix mondiaux des carburants et des taux de change sur les consommateurs tout en prévoyant un mécanisme de lissage qui répartit la volatilité des prix mondiaux et des taux de change entre les consommateurs et le budget et qui plafonne la variation mensuelle des prix de détail. Elles envisagent de modifier ce mécanisme ultérieurement. La nouvelle mouture doit protéger le budget de la forte volatilité des prix



internationaux, améliorer la gestion des finances publiques et encourager une consommation efficiente des carburants. Le dispositif de lissage donnera lieu à des subventions à certaines périodes (lorsque les prix du pétrole augmentent) et générera des économies à d'autres (lorsque les prix du pétrole diminuent), dont l'ampleur sera, dans les deux cas, plus faible qu'en l'absence de lissage. Les services du FMI ont souligné l'importance de mettre en œuvre une politique de communication efficace pour faciliter l'exécution des réformes. Les autorités devraient notamment avoir pour priorités la définition d'un cadre réglementaire applicable au secteur des produits pétroliers et le renforcement des instances de réglementation y afférentes. La mise en place d'un mécanisme de lissage simple diminuerait la volatilité des prix de détail net des combustibles et des recettes tirées des combustibles. De plus, sachant que la variation mensuelle des prix de détail est plafonnée, la population n'aurait pas à subir d'ajustements des prix soudains et discrétionnaires, ce qui aurait un effet positif sur la stabilité sociale.

C. Renforcement de la Gouvernance et de la Transparence

19. Il est capital de faire avancer les réformes en matière de gouvernance pour permettre à Haïti de sortir de la situation de fragilité dans laquelle il se trouve. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à lutter contre la corruption et à renforcer la gouvernance, objectifs au cœur de leur plan d'action. Le rapport de l'évaluation diagnostique de la gouvernance appuyée par le FMI devrait être publié rapidement (repère structurel à fin février), une fois que l'évaluation (intégrant les commentaires des autorités) sera achevée. De la même manière, l'engagement continu des autorités jouera un rôle crucial dans la mise en œuvre des recommandations prioritaires mises en évidence dans le rapport. Les recommandations prioritaires mettent l'accent sur l'instauration de mécanismes de responsabilité pour les infractions les plus graves liées au crime organisé, à la corruption et au blanchiment d'argent, sur le renforcement de la gouvernance et sur la réduction des risques de corruption dans les fonctions essentielles de l'État. La mise en œuvre des recommandations prioritaires, limitées en nombre, qui figurent dans le rapport devrait dessiner une feuille de route des réformes en matière de gouvernance. Pour déployer ce plan, Haïti aura besoin de développer ses capacités avec l'aide non seulement du FMI, mais aussi de partenaires au développement. Il est primordial de consolider la gouvernance pour rétablir la confiance des investisseurs et des

partenaires au développement, compte tenu des faibles niveaux d'IDE et d'APD observés ces dernières années.

20. Les réformes en matière de gestion des finances publiques (GFP) devraient continuer d'améliorer la communication de données sur les finances publiques, la transparence et la redevabilité. Les autorités ont fourni des données mensuelles plus fines sur l'exécution du budget (notamment les dépenses consacrées aux salaires, aux biens et aux services et l'investissement en capital ventilé par ministère et par projet) et ont publié des informations détaillées sur l'exécution du budget (sur le site de la Direction Générale du Budget, du ministère de l'Économie et des Finances). Elles ont également continué à transmettre au FMI des états financiers trimestriels plus détaillés sur le Fonds d'assistance économique et sociale (FAES). Comme le prévoit le programme de référence, les autorités publieront des rapports trimestriels, avec un décalage d'un trimestre, sur les opérations et la situation financière du FAES, y compris des rapports réguliers sur les réunions trimestrielles du conseil d'administration (repère structurel continu à fin décembre). Elles publieront également tous les nouveaux contrats de marchés publics, y compris les informations sur les bénéficiaires effectifs des contrats attribués aux adjudicataires, dans les 45 jours suivant l'attribution du contrat (repère structurel continu à fin décembre 2024) afin d'accroître la transparence des dépenses publiques. Trois repères structurels sont liés aux engagements de dépenses désignées par les autorités comme relevant du guichet « chocs alimentaires » et leur réalisation permettrait de renforcer un peu plus les audits internes et externes. L'autre recommandation concernant la gestion des finances publiques (paragraphe 26 du rapport des services du FMI au titre de l'article IV) demeure valide (y compris en ce qui concerne la limitation, dans le budget, du volume de dépenses sans affectation précise).

21. Les recommandations formulées par les services du FMI dans le cadre de la récente mission sur mesure de suivi des sauvegardes menée en mars 2024 doivent être mises en œuvre de toute urgence. Le renforcement des mécanismes de gouvernance et de responsabilité en matière de gestion des réserves constituerait également une avancée déterminante pour accroître la transparence des opérations de la banque centrale. La Banque de la République d'Haïti (BRH) devrait s'engager à entreprendre (en étroite concertation avec les services du FMI et avec l'appui au développement des capacités du FMI) un examen externe complet des pratiques de gestion des réserves afin de remédier aux lacunes actuelles et de s'aligner sur les meilleures pratiques des banques centrales sur les aspects liés notamment à : i) la gouvernance ; ii) la politique/les lignes directrices/ la stratégie en matière d'allocation d'actifs et ii) la composition du portefeuille. L'examen devrait permettre d'établir une feuille de route pour guider la BRH dans sa transition à moyen terme. La BRH devrait conduire une évaluation extérieure de son portefeuille afin de déterminer : i) le niveau effectif de liquidité (en prenant en compte la nature et la qualité des actifs) ; ii) les autres solutions à sa disposition, à court terme, pour rendre le portefeuille de réserve plus conforme aux principes de liquidité et de sécurité. Afin de remédier aux insuffisances mises en évidence lors des évaluations des sauvegardes menées en 2016 et en 2019 et de l'assistance technique fournie par le département des marchés monétaires et de capitaux sur la politique et les lignes directrices en matière d'investissement ainsi que sur l'allocation stratégique des actifs, le programme de référence introduit un repère structurel qui comprend un plan à moyen terme visant à améliorer la composition du portefeuille d'investissement, une nouvelle allocation stratégique des actifs de ce

portefeuille, une politique d'investissement actualisée et des lignes directrices en matière d'investissement actualisées (repère structurel, fin juin 2025).

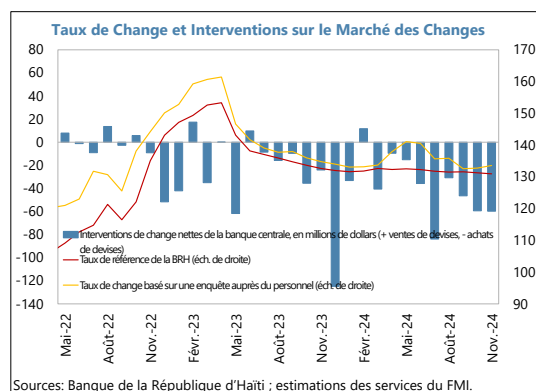
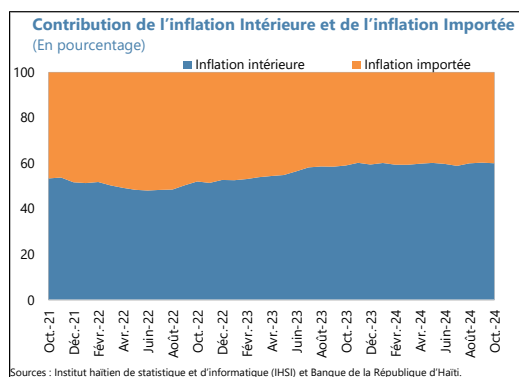
22. Les services du FMI ont analysé certains aspects de l'allocation de DTS de 2021. Les autorités ont indiqué qu'après avoir reçu cette allocation, elles en ont converti une partie en dollars pour assurer le service de la dette extérieure de l'État. Depuis, les avoirs en DTS ont été utilisés pour honorer les obligations du pays envers le FMI. Tous les transferts de ressources en DTS aux autorités haïtiennes sont généralement libellés en gourdes et font l'objet d'un protocole d'accord ou d'un accord de rétrocession, selon la nature du transfert. Les services du FMI ont souligné l'importance de maintenir des cadres institutionnels solides régissant l'utilisation budgétaire de l'allocation de DTS et d'éviter d'avoir à supporter les coûts qui pourraient résulter d'un écart important entre avoirs et allocations en DTS. Ils ont également attiré l'attention sur la nécessité de mettre en place des mesures de transparence concernant les dépenses liées aux DTS et de rendre publique sur les sites internet de la BRH ou du ministère de l'Économie et des Finances toute conversion future de leurs allocations de DTS en monnaie librement utilisable – et rappelé l'impératif d'associer les services du FMI aux futures conversions de DTS.

D. Politique Monétaire et Politique de Change

23. Le cadre de la politique monétaire haïtien a été renforcé ces dernières années et l'orientation monétaire s'est avérée plus restrictive que prévu, sachant que le financement monétaire du budget a été ramené à zéro, ce qui a accru la crédibilité des cadres d'action des pouvoirs publics. L'inflation intérieure représente plus

de 60 % de l'inflation totale depuis septembre 2023. Le dosage actuel des politiques économiques visant à juguler l'inflation (grâce à un rééquilibrage budgétaire continu conjugué à un financement monétaire du budget nul) devrait permettre de réduire l'inflation, aujourd'hui élevée (les taux réels sont négatifs et avoisinent -15 %). Cependant, sans normalisation de la situation sur le plan de la sécurité, la mise en œuvre de politiques monétaires et budgétaires restrictives ne permettra pas de maîtriser l'inflation. La dominance budgétaire, un problème général jusqu'en 2022, a progressivement été éliminée et le pays ne devrait pas recourir au financement monétaire du déficit durant l'EB2024 (lequel s'est terminé en septembre 2024). Les services du FMI ont continué de recommander :

- une plus grande flexibilité du taux de change ;



- le plafonnement des crédits au SPNF, comme principal point d’ancrage pour maintenir un financement monétaire nul du déficit ; et
- la réalisation d’opérations d’absorption de la liquidité à court terme à un taux fixe (taux directeur) et une allocation intégrale afin de consolider les cadres de la politique monétaire et de la politique de change.

24. La Banque centrale de la République d’Haïti devrait continuer de limiter ses interventions sur le marché des changes au lissage des pics de volatilité et aux opérations de constitution de réserves de change clairement signalées. La part des dépôts et du crédit en dollar demeure élevée (graphique 5), ce qui limite l’efficacité de la politique monétaire et accentue la sensibilité de l’économie aux chocs extérieurs et à l’instabilité financière. D’après des données récentes, les interventions des autorités sur le marché des changes visent également à étoffer leurs réserves. Les services du FMI recommandent à la BRH :

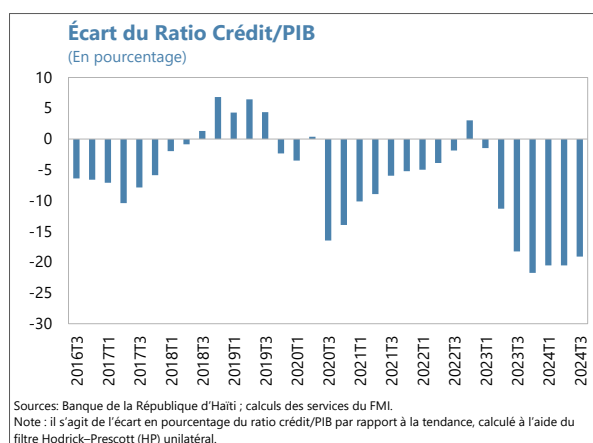
- d’instaurer, en lieu et place du système d’allocation de devises, un mécanisme approprié d’intervention sur le marché des changes, tel que des adjudications de devises hebdomadaires bien conçues ; dans lesquelles : a) l’accès à l’adjudication est accordé à tous les intermédiaires en règle, directement ou indirectement en passant par des teneurs de marchés ; b) aucune contrainte n’est imposée sur la fourchette ou le niveau des taux de change que les soumissionnaires peuvent proposer ; c) l’attribution de l’adjudication doit être déterminée uniquement sur la base des prix proposés par les participants ;
- de faire avancer ses travaux en cours en vue de définir une règle d’intervention sur le marché des changes ;
- d’achever la révision des limites des positions ouvertes nettes des banques.

25. La banque centrale a dernièrement gagné en indépendance et cette tendance devrait se poursuivre. Le projet de loi révisé sur la banque centrale devrait constituer un point de départ pour faire avancer les réformes en cours à moyen terme. Les services du FMI poursuivront leurs échanges avec les autorités sur la question en souffrance touchant à la composition du conseil d’administration (notamment à la présence de membres extérieurs) et sur les moyens de réduire au minimum les risques que des informations très sensibles ne se retrouvent aux mains de parties non autorisées.

E. Résilience du Secteur Financier

26. Contexte. Le système financier haïtien est peu profond : ses actifs (hors banque centrale) équivalent à moins de 20% du PIB. De plus, Haïti dispose de marchés de capitaux sous-développés : les opérations sur les actions, les obligations et les autres titres sont limitées. La financiarisation de l’économie aura des retombées bénéfiques. Le ratio crédit/PIB est tombé à 5 % durant l’EB2024 (alors qu’il atteignait 10,5 % en 2019) car les banques ont réduit leurs prêts au secteur privé, principalement à cause de la crise sécuritaire. D’après les services du FMI, l’écart du crédit/PIB

s'établissait à -22 % en juin 2024. Le secteur bancaire haïtien demeure aussi fortement concentré, sachant que les trois banques les plus importantes représentent plus de 80 % du total des actifs du système bancaire. L'aggravation de la crise sécuritaire et les problèmes de gouvernance ont également fragilisé le secteur financier. Les facteurs de vulnérabilité se sont accrus, comme le montrent la baisse des ratios d'adéquation des fonds propres et l'augmentation des prêts non performants, qui ont plus que doublé entre 2020 et juin 2024, passant de 5 % à 12,8 %. Toutes les banques, à l'exception de deux banques publiques, respectent le ratio d'adéquation des fonds propres minimum de 12 %. Le conseil d'administration de l'une des deux banques publiques en difficulté (Banque Nationale du Crédit, BNC) a été remplacé au début du mois d'août, à la suite d'enquêtes internes, et le nouveau conseil d'administration a été placé sous la surveillance de la banque centrale. Des informations supplémentaires, comme le montant d'une éventuelle recapitalisation et les fonds publics nécessaires, sont indispensables pour évaluer pleinement les risques auxquels est confronté le secteur financier. Les autorités ont demandé une assistance technique sur les tests de résistance applicables au secteur bancaire commercial et les services de la BRH collectent des données sur le bilan, l'état des actifs et passifs et les indicateurs de la qualité des actifs (prêts improductifs, flux d'abandons de créances, etc.). La BRH a renforcé le contrôle bancaire, avec l'aide du FMI, afin de moderniser son cadre réglementaire et de passer à un contrôle fondé sur le risque. Cependant, six années de récession et de crise sécuritaire ont mis à mal le système financier. Afin de préserver la stabilité financière, la BRH a adopté un éventail de mesures, allant de moratoires à des restructurations de prêts. Ces mesures visent à faciliter l'octroi de crédits à des secteurs comme la construction privée, l'hôtellerie, l'agriculture et les agro-industries et l'immobilier, qui ont un impact important sur l'activité économique et la création d'emplois. La BRH a également mené une étude sur l'exposition du secteur financier à la longue crise actuelle. Les résultats préliminaires font apparaître la nécessité d'une analyse et d'une évaluation plus approfondies, incluant des tests de résistance reposant sur les risques du système financier haïtien, tests qui seront réalisés avec le concours des services du FMI.



27. À moyen terme, les autorités devraient mettre l'accent sur l'accroissement de la résilience du secteur financier. Pour cela, elles devraient adopter : une réglementation sur les liquidités conforme aux normes de Bâle (en cours), une approche du contrôle fondée sur les risques qui traduit en termes opérationnels les résultats des grilles d'évaluation des risques et des matrices de notation des institutions financières, et des mesures de renforcement des capacités d'inspection sur pièces et sur place. Les autres axes de réformes devraient porter sur :

- **La fourniture de liquidités d'urgence (FLU).** Les services du FMI ont évoqué avec la BRH la possibilité que cette dernière fournisse des liquidités d'urgence aux banques, ce qui pourrait

s'avérer avantageux sachant que les banques continuent de conserver des liquidités pour des motifs de précaution. La BRH y réfléchit.

- **Le contrôle bancaire.** La BRH a effectué un test concluant des nouvelles grilles d'évaluation des risques et de la matrice de notation sur deux banques. Elle a adopté et publié le règlement révisé sur la concentration des risques de crédit. La version finale du règlement révisé sur la classification et le provisionnement des risques de crédit, récemment examinée par la Direction de supervision des banques et des institutions financières de la BRH, est attendue d'ici fin janvier 2025. Les services du FMI ont recommandé aux autorités : i) d'établir sous sa forme définitive le nouveau plan comptable des institutions financières² (soumis aux parties prenantes pour commentaires) ; ii) de réactiver le contrôle sur pièces après une quasi-suspension ; et iii) de poursuivre l'exécution du programme annuel d'inspection sur place.
- **La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).** Le conseil des ministres a adopté un nouveau décret portant sur la réorganisation de l'Unité centrale de renseignement financier (UCREF) qui vient remplacer la loi organique sur la cellule de renseignement financier. Le décret vise à garantir l'autonomie opérationnelle de l'UCREF, sa capacité à conduire des analyses opérationnelles et stratégiques et son accès à un large éventail d'informations détenues par d'autres organismes publics. Le décret a commencé à être appliqué (le conseil d'administration a été nommé) et sa pleine mise en œuvre est nécessaire pour que la cellule de renseignement financier puisse pleinement exercer ses compétences et ses responsabilités élargies. En parallèle, un décret d'avril 2023 qui a modernisé le cadre de LBC/FT a permis à Haïti de voir sa note relevée pour 18 des 40 recommandations du GAFI dans le dernier rapport établi par le Groupe d'action financière des Caraïbes. Haïti a récemment réalisé des progrès dans le déploiement du système de LBC/FT, notamment grâce à la reprise de certains travaux sur l'évaluation des risques nationaux, laquelle devrait désormais être achevée en décembre 2025, et l'opérationnalisation, par la BRH, d'un outil de contrôle des institutions financières fondé sur les risques. Les autorités devraient faire fond sur ces progrès et continuer de prendre les autres mesures nécessaires pour sortir de la liste grise du GAFI et atténuer les tensions éventuelles sur les relations de banque correspondante, notamment par une évaluation des risques liés aux personnes morales et au secteur informel lié aux transactions en espèces, par la poursuite des efforts déployés pour mettre en œuvre un contrôle des institutions financières fondé sur les risques en intensifiant les inspections sur place (dans la mesure où la situation sécuritaire le permet) et en appliquant des mesures correctives en cas de non-respect des règles, et par le respect de la transparence des informations de base sur les personnes morales et des informations sur leurs bénéficiaires effectifs. Elles devraient également prendre des mesures de toute urgence pour nommer des autorités de surveillance des entreprises et professions non financières désignées, considérées à haut risque, comme les secteurs des jeux

² Les services du FMI ont apporté une aide importante au pays lors de précédentes missions d'assistance technique axées sur l'alignement du plan comptable bancaire l'IFRS 9. La mission la plus récente, qui s'est achevée en octobre 2024, portait sur les normes de Bâle III en matière de liquidité et sur la rédaction d'un manuel d'agrément par la Direction de la supervision des banques et des institutions financières de la BRH.

d'argent et des loteries, ainsi que des notaires et des avocats exerçant des activités de prestation de services aux sociétés et fiducies.

SUIVI DU PROGRAMME

Le programme de référence prévoit deux revues (en février 2025 et en août 2025) et deux dates d'évaluation : décembre 2024 et juin 2025. Les objectifs indicatifs (OI) sont fixés pour fin mars et fin septembre 2025.

28. Objectifs quantitatifs (OQ). Les objectifs quantitatifs (OQ) périodiques sont présentés dans le tableau 1 de la pièce jointe 1 et comprennent : i) un plancher relatif au solde primaire du SPNF ; ii) un plafond égal à zéro du crédit net de la banque centrale au SPNF ; iii) un plancher relatif aux réserves internationales nettes (RIN) de la banque centrale ; iv) un plancher relatif à la somme des dotations budgétaires du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Santé Publique et v) des OQ continus correspondants à un plafond égal à zéro de la dette extérieure non concessionnelle contractée par le secteur public (dont la banque centrale) et à la non-accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs. Le plancher relatif aux recettes budgétaires de l'administration centrale constitue un objectif indicatif (OI). Les OQ sont assortis d'un ajusteur asymétrique sur le plancher du solde primaire du SPNF et les RIN en cas d'appuis budgétaires extérieurs différents des montants prévus, ce qui permet aux autorités d'utiliser l'excédent éventuel compte tenu de la nécessité d'accroître les dépenses productives dans les infrastructures, les dépenses sociales et la police nationale. L'OQ concernant le crédit net au SPNF est lui aussi assorti d'un ajusteur qui rend possibles les prélèvements sur les actifs liés aux éléments suivants : i) les paiements pour le règlement des dépenses de l'EB2024 non encore décaissées à fin septembre 2024 (pour un montant maximal de 9,2 milliards de gourdes); ii) l'utilisation des ressources non dépensées restantes au titre du guichet « chocs alimentaires » de 2023 à fin septembre 2024 ou issues de l'allègement de la dette dans le cadre du fonds fiduciaire ARC.

29. Repères structurels. Le programme proposé a répertorié 11 repères qui favoriseront la mise en œuvre (ou, dans les cas récents, la consolidation) des réformes touchant à la mobilisation des ressources (ainsi que des mesures de politique fiscale et d'administration des recettes, y compris celles liées à la transformation numérique), à la gouvernance, à la transparence et à la responsabilité afin d'améliorer la gestion des finances publiques (l'établissement de rapports budgétaires et la transparence dans l'utilisation des dépenses publiques) ; et d'améliorer la transparence des données (tableau 2 de la pièce jointe 1).

30. Données. Les lacunes dans les données fournies au FMI aux fins du programme de référence se sont avérées surmontables, après des efforts considérables pour résoudre les problèmes technologiques survenus à la banque centrale au cours de l'été 2023, lesquels ont entraîné des contre-performances dans un premier temps par rapport aux résultats substantiels

enregistrés lors de la mise en œuvre du programme de référence de 2022³. En outre, les services du FMI mèneront une mission pour évaluer les sources de données sur le PIB et la méthodologie appliquée. Cette mission permettra de déterminer s'il est pertinent de continuer d'utiliser 2012 comme année de référence sachant que la structure actuelle de l'économie a évolué depuis (sous l'effet conjugué d'une forte diminution du stock de capital, de la productivité totale des facteurs et du capital humain depuis 2020 au moins et de déplacements massifs de population) ou si des modifications devront être effectuées en temps voulu. Jusque récemment, les données monétaires ont été fournies tardivement. Des révisions de grande ampleur, surtout pour les RIN, ont été réalisées depuis le choc informatique et l'explosion de l'activité des gangs au début de 2024. Les délais de transmission des données se sont raccourcis depuis la fin de l'été 2024 grâce à la normalisation des activités de la BRH et à l'achèvement du manuel de recalcul des données. Les récentes activités d'assistance technique du département des statistiques du FMI ont mis en évidence des déficiences dans la compilation des données concernant la balance des paiements et la position extérieure globale, lesquelles ont une incidence sur l'estimation des erreurs et omissions (qui représentaient 3,4 % du PIB durant l'EB2023, tableau 4b) et sont en cours de correction. L'actualité des données budgétaires s'est considérablement améliorée au cours des deux dernières années, malgré l'importante fuite de cerveaux lors des déplacements provoqués par l'insécurité. Cependant, des risques continuent de peser sur la mise en œuvre du programme de référence, en particulier en raison de la situation sécuritaire actuelle qui, en perturbant l'activité et les chaînes d'approvisionnement, pourrait compromettre les objectifs budgétaires (en particulier les recettes fiscales).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

31. Haïti est aux prises avec une crise multidimensionnelle, une transition politique et des perspectives difficiles très incertaines. Le pays doit faire face à des chocs mondiaux mais aussi locaux (idiosyncrasiques), qui accentuent sa fragilité. En plus de causer de terribles souffrances humaines, l'intensification de la violence des gangs a paralysé la circulation des biens et des services et perturbé les chaînes de valeur et d'approvisionnement, ce qui a attisé l'inflation et plongé la moitié de la population dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë. Les risques qui pèsent sur les perspectives sont notamment une aggravation de l'instabilité politique et de l'insécurité qui entraveront un peu plus l'activité des entreprises et la capacité des autorités à appliquer des réformes. Les problèmes généralisés de gouvernance ont assombri les perspectives de croissance au cours des dernières années et affaibli le potentiel de croissance. Le choc du côté de l'offre causé par la crise sécuritaire devrait continuer de comprimer la croissance et d'alimenter l'inflation à moins

³ À la suite de cet incident informatique, la banque centrale a établi et mis en œuvre une stratégie reposant sur neuf piliers pour atténuer le risque qu'un tel incident se reproduise: 1) rédiger une analyse approfondie de l'incident et un plan d'action complet ; 2) renforcer les mesures de cybersécurité ; 3) procéder à la mise à niveau de l'infrastructure informatique ; 4) assurer la formation et la sensibilisation des employés ; 5) collaborer avec des experts extérieurs ; 6) appliquer les règles de conformité réglementaire ; 7) définir un plan de continuité des opérations et de retour à la normale après une catastrophe ; 8) mettre en place un centre des opérations de sécurité ouvert 24h/24 et 7j/7 ; et enfin 9) attirer des experts dans le domaine de l'informatique dans le cadre de programmes d'échange avec des universités.

d'une amélioration des perspectives sécuritaires.

32. Malgré les difficultés intérieures et mondiales, les autorités sont fermement déterminées à négocier un nouveau programme de référence et elles sont parvenues à contenir dans une certaine mesure l'impact de plusieurs chocs, préservant le pays d'une situation macroéconomique encore plus grave. Les réserves internationales nettes étaient estimées à près de 1 milliard de dollars à la fin de l'EB2024 (septembre 2024). Malgré l'instabilité politique et l'effritement du cadre institutionnel, les deux grandes institutions économiques d'Haïti ont toujours maintenu leur collaboration avec le FMI. Elles ont constamment cherché à adopter des mesures réalistes pour limiter les déséquilibres macroéconomiques et permettre un certain niveau d'activité économique dans le pays. Elles ont également continué de fournir des données et des informations sur des repères convenus par le passé, même après l'expiration du programme de référence précédent. Malgré le contexte politique délicat et à la faveur d'un processus consultatif très inclusif, les autorités ont démontré leur appropriation du programme de référence et leur pleine adhésion à celui-ci par le biais d'un comité de haut niveau chargé du suivi du programme.

33. Les autorités disposent d'une étroite fenêtre d'opportunité pour mettre en œuvre les réformes à même d'aider Haïti à accroître sa résilience et au bout du compte à restaurer son potentiel à moyen et long termes. Les services du FMI se félicitent de l'adoption dans les délais du budget 2024–25, y compris des mesures de budgétisation sensible au genre. L'une des priorités absolues est de relancer la mobilisation des recettes pour répondre aux formidables besoins de développement du pays et accroître les dépenses bien ciblées. Les mesures prévues dans le nouveau programme de référence devraient permettre d'atteindre ces objectifs.

34. Il sera essentiel de continuer à renforcer les filets de protection sociale pour amortir l'impact des chocs sur la population et atténuer la pauvreté généralisée. Pour cela, les autorités ont préféré une application lente de la stratégie de réforme des subventions aux carburants afin que les variations des prix internationaux des carburants soient progressivement répercutées sur les consommateurs plutôt que de la mettre en œuvre de façon soudaine ou au coup par coup, comme par le passé. Les services du FMI recommandent que les autorités poursuivent le déploiement de cette réforme et mènent des activités de communication sur cette stratégie tout en l'accompagnant de mesures d'atténuation pour protéger les plus vulnérables. Le gouvernement entend aussi redoubler d'efforts pour améliorer la qualité et la transparence des dépenses publiques. L'utilisation des fonds au titre du guichet « chocs alimentaires » devra faire l'objet d'un audit au regard des engagements pris dans le cadre du programme de référence.

35. Le soutien financier de la communauté internationale est indispensable pour déployer une stratégie de renforcement de la résilience de l'économie face aux multiples chocs pilotée par le gouvernement. Une telle aide est cruciale pour permettre au pays d'effectuer des dépenses de qualité à court, moyen et long terme. Faute de quoi, Haïti continuera de pâtir d'une importante compression des importations. Il serait souhaitable que l'aide extérieure prenne la forme de dons. Les autorités devraient éviter de contracter des prêts non concessionnels afin de respecter les engagements au titre du programme de référence. Des prêts aux conditions du marché compromettraient la viabilité de la dette.

36. Le rythme prudent auquel les autorités ont opéré leur resserrement monétaire était approprié et cohérent avec l'objectif de lutte contre l'inflation. L'engagement des autorités budgétaires et monétaires à maintenir le financement monétaire du déficit à un niveau nul est louable et il a amélioré la crédibilité des cadres de la politique économique et financière, malgré une inflation toujours élevée du côté de l'offre. Cependant, sans normalisation de la situation sur le plan de la sécurité, une orientation restrictive de l'action publique ne suffira pas pour maîtriser l'inflation. Les réserves de change, reconstituées en 2023-24 et maintenant à un niveau adéquat, demeurent un précieux amortisseur compte tenu des chocs auxquels Haïti est confronté. Il conviendrait de limiter les interventions sur les marchés des changes au lissage de la volatilité excessive du taux de change et de ne pas les substituer à des ajustements nécessaires de la politique macroéconomique. Il est essentiel d'aligner le cadre des réserves de change sur les meilleures pratiques afin d'éviter les risques financiers. En outre, il est urgent de réaliser l'audit financier de la BRH au titre de l'EB2023 et il serait important de publier ce dernier d'ici juin 2025 pour faire la preuve de la transparence de l'institution.

37. Il est primordial de répondre aux vulnérabilités du secteur financier afin d'atténuer les risques financiers. L'aggravation de la crise sécuritaire et la récession ont fragilisé le secteur financier. Les risques associés aux prêts improductifs doivent être surveillés de près et soulignent la nécessité d'établir un plan d'urgence pour limiter leur croissance. La BRH a renforcé le contrôle bancaire, avec l'aide du FMI, afin de moderniser son cadre réglementaire et de passer à un contrôle fondé sur le risque. Il sera nécessaire de maintenir ces efforts avec l'appui de l'assistance technique.

38. Les services du FMI saluent les avancées accomplies par les autorités dans la transmission de données au FMI pour les besoins du programme et à des fins de surveillance et ne doutent pas que ces progrès se poursuivront. La qualité et l'actualité des données sur les données monétaires, les avoirs de réserves et l'exécution budgétaire devraient rester les axes les plus prioritaires. Les faiblesses en matière de données du secteur réel seront corrigées lors d'une prochaine mission d'assistance technique.

39. Les services du FMI se félicitent de l'engagement des autorités à publier le rapport du diagnostic de la gouvernance et le plan d'action correspondant. Ce plan d'action étayerait la mise en œuvre du programme de référence en améliorant la gouvernance et devrait être déployé en étroite collaboration avec les partenaires au développement. La poursuite des réformes de gouvernance est essentielle pour assurer une croissance inclusive et inspirer confiance au secteur privé (afin d'attirer l'IDE) et aux partenaires au développement.

40. La collaboration soutenue entre Haïti et le FMI a joué un rôle important dans la capacité du pays à faire face à des difficultés persistantes de grande ampleur. Par conséquent, les services du FMI soutiennent la demande des autorités d'un nouveau programme de référence de 12 mois. Cependant, des risques continuent de peser sur la mise en œuvre du programme de référence, en particulier en raison de la situation sécuritaire et politique actuelle. Le nouveau programme de référence devrait donner un nouvel élan aux réformes et les inscrire dans la durée, ce qui renforcerait encore la résilience économique. Ce programme sera lui aussi appuyé par une assistance au développement des capacités. En application de la stratégie du FMI pour les États

fragiles et touchés par des conflits, les services du FMI travailleront également en étroite concertation avec les principaux partenaires au développement d'Haïti, ce qui devrait contribuer à atténuer les risques de mise en œuvre, conformément à la récente stratégie d'engagement avec le pays défini lors des consultations achevées de 2024 au titre de l'article IV.

Tableau 2. Haïti : Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2021–29
(Exercices budgétaires se terminant le 30 septembre)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
PIB nominal (2023) : 21,5 milliards de dollars Population (2021) : 11,9 millions									
PIB par habitant (2021) : 1,765 dollars Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté (2021) : 52,3									
(Variation par rapport à l'année précédente, sauf indication contraire)									
Revenu National et Prix									
PIB à prix constants	-1,8	-1,7	-1,9	-4,0	0,5	1,0	1,5	1,5	1,5
Déflateur du PIB	19,3	29,8	31,5	29,1	23,2	17,6	10,7	10,1	9,6
Prix à la consommation (moyenne de la période)	15,9	27,6	44,1	25,8	19,7	15,4	10,6	7,9	7,4
Prix à la consommation (fin de période)	13,1	38,7	31,8	27,9	18,6	12,2	9,3	7,4	7,0
Secteur Extérieur									
Exportations (biens, valeur en dollars, f.à.b.)	27,7	13,5	-25,5	-19,8	10,0	17,0	13,9	11,3	11,9
Importations (biens, valeur en dollars, f.à.b.)	19,8	7,8	-1,0	-9,9	11,0	6,0	5,5	5,0	4,5
Envois de fonds (valeur en dollars)	22,5	-7,3	0,1	9,0	5,0	5,0	5,0	4,5	4,0
Taux de change effectif réel (fin de période ; + appréciation) 1/	-5,0	13,8	10,9	33,0
Monnaie et Crédit (en gourdes)									
Crédit au secteur privé	15,2	17,4	-6,2	-13,1	15,9	14,6	11,5	9,9	9,9
Monnaie centrale	21,5	23,1	3,1	7,3	11,8	10,9	10,3	9,4	8,6
Monnaie au sens large	38,2	21,1	4,6	2,9	12,7	10,5	11,3	10,9	9,5
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Administration Centrale									
Solde global (dons inclus)	-2,3	-1,8	0,9	6,7	-0,1	-1,4	-1,5	-1,6	-1,7
Recettes intérieures	5,9	5,3	6,4	4,8	4,9	5,1	5,4	5,7	5,9
Dons	1,0	1,3	0,9	6,8	1,1	0,7	0,3	0,3	0,3
Dépenses	9,3	8,3	6,4	4,9	6,1	7,2	7,2	7,5	7,8
Dépenses courantes	7,4	6,8	4,9	3,8	4,2	4,2	4,3	4,5	4,6
Dépenses d'investissement	1,9	1,6	1,5	1,0	1,9	3,0	2,8	3,1	3,2
Solde global du secteur public non financier 2/	-2,2	-1,7	0,0	6,2	-0,1	-1,4	-1,5	-1,6	-1,7
Épargne et Investissement									
Investissement brut	18,0	15,9	13,9	6,3	7,0	9,7	13,2	18,2	22,4
<i>dont : investissement public</i>	1,9	1,6	1,5	1,0	1,9	3,0	2,8	3,1	3,2
Épargne nationale brute	18,5	13,5	10,4	5,7	6,4	8,8	12,0	17,1	21,5
Solde des transactions extérieures courantes (dons officiels com)	0,4	-2,3	-3,5	-0,6	-0,6	-0,9	-1,2	-1,1	-0,9
Exportations de carburant nettes	-3,1	-4,5	-3,6	-2,4	-2,2	-2,2	-2,3	-2,3	-2,2
Dettes Publiques									
Dettes publiques extérieures (moyen et long terme, fin de période)	12,9	12,3	12,9	1,5	1,4	2,7	4,0	5,2	6,3
Dettes totales du secteur public (fin de période)	28,9	29,5	28,5	14,6	11,9	11,6	12,0	12,5	13,0
Service de la dette publique extérieure 3/	9,4	8,1	11,8	13,5	3,3	4,6	4,5	5,8	6,6
(En millions de dollars, sauf indication contraire)									
Pour Mémoire :									
Réserves internationales nettes 4/	456	119	391	1 068	1 225	1 408	1 555	1 702	1 847
Réserves internationales brutes	2 534	2 067	2 346	2 526	2 651	2 801	2 951	3 111	3 271
En mois d'importations de l'année suivante	5,6	4,7	5,3	5,7	5,7	5,7	5,7	5,8	5,8
PIB nominal (en millions de gourdes)	1 699 208	2 168 223	2 798 324	3 468 166	4 294 144	5 100 413	5 730 978	6 405 769	7 127 326

Sources : Ministère de l'Économie et des Finances ; Banque de la République d'Haïti ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le taux de change effectif réel de l'exercice 2024 a été établi à partir des données du mois d'août 2024.

2/ Y compris transferts à Électricité d'Haïti (EDH), l'entreprise d'électricité publique, et obligations de paiement non réglées.

3/ En pourcentage des exportations de biens et de services hors facteurs de production. Y compris service de la dette réglé par l'allègement de la dette. Pour l'exercice budgétaire 2024, le service de la dette comprend l'intégralité du principal de la dette vis-à-vis de PDVSA initialement échue durant l'exercice budgétaire 2024 et les intérêts dus à PDVSA au cours du premier trimestre de cet exercice (octobre-décembre 2023).

4/ Hors dépôts en devises des banques, compte-séquestre du Venezuela, engagements vis-à-vis du FMI (hors guichet « chocs alimentaires ») et accords de swap.

Tableau 3a. Haïti : Opérations Non Financières du Secteur Public, 2021–29
(Exercices budgétaires se terminant le 30 septembre; en millions de gourdes)

	2021	2022	2023	2024	2024	T1 2024	T2 2024	T3 2024	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029
				Budget	Budget	Est.	Est.	Est.	Est.	Budget	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
				révisé	révisé										
Total des Recettes et Dons	118 340	142 478	204 261	257 980	238 647	48 988	34 733	41 291	401 327	302 860	259 314	297 642	325 047	382 088	438 776
Recettes intérieures	100 635	114 919	178 483	196 545	172 678	48 988	34 733	41 291	167 118	227 739	210 413	262 667	308 735	364 689	420 450
Taxes et impôts intérieurs	74 012	82 525	111 881	72 018	60 692	31 094	22 134	26 875	106 579	99 575	129 274	163 437	194 028	232 888	269 812
Droits de douane	22 613	27 341	60 103	107 095	101 125	17 825	12 591	14 261	60 246	100 809	75 372	92 074	106 322	122 044	139 355
dont : taxes sur les carburants	0	0	20 312	19 360	20 480	6 756	6 024	8 879	23 870	23 848	31 036	36 863	41 421	46 298	51 513
Autres recettes courantes	4 009	5 053	6 498	17 431	10 862	68	9	155	293	27 355	5 767	7 156	8 385	9 756	11 283
Dons	17 706	27 559	25 779	61 435	65 969	—	—	—	234 209	75 121	48 901	34 975	16 312	17 399	18 325
Appui budgétaire 1/	5 754	8 957	0	7 995	0	0	0	0	0	5 363	2 752	0	0	0	0
Dons-projet	11 951	18 602	25 779	53 440	65 969	—	—	—	28 370	75 121	43 538	32 223	16 312	17 399	18 325
Transfert en capital 2/	0	0	0	0	0	—	—	—	205 839	0	0	0	0	0	0
Total des Dépenses 3/	158 220	180 515	179 017	273 028	232 913	35 480	30 200	30 491	169 094	301 065	261 969	369 632	409 928	482 927	556 606
Dépenses courantes	126 058	146 603	135 913	162 964	141 019	34 312	29 500	28 537	132 799	175 498	178 646	215 917	248 164	286 551	328 025
Traitements et salaires	55 130	63 030	73 846	81 883	80 549	20 369	16 624	16 529	74 907	92 530	96 366	117 009	134 341	153 362	174 200
Biens et services	35 472	32 504	39 029	49 901	44 697	8 508	8 405	7 896	39 608	51 912	51 655	63 904	74 669	86 664	99 990
Paiements d'intérêts	6 014	6 596	7 975	2 932	1 701	2 178	2 084	1 781	7 628	1 228	1 697	8 897	11 196	14 496	16 416
Transferts et subventions	28 843	44 474	15 063	22 098	13 122	3 256	2 387	2 331	10 656	24 109	23 959	26 107	27 957	32 029	37 418
dont : transferts à EDH	9 111	7 412	8 038	8 642	—	—	—	—	3 130	—	11 076	9 530	7 899	3 203	3 564
dont : subventions directes aux compagnies pétrolières	10 682	31 242	0	—	—	—	—	—	0	—	0	0	0	0	0
Dépenses extraordinaires 4/	600	0	0	6 150	950	0	0	0	0	5 720	4 970	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	32 161	33 913	43 104	110 064	91 894	1 169	700	1 954	36 295	125 567	83 323	153 715	161 764	196 377	228 581
Financées sur ressources intérieures	15 359	11 861	17 326	41 478	16 774	1 169	700	1 954	7 925	46 065	35 470	44 986	59 488	82 891	103 346
Financées sur ressources extérieures	16 802	22 052	25 779	68 586	75 120	—	—	—	28 370	79 502	47 853	108 730	102 277	113 486	125 235
Solde de l'administration centrale (dons incl.)	-39 879	-38 037	25 244	-15 049	5 734	13 508	4 533	10 801	232 233	1 795	-2 655	-71 990	-84 881	-100 839	-117 831
Hors dons et projets financés sur ressources extérieures	-40 783	-43 544	25 244	-7 897	14 885	13 508	4 533	10 801	26 394	1 795	-3 703	1 765	1 084	4 753	-10 921
Solde primaire du SPNF, dons et autres transferts à EDH compris	-33 865	-31 442	33 219	-12 117	7 435	15 686	6 617	12 582	239 861	3 023	-958	-63 093	-73 685	-86 343	-101 415
Ajustement (obligations de paiement non réglées)	-2 031	-256	25 213	0	0	4 063	-7 426	6 313	15 726	0	0	0	0	0	0
Solde global du SPNF, dons compris	-37 849	-37 781	31	-15 049	5 734	9 445	11 959	4 487	216 507	1 795	-2 655	-71 990	-84 881	-100 839	-117 831
Solde global du SPNF, dons compris (hors transfert en capital) 5/	-37 849	-37 781	31	-15 049	5 734	9 445	11 959	4 487	10 668	1 795	-2 655	-71 990	-84 881	-100 839	-117 831
Financement, SPNF	37 848	37 780	-31	15 049	-5 734	-9 445	-11 959	-4 487	-216 507	-1 795	2 655	71 990	84 881	100 839	117 831
Financement extérieur net	-5 865	-1 468	-9 400	-640	2 257	-420	-1 240	-323	-202 528	1 011	2 633	74 717	84 069	92 987	103 727
Prêts (nets)	-2 640	-5 822	-9 400	-640	2 257	-420	-1 240	-323	-202 528	1 011	2 633	74 717	84 069	92 987	103 727
Décaissements	4 851	3 450	0	15 146	9 151	0	0	0	0	4 381	4 316	76 506	85 965	96 087	106 910
Amortissement	-7 491	-9 272	-9 400	-15 786	-6 894	-420	-1 240	-323	-202 528	-3 370	-1 683	-1 789	-1 896	-3 099	-3 183
Arriérés (nets)	-3 225	4 354	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement interne net	43 714	39 249	9 368	15 689	-7 991	-9 025	-10 719	-4 164	-13 979	-2 806	22	-2 728	812	7 852	14 104
Système bancaire	50 483	52 437	27 690	36 000	—	-8 128	-6 370	803	-2 235	16 204	19 032	11 941	17 102	23 852	14 104
BRH (dont guichet « chocs alimentaires ») 6/	46 731	41 274	26 709	24 000	7 022	-11 791	-9 740	4 424	-84	0	0	0	0	0	0
Banques commerciales	3 752	11 163	981	12 000	—	3 663	3 370	-3 621	-2 151	16 204	19 032	11 941	17 102	23 852	14 104
Financement non bancaire 7/	-6 769	-13 188	-18 321	-20 311	-15 013	-897	-4 348	-4 968	-11 744	-19 010	-19 010	-14 669	-16 290	-16 000	0
Postes pour mémoire															
Recettes fiscales perdues et subventions directes sur les carburants	31 984	62 553	0	—	—	0	0	0	0	—	0	0	0	0	0
dont recettes fiscales perdues sur les carburants	21 302	31 311	0	—	—	0	0	0	0	—	0	0	0	0	0
dont subventions directes aux compagnies pétrolières	10 682	31 242	0	—	—	0	0	0	0	—	0	0	0	0	0
Dépenses en matière de santé, d'éducation et d'agriculture	28 173	33 117	37 810	—	—	9 754	7 442	—	36 815	—	39 619	96 908	108 889	121 710	135 419
PIB nominal	1 699 208	2 168 223	2 798 324	3 672 147	3 468 166	—	—	—	3 468 166	4 294 144	4 294 144	5 100 413	5 730 978	6 405 769	7 127 326

Sources: Ministère de l'Économie et des Finances; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris appui budgétaire multilatéral prévu qui pourrait être retardé et allégement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

2/ Pour l'exercice budgétaire 2024, y compris remise de dette accordée par le Venezuela.

3/ Base engagements, sauf dépenses financées sur ressources intérieures, inscrites sur la base de réapprovisionnements de comptes de projets.

4/ Y compris dépenses au titre d'activités électorales et soutien aux partis politiques.

5/ Hors transfert en capital ponctuel résultant du remboursement de la dette vis-à-vis du Venezuela.

6/ Y compris l'intégralité de l'allégement de la dette sur deux ans au titre du fonds fiduciaire ARC durant l'exercice budgétaire 2021-22 ainsi que les décaissements au titre du guichet « chocs alimentaires ».

7/ Y compris la variation nette de l'encours des titres d'État détenus par des établissements non bancaires, des chèques non encore encaissés, des crédits aux fournisseurs et des arriérés intérieurs.

Tableau 3b. Haïti : Opérations Non Financières du Secteur Public, 2021–29
(Exercices budgétaires se terminant le 30 septembre; en pourcentage du PIB)

	2021	2022	2023	2024	2024	T1 2024	T2 2024	T3 2024	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029
	Budget														
	Budget	Budget	Budget	Budget	révisé	Est.	Est.	Est.	Est.	Budget	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	7,0	6,6	7,3	7,4	6,9	1,4	1,0	1,2	11,6	7,1	6,0	5,8	5,7	6,0	6,2
Recettes intérieures	5,9	5,3	6,4	5,7	5,0	1,4	1,0	1,2	4,8	5,3	4,9	5,1	5,4	5,7	5,9
Taxes et impôts intérieurs	4,4	3,8	4,0	2,1	1,7	0,9	0,6	0,8	3,1	2,3	3,0	3,2	3,4	3,6	3,8
Droits de douane	1,3	1,3	2,1	3,1	2,9	0,5	0,4	0,4	1,7	2,3	1,8	1,8	1,9	1,9	2,0
dont : taxes sur les carburants	0,0	0,0	0,7	0,6	0,6	0,2	0,2	0,3	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Autres recettes courantes	0,2	0,2	0,2	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Dons	1,0	1,3	0,9	1,8	1,9	6,8	1,7	1,1	0,7	0,3	0,3	0,3
Appui budgétaire 1/	0,3	0,4	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Dons-projet	0,7	0,9	0,9	1,5	1,9	0,8	1,7	1,0	0,6	0,3	0,3	0,3
Transfert en capital 2/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses 3/	9,3	8,3	6,4	7,9	6,7	1,0	0,9	0,9	4,9	7,0	6,1	7,2	7,2	7,5	7,8
Dépenses courantes	7,4	6,8	4,9	4,7	4,1	1,0	0,9	0,8	3,8	4,1	4,2	4,2	4,3	4,5	4,6
Traitements et salaires	3,2	2,9	2,6	2,4	2,3	0,6	0,5	0,5	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4
Biens et services	2,1	1,5	1,4	1,4	1,3	0,2	0,2	0,2	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4
Paiements d'intérêts	0,4	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2
Transferts et subventions	1,7	2,1	0,5	0,6	0,4	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
dont : transferts à EDH	0,5	0,3	0,3	0,2	0,1	...	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1
dont : subventions directes aux compagnies pétrolières	0,6	1,4	0,0	0,0	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses extraordinaires 4/	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	1,9	1,6	1,5	3,2	2,6	0,0	0,0	0,1	1,0	2,9	1,9	3,0	2,8	3,1	3,2
Financées sur ressources intérieures	0,9	0,5	0,6	1,2	0,5	0,0	0,0	0,1	0,2	1,1	0,8	0,9	1,0	1,3	1,4
Financées sur ressources extérieures	1,0	1,0	0,9	2,0	2,2	0,8	1,9	1,1	2,1	1,8	1,8	1,8
Solde de l'administration centrale (dons incl.)	-2,3	-1,8	0,9	-0,4	0,2	0,4	0,1	0,3	6,7	0,0	-0,1	-1,4	-1,5	-1,6	-1,7
Hors dons et projets financés sur ressources extérieures	-2,4	-2,0	0,9	-0,2	0,4	0,4	0,1	0,3	0,8	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,2
Solde primaire du SPNF, dons et autres transferts à EDH compris	-2,0	-1,5	1,2	-0,3	0,2	0,5	0,2	0,4	6,9	0,1	0,0	-1,2	-1,3	-1,3	-1,4
Ajustement (obligations de paiement non réglées)	-0,1	0,0	0,9	0,0	0,0	0,1	-0,2	0,2	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global du SPNF, dons compris	-2,2	-1,7	0,0	-0,4	0,2	0,3	0,3	0,1	6,2	0,0	-0,1	-1,4	-1,5	-1,6	-1,7
Solde global du SPNF, dons compris (hors transfert en capital) 5/	-2,2	-1,7	0,0	-0,4	0,2	0,3	0,3	0,1	0,3	0,0	-0,1	-1,4	-1,5	-1,6	-1,7
Financement, SPNF	2,2	1,7	0,0	0,4	-0,2	-0,3	-0,3	-0,1	-6,2	0,0	0,1	1,4	1,5	1,6	1,7
Financement extérieur net	-0,3	-0,1	-0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	-5,8	0,0	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5
Prêts (nets)	-0,2	-0,3	-0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	-5,8	0,0	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5
Décaissements	0,3	0,2	0,0	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5
Amortissement	-0,4	-0,4	-0,3	-0,5	-0,2	0,0	0,0	0,0	-5,8	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés (nets)	-0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement interne net	2,6	1,8	0,3	0,5	-0,2	-0,3	-0,3	-0,1	-0,4	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,1	0,2
Système bancaire	3,0	2,4	1,0	1,0	0,0	-0,2	-0,2	0,0	-0,1	0,4	0,4	0,2	0,3	0,4	0,2
BRH (dont guichet « chocs alimentaires ») 6/	2,8	1,9	1,0	0,7	0,2	-0,3	-0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales	0,2	0,5	0,0	0,3	0,0	0,1	0,1	-0,1	-0,1	0,4	0,4	0,2	0,3	0,4	0,2
Financement non bancaire 7/	-0,4	-0,6	-0,7	-0,6	-0,4	0,0	-0,1	-0,1	-0,3	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	0,0
Postes pour mémoire															
Recettes fiscales perdues et subventions directes sur les carburants	1,9	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont recettes fiscales perdues sur les carburants	1,3	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont subventions directes aux compagnies pétrolières	0,6	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de santé, d'éducation et d'agriculture	1,7	1,5	1,4	0,3	0,2	...	1,1	...	0,9	1,9	1,9	1,9	1,9
PIB nominal (en millions de gourdes)	1 699 208	2 168 223	2 798 324	3 468 166	3 468 166	3 468 166	4 294 144	4 294 144	5 100 413	5 730 978	6 405 769	7 127 326

Source : ministère de l'Économie et des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris appui budgétaire multilatéral prévu qui pourrait être retardé et allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

2/ Pour l'exercice budgétaire 2024, y compris remise de dette accordée par le Venezuela.

3/ Base engagements, sauf dépenses financées sur ressources intérieures, inscrites sur la base de réapprovisionnements de comptes de projets.

4/ Y compris dépenses au titre d'activités électorales et soutien aux partis politiques.

5/ Hors transfert en capital ponctuel résultant du remboursement de la dette vis-à-vis du Venezuela.

6/ Y compris l'intégralité de l'allègement de la dette sur deux ans au titre du fonds fiduciaire ARC durant l'exercice budgétaire 2021-22 ainsi que les décaissements au titre du guichet « chocs alimentaires ».

7/ Y compris la variation nette de l'encours des titres d'État détenus par des établissements non bancaires, des chèques non encore encaissés, des crédits aux fournisseurs et des arriérés intérieurs.

Tableau 4a. Haïti : Balance des Paiements, 2021–29
(En millions de dollars sur la base d'un exercice budgétaire, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Compte courant (dons compris)	88	-464	-683	-158	-203	-308	-416	-399	-361
Compte courant (hors dons)	-77	-653	-863	-373	-562	-541	-516	-499	-461
Biens (nets)	-3 286	-3 480	-3 759	-3 481	-3 872	-4 011	-4 149	-4 285	-4 386
Exportations de biens	1 130	1 282	956	767	844	987	1 124	1 252	1 400
dont : industrie d'assemblage	1 066	1 191	870	736	776	908	1 034	1 152	1 288
Importations de biens	-4 416	-4 762	-4 715	-4 248	-4 715	-4 998	-5 273	-5 537	-5 786
dont : combustibles fossiles	-643	-890	-707	-637	-707	-750	-791	-831	-868
Services (nets)	-490	-587	-449	-424	-451	-479	-503	-528	-554
Exportations de services	142	101	139	111	122	128	135	142	149
Importations de services	-632	-689	-588	-535	-573	-607	-638	-669	-703
Revenu primaire (net)	23	24	4	-10	-10	-10	-21	-31	-42
Revenu secondaire (net)	3 840	3 580	3 522	3 758	4 130	4 192	4 257	4 445	4 622
Transferts officiels (nets)	164	189	181	215	359	233	100	100	100
Transferts privés (nets)	3 316	3 072	3 076	3 353	3 520	3 696	3 881	4 056	4 218
Autres transferts (nets)	360	318	265	190	250	263	276	289	304
Comptes de capital et d'opérations financières	-72	85	109	765	338	488	592	592	564
Transferts en capital 1/	55	63	57	1 527	50	50	52	54	57
Flux de capitaux du secteur public (nets)	-35	-66	-94	-1 547	19	499	515	534	566
Investissements directs étrangers (nets)	51	39	24	17	19	30	46	71	111
Secteur bancaire (net) 2/	-162	37	20	-46	-125	-25	-60	-80	-100
Autres postes (nets) 3/	18	12	102	814	375	-65	39	12	-70
Erreurs et omissions	-241	162	660	0	0	0	0	0	0
Balance globale	-225	-216	86	607	135	180	176	193	204
Financement	225	216	-86	-607	-135	-180	-176	-193	-204
Variation des réserves brutes (+ = baisse)	-91	117	-284	-180	-125	-150	-150	-160	-160
Variation du crédit et des prêts du FMI (+ = hausse)	-5	-3	99	-11	-10	-30	-26	-33	-44
Financement exceptionnel	101	103	99	-416	0	0	0	0	0
dont variations des arriérés 4/	90	96	97	-642	0	0	0	0	0
dont rééchelonnement de la dette et allègement de la dette 5/	10	7	3	226	0	0	0	0	0
Pour mémoire :									
Variation des dépôts de réserve libellés en dollars à la BRH (+ = baisse)	-164	68	-7	35	-29	3	-29	-36	-36
Variation des RIN (définition statistique) (+ = baisse)	223	337	-272	-677	-157	-183	-147	-147	-146
Exportations de biens, f.à.b. (variation en pourcentage)	27,7	13,5	-25,5	-19,8	10,0	17,0	13,9	11,3	11,9
Importations de biens, f.à.b. (variation en pourcentage)	19,8	7,8	-1,0	-9,9	11,0	6,0	5,5	5,0	4,5
Projections pour le prix moyen du pétrole (en dollars/baril, indice APSP)	69,2	96,4	80,6	81,3	72,8	70,2	68,6	67,6	0,0
Service de la dette (en % des exportations de biens et services)	9,4	8,1	11,8	13,5	3,3	4,6	4,5	5,8	6,6
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	2 534	2 067	2 346	2 526	2 651	2 801	2 951	3 111	3 271
(en mois d'importations de biens et de services de l'année suivante)	5,6	4,7	5,3	5,7	5,7	5,7	5,7	5,8	5,8
PIB nominal (en millions de dollars)	21 017	19 826	19 603	26 283	31 562	34 031	35 133	36 816	38 893

Sources : Banque de la République d'Haïti ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour l'exercice budgétaire 2024, y compris remise de dette accordée par le Venezuela.

2/ Variation des avoirs extérieurs nets des banques commerciales.

3/ Y compris arriérés sur les importations de pétrole.

4/ Jusqu'à l'exercice budgétaire 2023, reflète l'accumulation d'arriérés envers le Venezuela. Pour l'exercice budgétaire 2024, reflète l'annulation des arriérés dus au Venezuela, financée en partie par des paiements d'Haïti (500 millions de dollars) et en partie par la remise de dette accordée par le Venezuela.

5/ Pour les exercices budgétaires 2021 et 2022, y compris allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC. Pour l'exercice budgétaire 2024, y compris remise de dette accordée par le Venezuela.

Tableau 4b. Haïti : Balance des Paiements, 2021–29
(En pourcentage du PIB sur la base d'un exercice budgétaire, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Compte courant (dons compris)	0,4	-2,3	-3,5	-0,6	-0,6	-0,9	-1,2	-1,1	-0,9
Compte courant (hors dons)	-0,4	-3,3	-4,4	-1,4	-1,8	-1,6	-1,5	-1,4	-1,2
Balance commerciale	-15,6	-17,6	-19,2	-13,2	-12,3	-11,8	-11,8	-11,6	-11,3
Exportations de biens	5,4	6,5	4,9	2,9	2,7	2,9	3,2	3,4	3,6
dont : industrie d'assemblage	5,1	6,0	4,4	2,8	2,5	2,7	2,9	3,1	3,3
Importations de biens	-21,0	-24,0	-24,1	-16,2	-14,9	-14,7	-15,0	-15,0	-14,9
dont : combustibles fossiles	-3,1	-4,5	-3,6	-2,4	-2,2	-2,2	-2,3	-2,3	-2,2
Services (nets)	-2,3	-3,0	-2,3	-1,6	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4
Recettes	0,7	0,5	0,7	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Païements	-3,0	-3,5	-3,0	-2,0	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8
Revenu (net)	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Transferts courants (nets)	18,3	18,1	18,0	14,3	13,1	12,3	12,1	12,1	11,9
Transferts officiels (nets)	0,8	1,0	0,9	0,8	1,1	0,7	0,3	0,3	0,3
Transferts privés (nets)	15,8	15,5	15,7	12,8	11,2	10,9	11,0	11,0	10,8
Autres transferts (nets)	1,7	1,6	1,4	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Comptes de capital et d'opérations financières	-0,3	0,4	0,6	2,9	1,1	1,4	1,7	1,6	1,5
Transferts en capital 1/	0,3	0,3	0,3	5,8	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Flux de capitaux du secteur public (nets)	-0,2	-0,3	-0,5	-5,9	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5
Décaissements de prêt	0,3	0,2	0,0	0,0	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5
Amortissement	-0,5	-0,5	-0,5	-5,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissements directs étrangers (nets)	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3
Secteur bancaire (net) 2/	-0,8	0,2	0,1	-0,2	-0,4	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3
Autres postes (nets) 3/	0,1	0,1	0,5	3,1	1,2	-0,2	0,1	0,0	-0,2
Erreurs et omissions	-1,1	0,8	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Balance globale	-1,1	-1,1	0,4	2,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Financement	1,1	1,1	-0,4	-2,3	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Variation des avoirs extérieurs nets (+ = baisse)	-0,4	0,6	-1,4	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Variation du crédit et des prêts du FMI (+ = hausse)	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Financement exceptionnel	0,5	0,5	0,5	-1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont variations des arriérés 4/	0,4	0,5	0,5	-2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont rééchelonnement dette et allègement dette 5/	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :									
Exportations de biens, f.à.b. (variation en pourcentage)	27,7	13,5	-25,5	-19,8	10,0	17,0	13,9	11,3	11,9
Importations de biens, f.à.b. (variation en pourcentage)	19,8	7,8	-1,0	-9,9	11,0	6,0	5,5	5,0	4,5
Projections prix moyen du pétrole (en dollars/baril, indice APSP)	69,2	96,4	80,6	81,3	72,8	70,2	68,6	67,6	0,0
Service de la dette (en % des exportations de biens et services)	9,4	8,1	11,8	13,5	3,3	4,6	4,5	5,8	6,6
Taux de change nominal	80,9	109,4	142,7
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	2 534	2 067	2 346	2 526	2 651	2 801	2 951	3 111	3 271
(en mois d'importations de biens et services de l'année suiv.)	5,6	4,7	5,3	5,7	5,7	5,7	5,7	5,8	5,8
PIB nominal (en millions de dollars)	21 017	19 826	19 603	26 283	31 562	34 031	35 133	36 816	38 893

Sources : Banque de la République d'Haïti ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour l'exercice budgétaire 2024, y compris remise de dette accordée par le Venezuela.

2/ Variation des avoirs extérieurs nets des banques commerciales.

3/ Y compris arriérés sur les importations de pétrole.

4/ Jusqu'à l'exercice budgétaire 2023, reflète l'accumulation d'arriérés envers le Venezuela. Pour l'exercice budgétaire 2024, reflète l'annulation des arriérés dus au Venezuela, financée en partie par des paiements d'Haïti (500 millions de dollars) et en partie par la remise de dette accordée par le Venezuela.

5/ Pour les exercices budgétaires 2021 et 2022, y compris allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC. Pour l'exercice budgétaire 2024, y compris remise de dette accordée par le Venezuela.

Tableau 5. Haïti : Comptes Résumés du Système Bancaire, 2021–29

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
I. Banque centrale									
Avoirs extérieurs nets	146 005	131 774	185 645	265 511	311 781	370 065	430 422	487 193	546 143
(en millions de dollars)	1 499	1 120	1 383	2 019	2 206	2 386	2 561	2 743	2 925
dont : réserves internationales brutes (en millions d'USD)	2 534	2 067	2 346	2 526	2 651	2 801	2 951	3 111	3 271
dont : réserves internationales nettes (non-rés.) (en millions d'USD)	1 969	1 526	1 796	2 441	2 627	2 807	2 982	3 164	3 347
dont : rés. internat. nettes (en millions d'USD) (non-rés.+dev. rés.) 1/	456	119	391	1 068	1 225	1 408	1 555	1 702	1 847
dont : dépôts en devises des banques commerciales (en millions d'USD)	1 324	1 255	1 262	1 227	1 256	1 253	1 283	1 318	1 355
Avoirs intérieurs nets	42 096	99 713	53 094	-9 371	-25 376	-52 511	-80 277	-104 224	-130 376
Crédit net au secteur public non financier	166 625	237 927	252 466	249 221	249 221	249 221	249 221	249 221	249 221
dont : crédit net à l'administration centrale 2/	168 899	242 311	261 540	254 297	254 297	254 297	254 297	254 297	254 297
Créances sur l'administration centrale	207 676	292 786	328 498	349 591	349 591	349 591	349 591	349 591	349 591
Dépôts de l'administration centrale	38 777	50 475	66 958	95 294	95 294	95 294	95 294	95 294	95 294
dont : allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC du FMI	-2 634	-2 087	-2 198	-2 166	-3 005	-3 005	-3 005	-3 005	-3 005
Passifs auprès des banques commerciales (hors dépôts en gourdes)	138 460	157 539	178 422	193 786	209 998	226 842	248 033	266 576	285 369
Obligations BRH/opérations d'open-market	3 525	2 630	4 555	28 202	28 202	28 202	28 202	28 202	28 202
Dépôts en devises des banques commerciales	134 935	154 909	173 868	165 584	181 796	198 640	219 832	238 375	257 168
Autres	-18 134	-11 484	-44 259	-88 868	-87 434	-103 537	-116 130	-129 607	-144 018
Base monétaire	188 101	231 487	238 738	256 139	286 405	317 554	350 145	382 969	415 767
Monnaie en circulation	108 670	133 411	146 758	157 526	177 872	196 328	214 514	232 478	250 063
Dépôts en gourdes des banques commerciales	79 431	98 077	91 980	98 614	108 533	121 226	135 631	150 491	165 704
II. Système bancaire consolidé									
Avoirs extérieurs nets	205 868	203 605	257 043	341 521	411 179	483 008	562 882	641 377	726 887
(en millions de dollars)	2 114	1 730	1 915	2 598	2 909	3 114	3 349	3 611	3 893
dont : avoires extérieurs nets des banques commerciales (en millions d'USD)	615	610	532	578	703	728	788	868	968
Avoirs intérieurs nets	305 095	415 028	390 066	324 401	339 201	345 871	359 713	381 797	393 821
Crédit au secteur public non financier	206 497	296 664	318 252	315 087	334 119	346 060	363 162	387 014	401 118
dont : crédit net à l'administration centrale 2/	202 659	293 987	316 372	313 531	332 563	344 504	361 606	385 458	399 562
Créances sur l'administration centrale	241 437	344 462	383 330	408 825	427 857	351 179	368 281	392 134	406 237
Dépôts de l'administration centrale	38 777	50 475	66 958	95 294	95 294	6 675	6 675	6 675	6 675
Crédit au secteur privé	138 572	161 957	152 445	133 474	153 755	175 413	194 950	213 734	234 243
En gourdes	72 552	77 196	69 435	53 970	64 613	75 764	86 380	97 035	108 889
En monnaies étrangères	60 926	79 521	77 520	73 768	83 405	93 912	102 833	110 962	119 618
Autre	-66 770	-75 172	-116 022	-159 357	-183 476	-210 406	-233 203	-253 754	-276 344
Monnaie au sens large	510 963	618 634	647 109	665 922	750 380	828 879	922 595	1 023 175	1 120 707
Monnaie en circulation	98 150	123 511	124 113	132 275	152 621	171 077	189 263	207 227	224 812
Dépôts en gourdes	134 373	157 617	166 705	177 363	207 712	221 896	249 226	289 920	328 009
Dépôts en devises	270 986	329 793	348 280	348 792	383 710	429 349	476 202	517 182	558 674
(en millions de dollars)	2 782	2 802	2 594	2 653	2 714	2 768	2 833	2 912	2 992
(variation en pourcentage sur 12 mois)									
Monnaie en circulation	14,9	25,8	0,5	6,6	15,4	12,1	10,6	9,5	8,5
Base monétaire	21,5	23,1	3,1	7,3	11,8	10,9	10,3	9,4	8,6
Monnaie au sens large (M3)	38,2	21,1	4,6	2,9	12,7	10,5	11,3	10,9	9,5
Dépôts en gourdes	17,3	17,3	5,8	6,4	17,1	6,8	12,3	16,3	13,1
Dépôts en devises	64,0	21,7	5,6	0,1	10,0	11,9	10,9	8,6	8,0
Crédit au secteur privé	15,2	17,4	-6,2	-13,1	15,9	14,6	11,5	9,9	9,9
Crédit en gourdes	3,1	6,4	-10,1	-22,3	19,7	17,3	14,0	12,3	12,2
Crédit en devises	33,9	30,5	-2,5	-4,8	13,1	12,6	9,5	7,9	7,8
Pour mémoire :									
Dépôts en devises (en pourcentage du total des dépôts privés)	67,4	68,3	69,4	67,9	64,9	65,9	65,6	64,1	63,0
Crédit en devises au secteur privé (en pourcentage du total)	45,5	50,5	52,4	57,3	56,3	55,3	54,3	53,3	52,3
Crédit des banques commerciales au secteur privé (en pourcentage du PIB)	7,9	7,2	5,3	3,7	3,4	3,3	3,3	3,3	3,2
Croissance du crédit réel au secteur privé	2,2	-21,2	-38,1	-40,9	-2,7	2,4	2,2	2,5	2,8
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	7,9	7,2	5,3	3,7	3,4	3,3	3,3	3,2	3,2

Sources : Banque de la République d'Haïti ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Définition statistique. Hors dépôts en devises des banques, compte-séquestre du Venezuela, engagements vis-à-vis du FMI (hors guichet « chocs alimentaires ») et accords de swap.

2/ Les variations des encours des créances nettes sur l'État ne correspondent pas aux données sur le financement intérieur présentées dans le tableau 2a en raison de différences en matière de pratiques comptables (base caisse ou base des droits constatés) et d'enregistrement des réévaluations des positions libellées en devises.

Tableau 6. Haïti : Besoins et Sources de Financement Extérieur, 2021–29
(En millions de dollars sur la base d'un exercice budgétaire, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
				Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Besoins	652	752	1 241	2 753	710	733	703	710	681
Solde des transactions courantes, hors transferts officiels	77	653	863	373	562	541	516	499	461
Amortissement de la dette publique (hors FMI)	95	96	94	1 547	12	12	12	18	17
Remboursements nets au FMI	5	3	0	11	10	30	26	33	44
Augmentation des avoirs de réserve	91	0	284	180	125	150	150	160	160
Règlement des arriérés	0	0	0	642	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	241	0	0	0	0	0	0	0	0
Sources	509	752	1 241	2 753	710	733	704	710	681
Transferts officiels courants	164	189	181	215	359	233	100	100	100
<i>Dons-projet courants</i>	148	170	181	215	320	215	100	100	100
<i>Appui budgétaire</i>	16	19	0	0	39	18	0	0	0
Transferts officiels en capital	65	70	60	1 753	50	50	52	54	57
<i>Dons-projet en capital</i>	55	63	57	60	50	50	52	54	57
<i>Remise de la dette (compte de capital)</i>	0	0	0	1 467	0	0	0	0	0
<i>Remise de la dette (financement exceptionnel)</i>	10	7	3	226	0	0	0	0	0
Investissements directs étrangers	51	39	24	17	19	30	46	71	111
Autres investissements (banque centrale, banques, établ. non bancaires, autres)	-143	49	123	768	250	-90	-21	-68	-170
Décaissements de prêts à l'État	60	30	0	0	32	510	527	552	583
Financement net du FMI	0	0	99	0	0	0	0	0	0
Allocation de DTS	221	-1	0	0	0	0	0	0	0
Tirage d'avoirs de réserve	0	117	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation d'arriérés	90	96	97	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	162	660	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :									
Réserves internationales brutes	2 534	2 067	2 346	2 526	2 651	2 801	2 951	3 111	3 271
(en mois d'importations de biens et de services de l'année suivante)	5,6	4,7	5,3	5,7	5,7	5,7	5,7	5,8	5,8

Sources : Banque de la République d'Haïti ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Haïti : Indicateurs de Solidité Financière, Septembre 2021–Juin 2024
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	Sept.-21	Déc.-21	Mars-22	Juin-22	Sept.-22	Déc.22	Mars-23	Juin-23	Sept.-23	Déc.-23	Mars-24	Juin-24
Taille et croissance												
Volume des actifs (en millions de dollars)	5 341	5 320	5 268	5 216	5 239	4 771	4 591	4 686	4 718	4 780	4 885	4 879
Volume des dépôts (en millions de dollars)	4 352	4 327	4 276	4 304	4 294	3 942	3 784	3 833	3 849	3 868	3 944	3 985
Croissance des actifs (en gourdes), glissement annuel	38,8	32,2	23,7	20,6	17,3	28,2	27,4	10,2	4,2	-7,6	-7,5	-0,3
Croissance du crédit (net, en gourdes), glissement annuel	21,2	20,6	18,8	12,1	14,6	23,3	16,9	2,7	-9,6	-22,4	-22,5	-18,8
Adéquation des fonds propres												
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	22,3	20,8	21,4	20,7	18,2	20,3	19,6	19,4	20,4	20,3	20,3	21,4
Fonds propres réglementaires/actifs	7,9	7,6	7,5	7,2	6,5	7,0	6,8	6,7	7,0	7,0	7,0	7,4
Qualité et composition des actifs												
Prêts (nets)/actifs	25,1	24,8	24,8	24,2	24,5	23,8	22,8	22,5	21,3	20,0	19,1	18,3
Prêts improductifs/prêts bruts	5,6	6,3	7,8	8,7	6,7	10,9	11,1	10,5	8,5	8,8	12,8	12,0
Provisionnement/prêts improductifs bruts	103,1	96,5	77,8	71,3	89,5	57,2	59,6	65,1	79,4	84,7	59,5	66,1
Bénéfices et rentabilité												
<i>Cumulé depuis le début de l'année civile</i>												
Rendement des actifs	2,1	2,0	1,9	2,4	1,7	2,6	2,1	1,0	1,4	1,5	1,1	0,8
Rendement des fonds propres	23,2	21,5	21,2	26,1	21,2	30,5	23,9	10,3	15,0	14,4	10,9	7,7
Revenu d'intérêts net/revenu brut	51,1	51,6	51,4	45,6	53,5	49,5	53,2	61,6	61,0	59,8	61,6	64,1
Dépenses d'exploitation/bénéfices nets	58,6	59,4	62,9	56,1	60,5	50,8	58,5	72,3	65,0	65,2	70,9	74,0
Efficience												
Écart de rendement 1/	9,4	9,1	9,0	8,8	9,9	9,1	9,2	9,9	12,9	11,4	10,5	10,7
Liquidité												
Actifs liquides/total des actifs 2/	50,3	48,5	47,8	48,2	47,5	47,4	48,4	48,7	48,5	48,0	48,3	49,3
Actifs liquides/dépôts 2/	61,8	59,6	58,8	58,4	57,9	57,3	58,7	59,6	59,4	59,3	59,9	60,3
Dollarisation												
Prêts en devises/total des prêts (net)	44,9	47,2	47,7	52,2	50,5	55,9	58,1	54,0	54,1	53,5	56,5	58,1
Dépôts en devises/total des dépôts	66,1	66,5	66,3	66,9	67,3	71,7	72,7	69,5	68,7	67,7	68,5	68,8
Prêts en devises/dépôts en devises	20,9	21,6	22,0	22,8	22,4	22,5	22,1	21,4	20,5	19,5	19,5	19,0

Sources : récapitulatif financier du système bancaire de la BRH ; calculs des services du FMI. Ces indicateurs reflètent les résultats agrégés des huit banques agréées en activité en Haïti. Les chiffres du présent tableau peuvent ne pas correspondre exactement à ceux du tableau 4, qui reflètent l'ensemble du système bancaire.

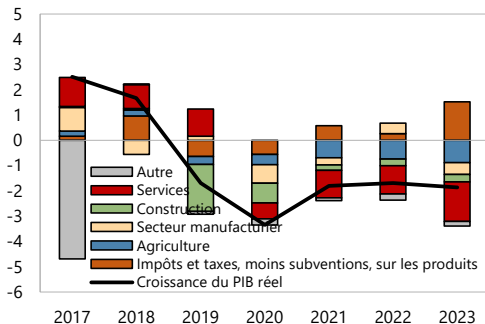
1/ Différence entre le taux de prêt moyen et le taux fixe moyen de dépôt dans le système bancaire.

2/ Les actifs liquides comprennent les espèces et les obligations de la banque centrale.

Graphique 3. Haïti : Évolution du Secteur Réel, 2017-24

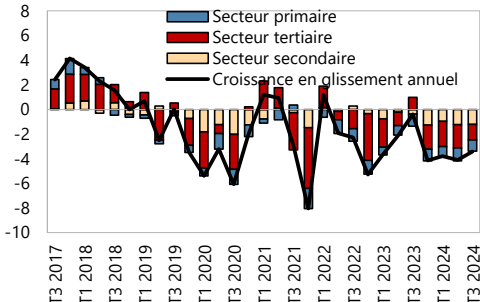
Le PIB réel recule depuis cinq années consécutives...¹

Contribution à la Croissance du PIB (Côté offre)
(En pourcentage)



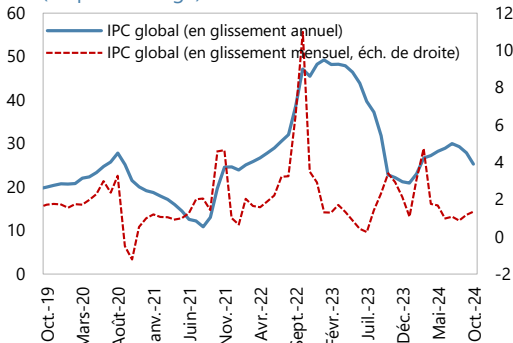
Les indicateurs conjoncturels font apparaître une croissance négative dans l'ensemble des secteurs...

Indicateur Conjoncturel de l'activité Économique (ICAE) : Contribution à la Croissance



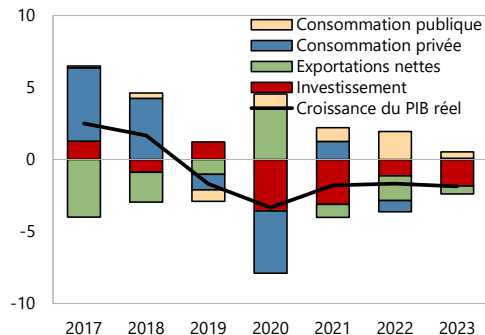
L'inflation a recommencé à accélérer en 2024.

Inflation
(En pourcentage)



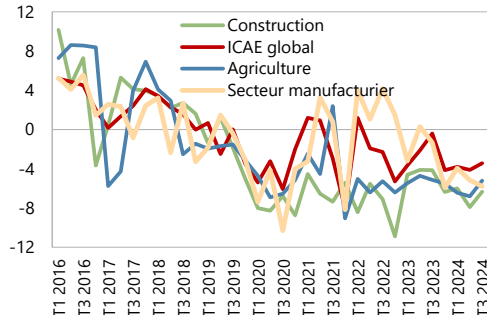
...en raison d'une diminution de l'investissement et des exportations nettes.

Contribution à la Croissance du PIB (Côté demande)
(En pourcentage)



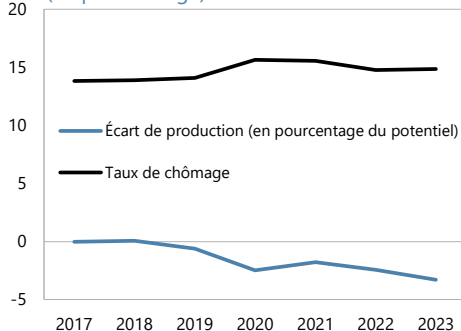
...en particulier dans la construction, l'industrie manufacturière et l'agriculture.

Indicateur Conjoncturel de l'activité Économique



L'écart de production se creuse depuis 2017.

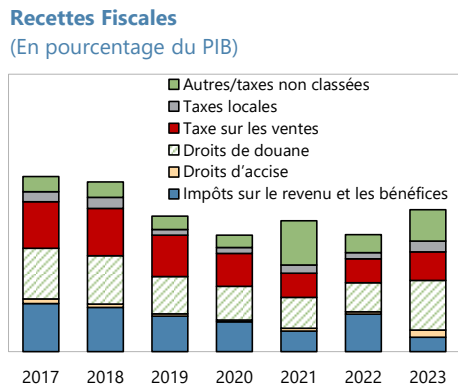
Croissance Potentielle et Chômage
(En pourcentage)



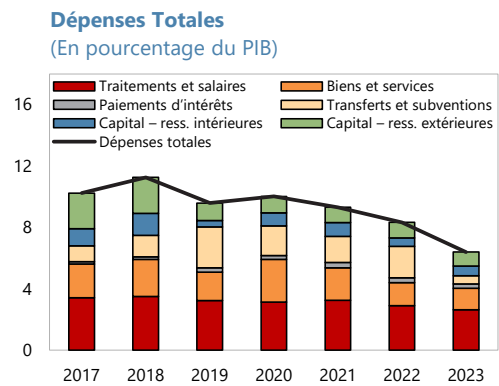
Sources : Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI) ; Banque de la République d'Haïti ; calculs des services du FMI.
1/ Données sur la base de l'exercice budgétaire, lequel se termine le 30 septembre.

Graphique 4. Haïti : Évolution du Secteur Budgétaire, 2017–24

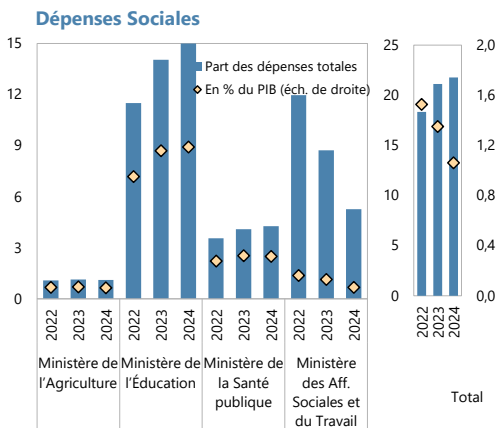
Les recettes fiscales sont extrêmement faibles.



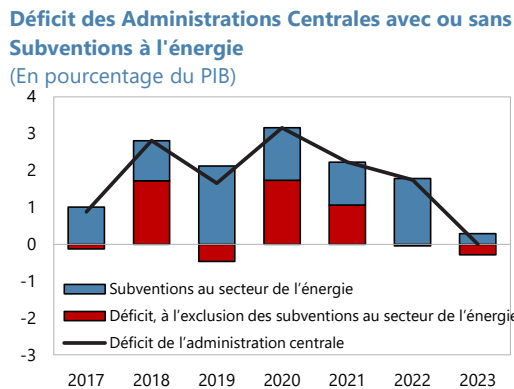
Les dépenses diminuent...



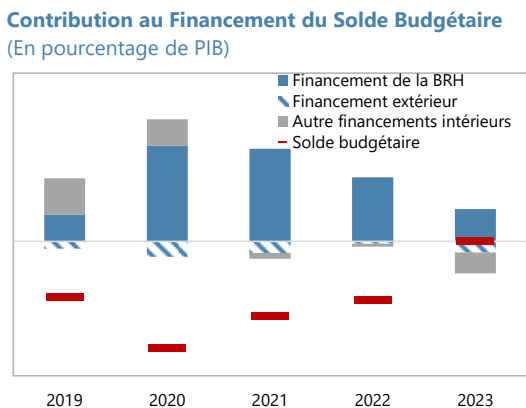
... y compris les dépenses sociales.



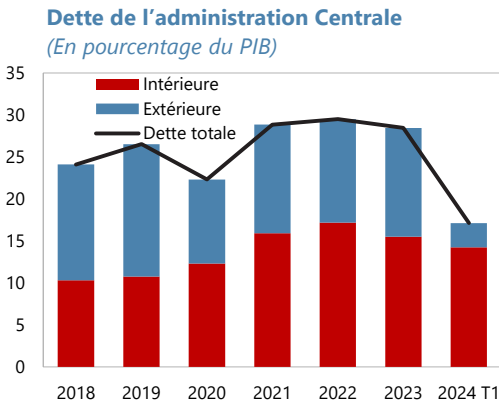
Le déficit budgétaire s'est résorbé en 2023 à cause de la baisse des subventions au carburants...



... ce qui a réduit le besoin de financement monétaire.



La dette publique a diminué au début de 2024.



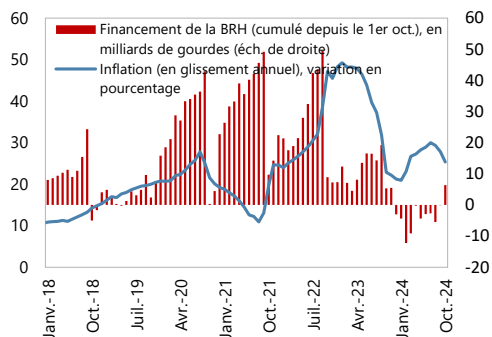
Sources : Ministère des Finances ; Banque de la République d'Haïti ; calculs des services du FMI.

Note : Les dépenses sociales pour 2024 sont comptabilisées jusqu'en juin. Pour les données sur la dette de l'administration centrale, le 1^{er} trimestre 2024 correspond à l'année calendaire.

Graphique 5. Haïti : Évolution du Secteur Monétaire et Financier, 2017–24

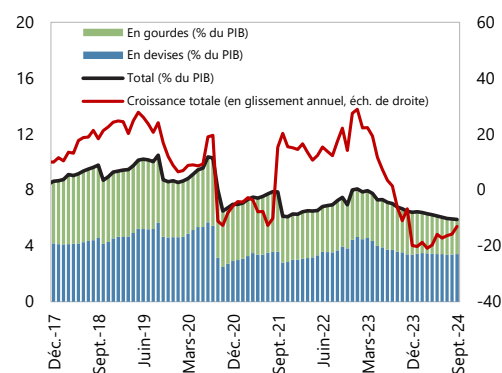
Les recettes fiscales sont extrêmement faibles.

Financement de l'État par la Banque Centrale



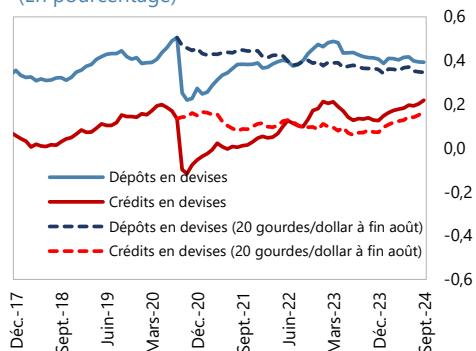
Le crédit au secteur privé a chuté depuis le début de 2023.

Crédit du Secteur Privé



Les dépôts et les prêts en devises sont stables depuis août 2020, soit après la réévaluation de la gourde...

Dollarisation (En pourcentage)

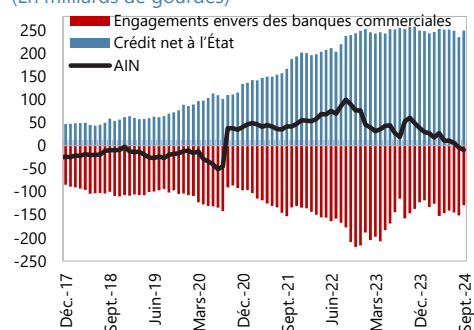


Sources : Banque de la République d'Haïti ; calculs des services du FMI.

1/ Les réserves excédentaires sont les réserves supérieures aux coefficients de réserves obligatoires sur les dépôts ; les réserves excédentaires structurelles correspondent à la somme des réserves excédentaires et des autres dépôts bancaires à la BRH moins les réserves que les banques obtiennent au titre de facilités de la BRH.

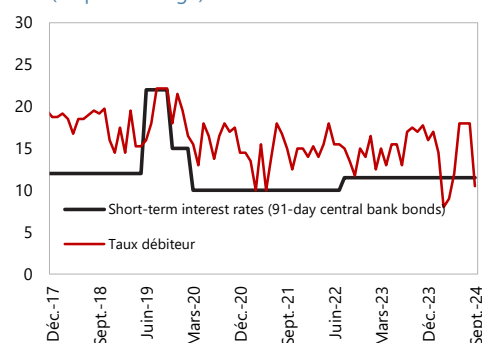
Les dépenses diminuent...

Avoirs Intérieurs Nets (AIN) de la Banque Centrale (En milliards de gourdes)



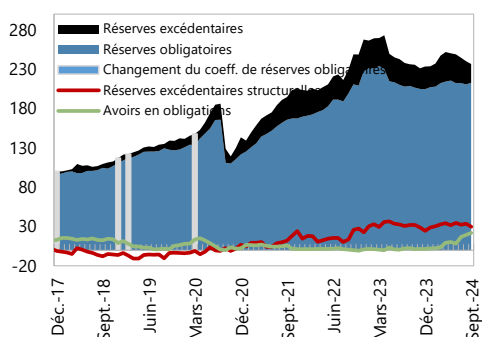
La transmission de la politique monétaire est faible, les taux du marché ne réagissant pas aux taux directeurs.

Taux d'intérêt Nominaux (En pourcentage)



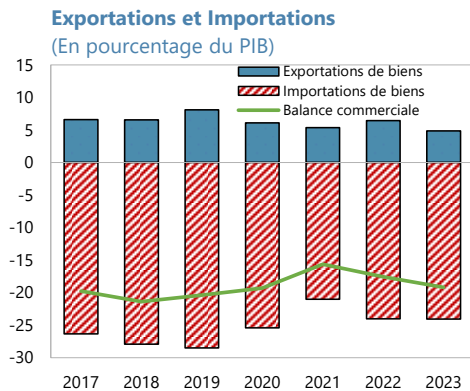
... tandis que la surliquidité structurelle augmente dans le système bancaire¹.

Excédent Structurel de Liquidité dans le Système Bancaire (En milliards de gourdes)

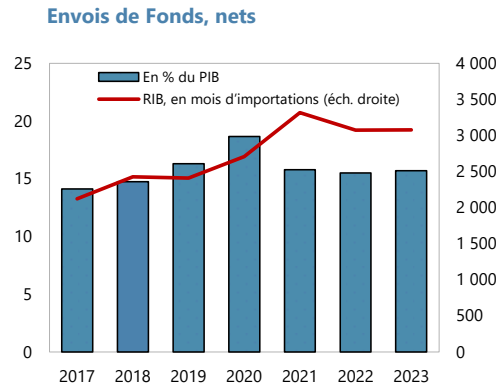


Graphique 6. Haïti : Évolution du secteur extérieur, 2017–24

Haïti continue d'enregistrer des déficits commerciaux structurels.



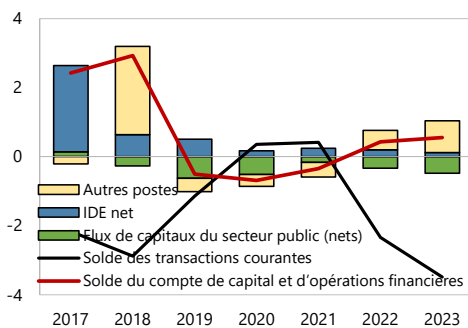
...Les envois de fonds (en dollars) sont supérieures à leur niveau tendanciel observé avant la pandémie.



L'IDE a diminué ces dernières années...

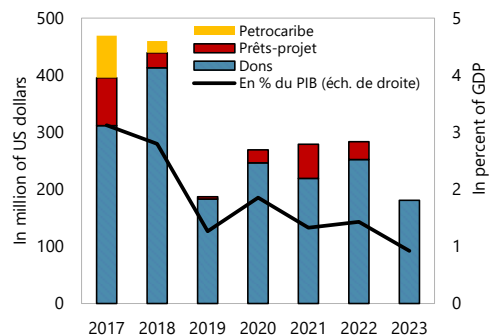
Compte de Capital et d'Opérations Financières

(En pourcentage du PIB)



... tout comme les flux des donateurs.

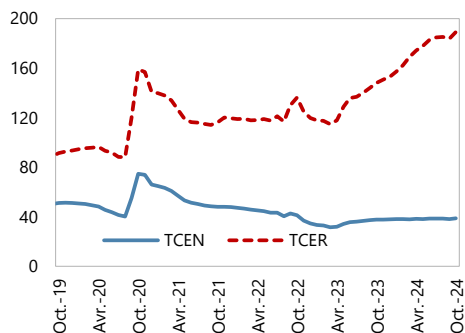
Aide Officielle



Le TCER s'est fortement apprécié en 2023-24...

Taux de Change Effectifs Réels et Nominaux

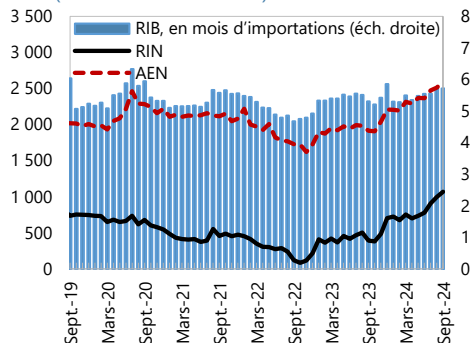
(Indice)



...et les réserves internationales nettes ont bondi à près de 1 milliard de dollars.

Réserves Internationales

(En millions de dollars)



Sources : Banque de la République d'Haïti ; calculs des services du FMI.

Notes : AEN = avoirs extérieurs nets ; TCEN = taux de change effectif nominal ; TCER = taux de change effectif réel ; RIB = réserves internationales brutes ; RIN = réserves internationales nettes.

Annexe I. Matrice d'Évaluation des Risques

Source du risque et probabilité relative	Impact	Mesures à prendre
Risques mondiaux		
<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Volatilité des prix des produits de base. Des fluctuations de l'offre et de la demande (par ex., à cause de conflits, de restrictions aux exportations et de décisions de l'OPEP+) entraînent une volatilité chronique des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires ainsi qu'une insécurité alimentaire dans les PEPD, des effets de contagion transfrontières et une instabilité sociale et économique.</p>	<p style="text-align: center;">Élevé CT/MT</p> <p>Persistance des tensions inflationnistes. Érosion des revenus réels. Détérioration des soldes budgétaires et extérieurs.</p>	<p>Protéger les populations vulnérables à l'aide de mesures budgétaires ciblées. Poursuivre la réforme des subventions aux carburants afin de garantir la viabilité des finances publiques à long terme.</p>
<p style="text-align: center;">Moyenne</p> <p>Ralentissement de la croissance mondiale. Ralentissement de la croissance dans les grandes économies, notamment sous l'effet de perturbations de l'offre, de mesures monétaires restrictives, d'une augmentation des faillites d'entreprises ou d'une contraction plus forte que prévu du secteur de l'immobilier, qui aurait des répercussions négatives <i>via</i> les échanges et les circuits financiers, provoquant des arrêts brutaux des flux de capitaux dans certains PEPD.</p>	<p style="text-align: center;">Élevé CT/MT</p> <p>Diminution des envois de fonds en provenance des États-Unis, générant d'importantes retombées négatives sur l'économie au sens large. Détérioration des soldes budgétaires et extérieurs.</p>	<p>Protéger les populations vulnérables à l'aide de mesures budgétaires ciblées. Surveiller de près les risques financiers et renforcer le contrôle bancaire.</p>
<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Accentuation de la fragmentation géoéconomique. Un élargissement des conflits, des politiques autocentrées et l'affaiblissement de la coopération internationale engendrent une configuration moins efficiente des échanges et de l'IDE, des perturbations de l'offre, des mesures protectionnistes, une orientation incertaine de l'action des pouvoirs publics, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût d'expédition et des intrants, de l'instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et un ralentissement de la croissance.</p>	<p style="text-align: center;">Élevé CT/MT</p> <p>Annulation des préférences commerciales prévues par les lois HOPE/HELP. Diminution des flux d'IDE.</p>	<p>Améliorer la compétitivité à l'aide de réformes structurelles</p>
<p style="text-align: center;">Moyenne</p> <p>Changement climatique. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pertes de vies humaines, de dommages aux infrastructures, de l'insécurité alimentaire, de perturbations de l'offre, d'un ralentissement de la croissance et d'une instabilité financière. Un passage désordonné à des émissions nettes nulles et des incertitudes sur le plan réglementaire engendrent des actifs irrécupérables et un faible investissement.</p>	<p style="text-align: center;">Élevé MT/LT</p> <p>Ralentissement de la croissance à long terme et diminution des flux d'IDE.</p>	<p>Rechercher des financements auprès de bailleurs de fonds afin d'accroître la résilience structurelle et financière en amont des catastrophes et d'améliorer la réponse à ces dernières.</p>

Source du risque et probabilité relative	Impact	Mesures à prendre
Risques intérieurs		
<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Aggravation de l'insécurité et de l'instabilité politique. Interruptions ou retards dans le déploiement intégral de la mission multinationale de soutien à la sécurité. Intensification de l'activité criminelle des gangs. Report des élections programmées à cause d'une persistance des problèmes de sécurité.</p>	<p style="text-align: center;">Élevé CT/MT</p> <p>Nouveaux déplacements de personnes, restrictions de la circulation des personnes et perturbations des chaînes d'approvisionnement (pénuries de carburant notamment), diminution des flux d'IDE et ralentissement de la croissance à court terme.</p>	<p>Maintenir une étroite concertation avec les partenaires pour le développement et solliciter davantage de soutien international pour améliorer la sécurité. Hiérarchiser les dépenses publiques par ordre de priorité, veiller à la solidité des institutions financières, renforcer la gouvernance, notamment en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, publier des données récentes et exactes pour rassurer les marchés et les donateurs.</p>
<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Catastrophes naturelles. Ouragans, fortes pluies, tremblements de terre et sécheresses.</p>	<p style="text-align: center;">Élevé CT/MT</p> <p>Perturbation de l'activité économique, diminution des flux d'IDE et croissance à long terme.</p>	<p>Rechercher des financements auprès de bailleurs de fonds afin d'accroître la résilience structurelle et d'améliorer la réponse aux catastrophes.</p>
<p style="text-align: center;">Élevée</p> <p>Maladies infectieuses. La fragilisation des infrastructures d'assainissement et de santé entraîne des épidémies de maladies transmissibles (par ex., choléra et tuberculose).</p>	<p style="text-align: center;">Élevé CT/MT</p> <p>Perturbation des activités économiques et ralentissement de la croissance à long terme. Accentuation des pressions sur le système de santé publique.</p>	<p>Accroissement des dépenses de santé ciblant les maladies infectieuses. Rechercher des financements auprès de bailleurs de fonds internationaux afin d'accroître la résilience structurelle et de répondre aux urgences.</p>
<p style="text-align: center;">Moyenne</p> <p>Soutien international insuffisant. Les aides financières sont acheminées avec des retards et s'avèrent insuffisantes pour répondre aux besoins à court terme sur les plans sécuritaire et humanitaire et aux besoins à moyen terme en matière de reconstruction et de renforcement des institutions</p>	<p style="text-align: center;">Élevé CT/MT</p> <p>Persistance des problèmes de sécurité, obstacles à l'activité économique et aggravation de la crise humanitaire. Accentuation des pressions sur les dépenses budgétaires.</p>	<p>Accroître les actions de sensibilisation auprès des donateurs. Renforcer la communication internationale sur les besoins de financement.</p>

Appendice I. Lettre d'Intention

Port-au-Prince, Haïti
Le 18 Decembre 2024

Madame Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, DC, 20431
États-Unis

Madame la Directrice Générale,

1. Les perspectives macroéconomiques de notre pays restent incertaines en raison des multiples chocs internes et externes qui ont contribué à exacerber les crises : alimentaire, humanitaire et sécuritaire. Dans ce contexte difficile, nous tenons à souligner l'engagement constant du Fonds Monétaire International (FMI) auprès d'Haïti sur plusieurs fronts. Nous lui exprimons notre profonde reconnaissance pour le soutien financier apporté par le biais du guichet choc alimentaire de la Facilité de crédit rapide en janvier 2023, pour l'achèvement réussi de la mise en œuvre du Programme de référence (SMP) de 2022, ainsi que pour l'assistance technique précieuse fournie. Le rapport du diagnostic de la gouvernance et son plan d'action devraient nous aider à définir des priorités additionnelles de réformes en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption à l'avenir, avec le soutien des partenaires au développement. Nous exprimons également notre gratitude pour la conclusion des discussions au Conseil relative aux consultations au titre de l'article IV pour 2024, les premières réalisées depuis 2019.

2. Bien que des progrès considérables aient été réalisés dans la mise en œuvre des SMP de 2022 et 2023, la détérioration de la situation sécuritaire depuis février 2024 a eu des effets négatifs sur les résultats macroéconomiques du pays. Avec l'installation du nouveau gouvernement, il a été convenu de laisser à son terme le SMP de 2023 plutôt que de le proroger. Aussi, nous avons préférablement opté pour un nouveau Programme SMP aligné sur le budget de l'exercice 2024-2025, avec de nouveaux objectifs quantitatifs.

3. La croissance estimée pour l'exercice 2023-2024 est négative, pour une sixième année consécutive. Les recettes n'ont pas été à la hauteur des attentes, et notre capacité à mettre en œuvre les dépenses sociales a également été partiellement compromise. Cela se reflète notamment dans des dépenses inférieures aux prévisions issues du décaissement du guichet de choc alimentaire. Néanmoins, nous avons réussi à éviter le financement monétaire du budget, et les réserves internationales nettes ont dépassé les prévisions.

4. Dans ce contexte, nous sollicitons un nouveau Programme de référence de douze mois qui permettra d'ancrer et d'approfondir les réformes mises en œuvre au cours du dernier SMP afin de

renforcer la résilience économique, la gouvernance et la protection sociale. Nous espérons que le nouveau programme de référence sera également soutenu par une aide au développement des capacités du FMI, conformément à la stratégie du FMI pour les États fragiles/affectés par des conflits. Le nouveau programme, qui s'achèvera en décembre 2025, contribuera à améliorer nos capacités de gestion macroéconomique, à renforcer nos cadres de politique budgétaire et monétaire, et nous permettra d'établir une base solide d'antécédents qui pourrait ouvrir la voie à un accord de prêt de la tranche supérieure de crédit avec le FMI.

5. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les développements récents et présente les objectifs et les politiques de notre programme économique. Les politiques exposées dans le MPEF ci-joint sont conformes aux objectifs de notre programme économique et social. Nous sommes prêts à prendre d'autres mesures si nécessaire et consulterons les services du FMI avant d'entreprendre toute révision des politiques exposées dans le MPEF, conformément aux pratiques du FMI. Pendant la durée du programme, nous nous abstiendrons : i) d'imposer ou d'intensifier des restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes, ii) d'introduire ou de modifier des pratiques de changes multiples, ou iii) de conclure des accords de paiements bilatéraux incompatibles avec l'article VIII. Nous informerons les services du FMI de tout événement ou développement susceptible d'avoir une incidence sur le programme économique afin d'examiner conjointement les conséquences et les mesures optimales pour y faire face, sans compromettre les objectifs du programme. Nous nous engageons à transmettre dans les meilleurs délais les données et les informations nécessaires pour permettre aux services du FMI de suivre l'évolution de la situation économique et la mise en œuvre des politiques définies dans le programme, conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint ou sur demande. L'unité d'audit interne de la BRH vérifiera les données monétaires du programme conformément au PAT aux dates de vérification et communiquera les résultats au Fonds. Nous consentons également à ce que le FMI publie le rapport des services du FMI sur ce SMP, la présente lettre d'intention et ses annexes.

6. Veuillez agréer, **Madame la directrice générale**, l'assurance de notre très haute considération.

___/s/___

Alfred Fils **Métellus**

Ministre de l'Économie et des Finances

___/s/___

Ronald **Gabriel**

Gouverneur de la Banque de la République
d'Haïti

Pièce Jointe I. Mémoire de Politique Économique et Financière

A. Introduction et Cadre Macroéconomique

1. Ce Mémoire de politiques économiques et financières (MEFP) présente le cadre macroéconomique qui sous-tend notre programme, ainsi que les priorités et les objectifs des politiques économiques et des réformes structurelles que nous poursuivrons. Il reflète les points de vue partagés par les autorités haïtiennes et les services du FMI sur les meilleurs moyens de :

- Renforcer davantage la résilience économique, la gouvernance, la redevabilité et la protection sociale ;
- Renforcer la stabilité économique et jeter les bases d'une croissance économique durable et inclusive ;
- Réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie de tous les citoyens haïtiens.

2. Les conditions macroéconomiques, principalement dues à la fragilité de la situation sécuritaire, sont restées exceptionnellement difficiles. La croissance est estimée à -4,0 pourcent pour l'exercice 2024, reflétant l'effondrement de l'économie entre mars et mai 2024, principalement en raison de l'escalade de la violence des gangs. Elle devrait rebondir modérément cette année, à 0,5 pourcent, et atteindre 1,5 pourcent à moyen terme, grâce à la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles et à l'amélioration de la situation en matière de sécurité. L'inflation annuelle, bien qu'en baisse, est restée élevée à 27,9 pour cent au cours de l'exercice 2024, principalement du fait du choc de l'offre causé par la détérioration des conditions de sécurité, malgré la réduction du financement monétaire du déficit budgétaire. Les pressions inflationnistes devraient continuer à s'atténuer cette année et à moyen terme avec la réduction progressive de l'insécurité. Le déficit du compte courant pour l'exercice 2024 devrait, selon les estimations, se réduire à ½ pourcent du PIB, en raison de la forte compression des importations—due au ralentissement de l'activité économique—et de la solidité des transferts de fonds. Les réserves internationales brutes (RIB) ont par conséquent augmenté, passant de 2,3 milliards de dollars US à fin septembre 2023 à 2,5 milliards de dollars US (équivalent à 5,7 mois d'importations) à fin septembre 2024.

B. Repères Structurels : Gouvernance, Transparence, Responsabilité et Mobilisation des Recettes Intérieures

3. Pour garantir la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des ressources d'urgence reçues pour soutenir les ménages les plus vulnérables à travers le guichet choc alimentaire du FMI, nous nous engageons à continuer de contrôler, surveiller, enregistrer et publier de manière rigoureuse et systématique toutes les dépenses liées à cette intervention d'urgence. À cette fin, nous continuerons à publier des rapports mensuels détaillés sur l'exécution

des dépenses budgétaires financées par le guichet choc alimentaire du FMI, conformément au modèle fourni par les services du FMI. Ces rapports seront publiés au plus tard 45 jours après la fin de chaque mois (repère structurel mensuel). Par ailleurs, l'Inspection Générale des Finances (IGF) continuera de réaliser des audits internes sur l'utilisation des ressources d'urgence allouées par le guichet choc alimentaire du FMI dans tous les ministères concernés. Les résultats de ces audits seront transmis à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA) (repère structurel trimestriel). La CSCCA effectuera également l'audit de conformité financière et opérationnelle couvrant toutes les dépenses associées au guichet choc alimentaire de la FCR pour les exercices 2022-23 et 2023-24, et publiera son rapport en mars 2025 (repère structurel de mars 2025).

4. Avec l'assistance technique du FMI, nous avons adopté et publié, en novembre 2021, le décret régissant les exigences de transparence dans les marchés publics. Ce décret, établit, notamment, l'obligation de divulguer publiquement le nom des bénéficiaires effectifs des soumissionnaires retenus pour tous les marchés publics et toutes les concessions. Depuis lors, nous avons régulièrement publié tous les contrats publics, incluant les informations sur les soumissionnaires retenus. Nous veillerons à ce que toutes les dispositions de ce décret soient mises en œuvre (repère structurel mensuel) et nous commencerons à préparer une réforme complète de la loi sur les marchés publics. Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de gestion des finances publiques (GFP), notamment en ce qui concerne l'amélioration de la transparence des dépenses publiques, de l'information fiscale et de la redevabilité, et nous sommes déterminés à poursuivre ces efforts. Plus précisément, nous continuerons à produire des états financiers trimestriels consolidés plus détaillés pour le Fonds d'Assistance Economique et Sociale (FAES), conformément aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion des finances publiques ; cela inclut des rapports réguliers des réunions trimestrielles du conseil d'administration du FAES (repère structurel trimestriel). Nous nous engageons à publier le rapport sur le diagnostic de la gouvernance et un plan d'action connexe préparé par les services du FMI et à intégrer ses recommandations dans notre programme de réforme (objectif structurel de référence pour février 2025).

5. Le département des finances du FMI a mené une mission de suivi ciblée sur les sauvegardes au début de 2024 pour soutenir la Banque de la République d'Haïti (BRH). Cette mission était essentielle pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de 2019 relatives aux sauvegardes et faire la lumière sur les évolutions liées à la transparence et aux opérations de la banque centrale. Suite aux recommandations de cette mission de suivi des sauvegardes, nous renforcerons la transparence de la BRH en achevant les audits externes pour l'exercice 2023 (repère structurel de juin 2025). Nous continuerons à aligner le cadre de gestion des réserves de la Banque centrale sur des dispositions de gouvernance saines et sur les principes de sûreté et de liquidité. A cette fin, le conseil d'administration de la BRH approuvera : i) un plan à moyen terme pour améliorer la composition du portefeuille d'investissement, ii) une nouvelle allocation stratégique des actifs, iii) une politique d'investissement actualisée, et iv) des directives d'investissement actualisées, en étroite consultation avec les services du FMI (repère structurel de juin 2025).

6. La fourniture de données monétaires plus détaillées, notamment le bilan complet de la Banque centrale conformément au formulaire de déclaration normalisé accepté au niveau international, ainsi que des informations précises sur les dépôts du gouvernement auprès de la banque centrale, contribuera à améliorer la transparence (repère structurel mensuel).

L'unité d'audit interne de la BRH vérifiera également les données monétaires du programme conformément au Protocole d'Accord Technique aux dates de vérification et communiquera les résultats aux services du FMI avant que la direction du FMI n'approuve la revue.

7. Nous avons l'intention d'exploiter le potentiel de la digitalisation pour améliorer la mobilisation des recettes intérieures afin de répondre aux énormes besoins de développement du pays, avec l'assistance technique du Département des Affaires Fiscales (FAD) du FMI. A cette fin, nous allons (i) faire signer et publier un protocole de coopération administrative et technique entre l'administration fiscale (DGI) et l'administration douanière (AGD) pour l'interconnexion de leurs systèmes informatiques (repère structurel de juin 2025), et (ii) digitaliser les déclarations fiscales et les paiements à travers toutes les banques commerciales pour les plus grandes entreprises enregistrées auprès de la Direction générale des grands contribuables (repère structurel de juin 2025).

C. Politique Budgétaire et Protection Sociale

8. L'exécution du budget de l'exercice 2024 était conforme à l'un des principaux objectifs du SMP. Nous sommes déterminés dans l'exécution du budget de l'exercice 2024-2025 à maintenir à zéro le financement monétaire réalisé au cours de l'exercice précédent afin de réduire davantage les pressions inflationnistes. A cette fin, nous adopterons un plafond strict de zéro crédit net au gouvernement qui servira de point d'ancrage principal pour éviter le financement monétaire du déficit budgétaire (objectif quantitatif). Nous avons l'intention de maintenir cette orientation à moyen terme. Nous mettrons également à jour le « pacte » de financement entre la BRH et le Ministère de l'Economie et des Finances conformément à cet objectif. Nous envisageons de couvrir certains besoins de financement par des emprunts intérieurs afin de contribuer à l'approfondissement du marché local et par des financements extérieurs concessionnels.

9. Malgré un environnement économique difficile, nous prévoyons une augmentation des recettes fiscales à 4,9 pourcent du PIB pour cette année fiscale, contre 4,8 pourcent l'année dernière. Cette augmentation devrait être principalement attribuée aux recettes douanières résultant des récentes réformes d'administration fiscale. L'augmentation des dépenses publiques devrait rester modérée et maîtrisée, tout en continuant à donner la priorité aux dépenses sociales ciblées. Les dépenses courantes et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures devraient augmenter de 0,9 pourcent du PIB cette année, par rapport à l'exercice 2023-2024. Compte tenu de la modération des prix mondiaux du pétrole, les subventions directes aux carburants devraient rester nulles au cours de cet exercice. Le déficit budgétaire de l'exercice 2024-2025 devrait donc s'établir à -0,1 pourcent du PIB, financé principalement par des emprunts concessionnels extérieurs et des emprunts intérieurs auprès des banques commerciales. Les indicateurs de la dette publique devraient s'améliorer par rapport à l'analyse de viabilité de la dette

réalisée au moment du décaissement du guichet choc alimentaire du FMI, en raison de la réduction des déficits budgétaires et de l'opération de restructuration de la dette du Venezuela. Si nous prévoyons un budget supplémentaire, nous en informerons rapidement les services du FMI et discuterons avec eux pour garantir le respect des objectifs du SMP y compris les objectifs quantitatifs.

10. Nous continuerons à compter sur l'assistance technique du FMI pour renforcer la capacité de nos administrations fiscales à accroître la mobilisation des recettes intérieures. Il est essentiel de poursuivre le développement des capacités pour améliorer l'administration douanière afin de remédier à la non-conformité de l'évaluation douanière des importations. Nous avons l'intention de mettre en œuvre les recommandations issues de cette assistance. Nous sommes également déterminés à mettre en œuvre la feuille de route pour l'application du code fiscal intégrant le Code General des Impôts (CGI) et Le Livre des Procédures Fiscales (LPF).

11. La mise en œuvre effective de la réforme des subventions aux carburants est essentielle pour assurer la viabilité budgétaire à moyen terme. Toutefois, compte tenu des répercussions politiques et sociales potentielles, nous prévoyons une mise en œuvre progressive de cette réforme. Les prochaines étapes, après la révision du mécanisme de fixation des prix de détail, incluront l'introduction d'un mécanisme simple d'ajustement et de lissage des prix en fonction des fluctuations des prix internationaux du pétrole et du taux de change. Parallèlement, nous établirons un cadre réglementaire pour le secteur des produits pétroliers et renforcerons les institutions de régulations concernées. Enfin, nous accompagnerons cette réforme par une stratégie de communication claire et inclusive, visant à favoriser son acceptation par le public.

12. Nous sommes déterminés à renforcer les filets de sécurité sociale afin de réduire la pauvreté généralisée à la suite des multiples chocs subis récemment par le pays. Nous continuerons donc à mettre en œuvre le plan d'action du gouvernement visant à étendre les programmes sociaux destinés à améliorer les conditions de vie et à renforcer l'inclusion sociale, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes handicapées et personnes âgées). Nous prévoyons également d'augmenter les transferts d'argent et les rations alimentaires pour les ménages vulnérables. Nous avons lancé des programmes d'alimentation scolaire, fourni des repas chauds aux ménages vulnérables par l'intermédiaire de restaurants communautaires, et nous avons supprimé certains frais de scolarité. Nous accélérerons les dépenses liées au financement d'urgence fourni par le guichet choc alimentaire du FMI pour soutenir ces efforts. Nous continuerons à surveiller l'exécution et le ciblage des dépenses sociales du Ministère des affaires sociales et du travail (MAST) et des Ministères de l'éducation, de la santé et de l'agriculture (objectif quantitatif).

13. Nous restons attachés aux principes d'une utilisation prudente de l'allocation de DTS d'Haïti et d'une information transparente sur l'utilisation par Haïti de son allocation de DTS. Cela inclut la publication sur les sites web de la BRH ou du Ministère des Finances de toute conversion future de l'allocation de DTS en monnaies librement utilisables. Nous avons l'intention de maintenir les cadres institutionnels régissant l'utilisation à des fins budgétaires de l'allocation de

DTS, y compris les conditions de remboursement entre le Ministère des Finances et la Banque centrale, ainsi que les mesures de transparence pour l'utilisation des DTS.

D. Politiques Monétaire, de Change et Financière

14. Nous continuerons à renforcer notre cadre de politique monétaire dans un contexte de flexibilité des taux de change. Nous mènerons des opérations d'absorption de liquidités à court terme pour éliminer tout financement monétaire excessif, réduire les pressions inflationnistes potentielles et améliorer la transmission de la politique monétaire. Nous poursuivrons les réformes engagées par la BRH pour développer le marché des titres publics afin de fournir au Trésor public une autre source de financement et un mécanisme de pilotage de la politique monétaire plus efficace.

15. La BRH limitera ses interventions sur le marché des changes aux efforts visant à atténuer les fluctuations excessives du taux de change. Ainsi, nous allons :

- adopter un plancher pour les réserves internationales nettes (objectif quantitatif) ;
- mettre en place un mécanisme approprié pour les interventions sur le marché des changes, tel que des ventes aux enchères hebdomadaires de devises bien conçues au lieu du système d'allocation de devises ;
- poursuivre les travaux en cours sur une règle d'intervention sur le marché des changes ; et
- achever la révision des limites de la position ouverte nette (POS) pour les banques commerciales

16. Nous sommes reconnaissants au département des statistiques du FMI d'avoir rapidement fourni une assistance technique pour aider la BRH à compiler les statistiques de réserves selon le nouveau standard, qui sera publié mensuellement. Cela devrait apporter davantage de transparence aux données relatives aux réserves. Nous nous engageons à ne pas imposer ou intensifier de restrictions aux paiements et aux transferts pour les transactions internationales courantes, à ne pas introduire ou modifier des pratiques de changes multiples et à ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiement qui soient incompatibles avec l'article VIII.

17. Nous poursuivrons les réformes visant à renforcer la supervision bancaire et à accroître l'inclusion financière pour soutenir la croissance. À cette fin :

- Nous avons demandé au CARTAC de poursuivre l'assistance technique visant à mettre en œuvre une supervision bancaire basée sur le risque. La BRH bénéficie également de l'assistance technique de la Banque Mondiale pour le renforcement de sa capacité de supervision des institutions de microfinance (mutualistes et non mutualistes). Nous continuerons à surveiller la solidité des institutions financières et à finaliser les textes en suspens sur la réglementation bancaire.

- Nous avons commencé à améliorer notre cadre juridique pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT) avec l'assistance technique du département juridique du FMI, et conformément aux normes internationales du Groupe d'action financière (GAFI). Le cadre révisé a été adopté en avril 2023. Nous promulguerons tous les règlements nécessaires pour mettre en œuvre le nouveau décret sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous continuerons à prendre les mesures supplémentaires nécessaires pour sortir de la liste grise du GAFI, notamment en achevant l'évaluation nationale des risques (ENR) débutée en mars 2024, en mettant en œuvre un régime de surveillance fondé sur les risques en matière de LBC/FT pour les institutions financières et les entreprises et professions non financières désignées, et en garantissant la transparence des informations de base et des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales. En particulier, nous renforcerons la surveillance des institutions financières fondée sur les risques, d'ici à mars 2025.

E. Sauvegardes

18. Nous continuerons à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2019. Il s'agit notamment de finaliser le passage aux normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards) et d'élaborer un plan à moyen terme visant à supprimer progressivement la participation de la BRH aux activités de financement du développement, ainsi que d'aligner la stratégie d'allocation d'actifs sur les meilleures pratiques. Nous comprenons également qu'une nouvelle évaluation des sauvegardes doit être réalisée avant l'approbation de tout accord ultérieur du FMI avec Haïti.

F. Suivi du Programme

19. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires convenues dans le cadre du Programme de référence (tableaux 1 et 2 du présent mémorandum). Un comité de suivi du programme, composé des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que de la Banque de la République d'Haïti (BRH), est en place. En cas de besoin, ce comité peut solliciter la participation d'autres secteurs. Il se réunira au moins une fois par trimestre avec le Ministre de l'Economie et des Finances et le Gouverneur de la BRH pour leur présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Programme de référence. Ce programme sera suivi à l'aide d'objectifs quantitatifs fixés pour fin décembre 2024 et fin juin 2025, ainsi que d'objectifs indicatifs à fin mars 2025 et à fin septembre 2025, et des repères structurels définis dans le tableau 2.

20. Nous nous engageons à publier le présent mémorandum ainsi que le rapport des services du FMI qui l'accompagne sur les sites Internet du Ministère de l'Economie et des Finances et de la BRH, dès que le Programme de référence sera approuvé par la direction du FMI.

Annexe 1. Tableau 1. Haïti : Objectifs Quantitatifs et Indicatifs, Décembre 2024–Septembre 2025

	Encours estimé à fin septembre 2024	Flux cumulés depuis septembre 2024							
		Décembre 2024		Mars 2025		Juin 2025		Septembre 2025	
		Objectif quantitatif	Effectif	Objectif indicatif	Effectif	Objectif quantitatif	Effectif	Objectif indicatif	Effectif
I. Objectifs quantitatifs périodiques									
Réserves internationales nettes (RIN) de la banque centrale (en US\$ millions) — plancher ^{1/2/}	920	60		80		100		120	
Solde primaire du secteur public non financier — plancher ^{3/}		-239		-479		-718		-958	
Crédit net de la banque centrale au secteur public non financier — plafond ^{1/3/4/}	240,021	0		0		0		0	
Administration centrale ^{5/}	245,097	0		0		0		0	
Autres entités non financières du secteur public		-5,076		0		0		0	
Dotation budgétaire pour les dépenses sociales — plancher ^{5/}		11,000		19,810		29,714		39,619	
II. Objectifs quantitatifs continus									
Accumulation d'arriérés intérieurs par l'administration centrale	0	0		0		0		0	
Accumulation d'arriérés extérieurs par le secteur public (en millions de dollars)	0	0		0		0		0	
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public (en millions de dollars US) — plafond	0	0		0		0		0	
III. Objectifs indicatifs									
Recettes fiscales du gouvernement central, hors dons - plancher ^{6/}		40,000		90,000		140,000		200,000	
Pour mémoire									
Provision pour les dépenses non décaissées de l'exercice fiscal 2024 (en millions de gourdes)	9,200								
Ressources du FSW détenues à la banque centrale, mais non encore transférées au compte unique du Trésor (en millions de gourdes)	1,542								
Ressources non décaissées du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) du FMI (en millions de gourdes)	1,534								
Appui budgétaire (en millions de dollars)		0		0		21		39	
Réserves internationales brutes (stock, en millions de dollars)	2,525								
(en mois d'importations de biens et de services de l'année suivante)	5.7								

Sources : Ministère des Finances ; Banque de la République d'Haïti ; estimations des services du FMI.

1/ Le programme comprend un ajusteur asymétrique sur le plancher du solde primaire du SPNF et sur les réserves internationales nets (RIN) pour les appuis budgétaires extérieurs inférieure aux montants prévus.

2/ Aux fins du suivi du programme, le taux de change qui sera utilisé pour la période septembre 2024 à juin 2025 est de 0.737261 DTS pour un dollar, le taux de change au 30 septembre 2024.

3/ L'objectif quantitatif est atteint si le total est atteint.

4/ Le programme comprend des ajusteurs visant à augmenter la cible du crédit net au secteur public non financier du montant des prélèvements sur les actifs liés aux éléments suivants : (i) les paiements pour le règlement des dépenses de l'exercice 2024 non encore décaissées à fin septembre 2024, sur les fonds provisionnés et (ii) l'utilisation des ressources restantes au titre FSW de 2023 et des ressources libérées à la suite de l'allègement de la dette dans le cadre du fonds fiduciaire d'Assistance et de Riposte aux Catastrophes (ARC). Le programme comprend également un ajusteur visant à augmenter la cible du crédit net au SPNF du montant de l'augmentation des passifs de l'administration centrale (c'est-à-dire les actifs de la banque centrale) causée par les variations de taux de change dans le compte 172160 de la banque centrale (« Avance différée de change FMI »).

5/ L'enveloppe budgétaire affectée aux affaires sociales et travail, éducation, agriculture et santé publique. Le plancher correspond à la somme de l'allocation budgétaire affectée au Ministère Affaires Sociales et du Travail (MAST), Ministère de l'Éducation, Ministère de l'Agriculture et de Ministère de la Santé Publique.

6/ Comprend les impôts intérieurs sur les entreprises, le revenu des personnes physiques et les ventes ainsi que les droits de douane.

Annexe 1. Tableau 2. Haïti : Repères Structurels du SMP de 2024

	Mesure	Objectif	Calendrier
Gouvernance, y compris la gestion des finances publiques			
1	Publier le rapport sur le Diagnostic de la Gouvernance y compris le plan d'action qui y figure.	Renforcer la gouvernance	Fin février 2025
2	Publier, sur les sites de la Commission Nationale de Marchés Publics (CNMP) et du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), tous les nouveaux contrats de marchés publics, y compris les informations sur les bénéficiaires effectifs (nom et nationalité des bénéficiaires effectifs) des marchés attribués aux soumissionnaires retenus, dans les 45 jours suivant l'attribution du marché, à compter du rapport mensuel des marchés attribués en décembre 2024	Accroître la transparence des dépenses publiques	Mensuel à partir de décembre 2024
3	Le ministère des Finances publiera sur les sites du MEF et de la Direction Générale du Budget (DGB) tous les rapports mensuels sur l'exécution des dépenses budgétaires via le compte Haïti Food Shock Window (Guichet de choc alimentaire) depuis son premier décaissement d'ici février 2025 ; et pour les décaissements futurs au plus tard 45 jours après la fin de la période de référence, à compter du rapport mensuel sur les dépenses budgétaires de décembre 2024 dont la publication est prévue pour la mi-février 2025.	Accroître la transparence des dépenses publiques	Mensuel à partir de décembre 2024
4	A travers l'Inspection Générale des Finances, conduire et compléter les audits internes trimestriels des dépenses de tous les ministères impliqués dans l'utilisation du compte du Guichet Choc Alimentaire d'Haïti, et rapporter ces audits internes à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), dans un délai de trois mois à compter de la fin de la période de référence, à compter du trimestre juillet-septembre 2024 pour lequel le rapport doit parvenir au CSCCA au plus tard en décembre 2024.	Accroître la transparence des dépenses publiques	Trimestriel à partir de fin décembre 2024
5	Effectuer par la CSCCA l'audit de conformité financier et opérationnel de toutes les dépenses liées au Guichet choc alimentaire au titre de la FCR pour les exercices budgétaires 2022-23 et 2023-24 et en publier le rapport le d'audit, sur les sites de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), du MEF, et de la Direction Générale du Budget (DGB).	Améliorer la responsabilité et accroître la transparence des dépenses publiques	Fin mars 2025
6	Publier sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) les rapports trimestriels (avec un mois de décalage) sur les opérations et la situation financière du Fonds d'assistance économique et sociale (FAES), y compris les rapports réguliers de ses réunions trimestrielles du conseil d'administration, à partir du rapport trimestriel juillet-septembre 2024, dont la publication est prévue pour fin décembre 2024.	Accroître la transparence des dépenses publiques	Trimestriel à partir de fin décembre 2024
7	Signer et publier sur les sites du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et de la Direction Générale du Budget (DGB) un protocole de coopération administrative et technique entre la Direction générale des impôts (DGI) et l'Administration générale des douanes (AGD) pour l'interconnexion de leurs systèmes informatiques.	Renforcer les capacités de mobilisation des recettes fiscales	Fin juin 2025
8	Le lancement et la mise en œuvre de la digitalisation des déclarations et des paiements fiscaux à travers toutes les banques commerciales pour les plus grandes entreprises enregistrées auprès de la DGI.	Renforcer les capacités de mobilisation des recettes fiscales	Fin juin 2025
Gouvernance et sauvegardes			
9	Publier sur le site internet de la BRH le rapport d'audit de la BRH et les états financiers audités pour l'exercice 2023 (se terminant en septembre 2023) réalisés par un cabinet d'audit international indépendant.	Améliorer la transparence des opérations de la Banque centrale	Fin juin 2025
10	Approbation par le Conseil d'administration de la BRH : (i) d'un plan à moyen terme pour améliorer la composition du portefeuille d'investissement (ii) d'une nouvelle allocation stratégique des actifs, (iii) d'une politique d'investissement actualisée, et (iv) de directives d'investissement actualisées, en étroite consultation avec les services du FMI.	Aligner le cadre de gestion des réserves de la Banque centrale sur des dispositions de gouvernance saines et sur les principes de sécurité et de liquidité.	Fin juin 2025
Gouvernance, fourniture de données, transparence et diffusion des données économiques			
11	Fournir au personnel du FMI le bilan complet de la banque centrale selon le formulaire de déclaration standardisé internationalement accepté (SRF-1SR, 1SR faisant référence à la banque centrale) afin d'inclure également des données détaillées sur les comptes de dépôt du gouvernement, avec un décalage de deux mois à compter de la fin de l'année. période de référence, à compter du bilan de fin novembre 2024, qui devrait être fourni d'ici fin février 2025.	Renforcer la transparence du bilan de la Banque centrale	Avec une périodicité mensuelle et un décalage de deux mois, commençant à être fourni au personnel du FMI à partir de février 2025.

Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique

21. Les résultats obtenus par Haïti dans le cadre du programme de référence de 12 mois, courant jusqu'en décembre 2025, seront évalués à l'aune d'objectifs quantitatifs (OQ) et de repères structurels (RS). Le présent protocole d'accord technique définit les OQ fixés par les autorités haïtiennes et le Fonds monétaire international (FMI) aux fins du suivi du programme. Il prévoit également les modalités de transmission des données qui permettront aux services du FMI de suivre la mise en œuvre du programme.

A. Définitions

22. Administration centrale. Sauf indication contraire, l'administration centrale comprend l'administration centrale d'Haïti et exclut les administrations locales (municipalités), la banque centrale (BRH) et tous les autres établissements financiers publics, les entités autonomes de l'État à caractère administratif, culturel ou scientifique et les entreprises publiques. Les dépenses de l'administration centrale sont financées par les impôts et autres prélèvements intérieurs et par les bailleurs de fonds extérieurs, au moyen, entre autres, des dons extérieurs, des comptes courants ministériels, et de la dette publique intérieure et extérieure.

3. Fonds et programmes spéciaux. Ceux-ci incluent le Fonds d'entretien routier (FER) et les ressources mobilisées pour financer le programme de scolarisation universelle gratuite et obligatoire (PSUGO) en plus des transferts du Trésor. Aux fins du programme de référence, les ressources prélevées pour financer le FER et le PSUGO (par l'intermédiaire du Fonds National d'Éducation, FNE) seront comptabilisées comme des recettes de l'administration centrale.

4. Fonds d'assistance économique et sociale (FAES). Le FAES est une entité financière autonome de l'État, actuellement sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances. Il a pour mission de financer des projets à court terme et à forte intensité de main-d'œuvre visant à améliorer les conditions de vie des populations pauvres dans les zones urbaines et rurales et à accroître leur potentiel productif. Il est responsable de la mise en œuvre des programmes sociaux financés par le Trésor public et les donateurs étrangers.

5. Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement (BMPAD). Le BMPAD est une entité administrative autonome de l'État sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances. Il assure la mise en œuvre des accords de subvention et de prêt conclus entre l'État et un donateur ou un prêteur étranger, dans le cadre de la monétisation des programmes d'aide au développement en Haïti. En particulier, il finance les programmes et les projets approuvés à partir des fonds générés par la monétisation de l'aide en nature et en assure le suivi.

6. Électricité d'Haïti (EDF). EDH est une entreprise publique qui produit, fournit et distribue de l'électricité. Les flux entre EDH et l'administration centrale comprennent les éléments suivants : i) les transferts de l'administration centrale (notamment taxes sur le chiffre d'affaires perçues sur la consommation d'électricité et non déléguées à l'administration centrale et le paiement des factures

d'achat de carburant) ; ii) le paiement des lettres de crédit en faveur des producteurs indépendants d'énergie pour régler les factures de production impayées par EDH ; iii) le paiement des factures d'achat de carburants par les producteurs indépendants d'énergie, qui constituent la contrepartie des arriérés d'EDH au titre des factures de production impayées. Aux fins du programme de référence, les transferts sont enregistrés dans les opérations « au-dessus de la ligne », tandis que les lettres de crédit et les créances financières sont enregistrées dans les postes de financement « au-dessous de la ligne ».

7. Secteur public non financier (SPNF). Le SPNF comprend l'administration centrale, les fonds et programmes spéciaux (définis au paragraphe 3), les autres entités autonomes de l'État à caractère administratif, culturel ou scientifique, dont le FAES et le BMPAD (paragraphe 4 et 5), EDH (paragraphe 6), le régime de pension de la fonction publique et l'Office national d'assurance-vieillesse (ONA) et les collectivités locales.

8. Secteur public. Le secteur public comprend le SPNF, les banques publiques et les entreprises publiques financières non bancaires (détenues à plus de 50% par l'État) et la BRH.

9. Dons budgétaires. Les dons budgétaires sont les dons reçus des partenaires bilatéraux et multilatéraux d'Haïti (y compris l'Union européenne, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, la Banque de développement des Caraïbes et des donateurs bilatéraux) aux fins de l'aide budgétaire générale ou sectorielle.

B. Objectifs Quantitatifs (OQ)

10. La mise en œuvre du programme fera l'objet d'un suivi au moyen des indicateurs suivants. Sauf indication contraire, tous les OQ seront évalués sur une base cumulative à partir d'une date de référence fixée à la fin de l'exercice précédent (fin septembre), comme prévu dans le tableau 1 du Mémoire de politique économique et financière.

11. Taux de change du programme. Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises (hors dollar) seront évalués « aux taux de change du programme », selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants. Tous les actifs, engagements et flux libellés en dollar seront évalués en dollar, la monnaie utilisée pour mesurer les réserves internationales nettes. Il a été décidé d'appliquer les taux de change suivants : 132,0563 HTG = 1 USD (taux de référence de la BRH au 30 septembre 2024), 1,119600 USD = 1 EUR et 0,737261 DTS = 1 USD (taux au 30 septembre 2024 publiés par le FMI sur son site Internet : https://www.imf.org/external/np/fin/data/param_rms_mth.aspx).

Crédit Net de la Banque Centrale au Secteur Public Non Financier

12. Le crédit net de la banque centrale au secteur public non financier est défini comme la différence entre les actifs et les passifs de la BRH vis-à-vis du secteur public non financier

(créances nettes sur le secteur public) déclarés par la BRH au FMI. Il comprend le crédit net de la BRH à l'administration centrale et le crédit net de la BRH aux autres entités du secteur public non financier. Les passifs de la BRH envers l'administration centrale (c'est-à-dire les actifs de l'administration centrale à la BRH) incluent également un compte provisoire de 9,2 millions de gourdes au titre des dépenses publiques engagées durant l'exercice budgétaire 2024, mais pas encore décaissées à fin septembre 2024. Le calcul du crédit net de la banque centrale au secteur public non financier est exposé dans le tableau 1 à partir de données au 30 septembre 2024.

13. Ajustements du crédit net de la banque centrale au SPNF. Pour éviter des contraintes injustifiées sur les dépenses du SPNF, l'indicateur du crédit net de la banque centrale au SPNF fera l'objet des ajustements suivants :

- i) L'objectif relatif au crédit net de la banque centrale au SPNF sera ajusté à la hausse du montant des décaissements réalisés après le 30 septembre 2024 liés aux dépenses de l'administration centrale engagées lors de l'exercice budgétaire 2024 pour un maximum égal au montant provisionné de 9,2 millions de gourdes indiqué à la ligne « Autres engagements envers l'administration centrale en gourdes » dans le tableau 1.
- ii) L'objectif relatif au crédit net de la banque centrale au SPNF sera ajusté à la hausse du montant des décaissements, réalisés après le 30 septembre 2024, des ressources restantes liées au soutien au titre du guichet « chocs alimentaires » en 2023 et de l'allègement de la dette consenti par le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC). Les ressources au titre du guichet « chocs alimentaires » déposées à la banque centrale, mais non encore transférées sur le compte unique du Trésor et les ressources issues du fonds fiduciaire ARC sont indiquées à la ligne « Autres dépôts de l'administration centrale en devises » dans le tableau 1.
- iii) L'objectif relatif au crédit net de la banque centrale au SPNF sera ajusté à la hausse de l'augmentation des engagements de l'administration centrale (qui correspondent à des actifs de la banque centrale) résultant des différences de change dans le compte no 172160 de la banque centrale (« Avance Différence de change FMI ») qui est pris en compte dans la ligne « Prêts et avances à l'administration centrale » dans le tableau 1.

Pièce jointe II. Tableau 1. Haïti : Composantes du Crédit Net de la Banque Centrale au SPNF	
(En millions de gourdes)	
	Septembre 2024
Crédit net de la banque centrale au secteur public non financier	240 020,92
Crédit net à l'administration centrale	245 097,04
Créances sur l'administration centrale	349 591,17
Avoirs en titres de dette publique	221 360,50
Prêts et avances à l'administration centrale	128 230,67
Autres créances sur l'administration centrale	0,00
Engagements envers l'administration centrale	104 494,13
Dépôts à vue de l'administration centrale en gourdes	63 710,19
Autres dépôts de l'administration centrale en gourdes	1 230,63
Prêts de l'administration centrale en gourdes (fonds du Trésor public en fidéicommiss)	126,40
Comptes de règlement de l'administration centrale en gourdes (bail)	13,95
Autres engagements envers l'administration centrale en gourdes	9 200,00
Dépôts à vue de l'administration centrale en devises	27 021,88
Autres dépôts de l'administration centrale en devises	3 076,21
Engagements envers l'administration centrale sous forme de crédits commerciaux en devises (effets pour payer l'AID)	114,88
Autres engagements envers l'administration centrale en devises	0,00
Créances nettes sur les autres entités du secteur public non financier	-5 076,12
Créances sur les autres entités du secteur public non financier	0,00
Créances sur les administrations provinciales ou régionales et les administrations locales	0,00
Créances sur les sociétés non financières publiques	0,00
Engagements envers d'autres entités du secteur public non financier	5 076,12
Dépôts à vue des administrations provinciales, régionales et locales (en gourdes)	234,14
Dépôts à vue des sociétés non financières publiques (en gourdes)	527,60
Dépôts à vue des administrations provinciales, régionales et locales (en devises)	0,00
Dépôts à vue des sociétés non financières publiques (en devises)	0,00
Autres dépôts des administrations provinciales, régionales et locales (en gourdes)	0,00
Autres dépôts des sociétés non financières publiques (en gourdes)	4 314,37
Autres dépôts des administrations provinciales, régionales et locales (en devises)	0,00
Autres dépôts des sociétés non financières publiques (en devises)	0,00
Autres engagements monétaires envers des administrations provinciales, régionales et locales	0,00
Autres engagements monétaires envers des sociétés non financières publiques	0,00
Engagements non monétaires envers des administrations provinciales, régionales et locales	0,00
Engagements non monétaires vis-à-vis des administrations provinciales, régionales et locales	0,00

Réserves Internationales Nettes

14. Les réserves internationales brutes de la BRH désignent les actifs extérieurs que les autorités monétaires contrôlent directement¹ et dont elles peuvent disposer immédiatement pour répondre à des besoins de financement de la balance des paiements, pour intervenir sur les marchés des changes afin d'influer sur le taux de change, ainsi que pour d'autres besoins connexes (par exemple, maintenir la confiance dans la monnaie et dans l'économie, et permettre d'emprunter à l'étranger). Les avoirs de réserve doivent être des actifs en devises et des actifs existants. Tous les actifs conditionnels et les actifs en devises placés en nantissement sont exclus si grevés. Les réserves internationales brutes déclarées par la BRH dans les formulaires standards de déclaration des données 1SR et 2SR doivent respecter cette définition. Les réserves internationales brutes comprennent l'or monétaire, les actifs extérieurs liquides, dont les avoirs en droits de tirages spéciaux (DTS) et la position de réserve d'Haïti au FMI. Pour les besoins du programme, les avoirs en DTS et la position de réserve au FMI seront calculés à partir de données issues du département financier du FMI.

15. Aux fins du programme, les réserves internationales nettes (indiquées dans le tableau 2 ci-après) désignent les réserves internationales brutes de la banque centrale,

- **les engagements liés aux réserves** (c'est-à-dire les engagements en devises envers des non-résidents), comme : i) les prêts à court terme (lignes de crédit) contractés par la banque centrale, ii) les chèques certifiés en dollars, iii) l'ensemble des engagements d'Haïti envers le FMI, calculés à partir des données du département financier du FMI² ;
- **les engagements intérieurs en devises de la banque centrale envers des résidents**, tels que : i) les dépôts en devises des banques commerciales à la BRH (dépôts à vue en dollar et en euro, y compris des BCM et de CAM transfer), ii) les autres engagements en devises envers d'autres institutions de dépôt inclus dans la base monétaire, iii) les dépôts à vue en devises des autres sociétés financières, iv) les engagements liés aux opérations d'échange de devises avec des institutions financières locales ;
- **les autres engagements en devises**, tels que : i) les comptes spéciaux en devises ; ii) les comptes de projets en devises, iii) les engagements en devises hors bilan de la banque centrale.

¹ Le concept d'avoir de réserve repose sur les notions de « disponibilité à l'emploi » et de « contrôle » par les autorités monétaires. Voir le *Manuel de la balance des paiements*, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/bopman6.htm>, et les *Directives de déclaration des données*, <https://www.imf.org/external/np/sta/ir/irprocessweb/pdf/guideFRE.pdf>.

² Pour plus de précisions, on pourra consulter l'encadré 8 de la *Note d'orientation des services sur la conception des programmes et la conditionnalité* (en anglais) (<https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2024/01/30/Operational-Guidance-Note-On-Program-Design-and-Conditionality-544122>): « Pour les besoins de la définition et du suivi des programmes financés par le FMI, tous les crédits et prêts en cours du FMI, quelle que soit leur échéance, doivent être déduits des avoirs de réserve lors du calcul des RIN aux fins du programme ».

Pièce jointe II. Tableau 2. Haïti : Calcul des Réserves Internationales Nettes au Titre du Programme	
(En millions de dollars)	
	Septembre 2024
A. Réserves internationales brutes	2 525,2
Or monétaire	153,1
Avoirs en monnaie étrangère	37,5
Dépôts à vue à l'étranger	444,2
Investissements à l'étranger	1 769,3
Avoirs en DTS 1/	93,2
Position des réserve au FMI 1/	27,9
B. Passifs liés aux réserves	306,6
Engagements envers le FMI 1/ 2/	245,1
Prêts à court terme des entités privés non-résidentes	60,2
Engagements envers d'autres IFI	1,3
Chèques certifiés en devises	0,3
C. Engagements envers des résidents en devises	1 263,4
Dépôts en devises du secteur financier à la banque centrale	1 231,0
Swaps avec des institutions financières	32,4
D. AUTRES ENGAGEMENTS EN DEVISES	35,2
Engagements en devises hors bilan	15,0
Comptes de projets	20,2
Comptes spéciaux	0,1
E. Réserves internationales nettes - Définition du programme de référence 2024 (A-B-C-D)	919,9
Postes pour mémoire (exclus du calcul des réserves internationales nettes au titre du programme)	
Engagements divers de la banque centrale en devises (dont valeurs aux fins des ajustements)	25,0
Dépôts en devises de l'administration centrale à la banque centrale	228,9
Engagements en devises de l'administration centrale à court terme (12 prochains mois)	24,8
Sources : Banque de la République d'Haïti (BRH), Statistiques financières internationales du FMI ; calculs des services du FMI. 1/ À partir des livres de compte du FMI. Pour les besoins du programme de référence 2024, entre décembre 2024 et septembre 2025, les montants en DTS seront convertis en dollars en appliquant le taux de change du 30 septembre 2024 (1 USD = 0,737261 DTS). 2/ Aux fins du programme, l'intégralité de l'encours des engagements d'Haïti envers le FMI est prise en compte, y compris les fonds consentis au titre de la facilité de crédit rapide (guichet « chocs alimentaires ») en janvier 2023, versés sur un compte de l'État à la BRH, d'un montant de 81,9 millions de DTS.	

16. Si les dons budgétaires s'avèrent inférieures aux projections, alors le plancher des réserves internationales nettes sera ajusté à la baisse du montant de la différence enregistrée. En revanche, il ne sera pas ajusté à la hausse du montant éventuel des dons budgétaires supérieurs aux niveaux attendus indiqués dans le tableau 3.

Pièce jointe II. Tableau 3. Haïti : Projections de Dons Budgétaires (En millions de dollars)			
Flux cumulés depuis fin septembre 2024			
Septembre 2024	Mars 2025	Juin 2025	Septembre 2025
0	0	21	39

Solde Primaire du Secteur Public Non-Financier

17. Les arriérés intérieurs par l'administration centrale désignent les dépenses acceptées par le Trésor et toujours impayées 90 jours après leur échéance, malgré la livraison des biens et services correspondants. Les arriérés intérieurs de l'administration centrale excluent les engagements publics hors budget impayés.

18. Les engagements de l'administration centrale hors budget impayés désignent les engagements contractés en dehors des procédures budgétaires (ministère ou autres organes publics) susceptibles de donner lieu à des créances conditionnelles envers les ressources de l'administration centrale.

19. Le financement intérieur net du secteur public non financier (SPNF) désigne la somme des éléments suivants : i) le crédit net de la banque centrale au SPNF ; ii) le crédit net des banques commerciales intérieures au SPNF (tel que déclaré dans le formulaire standard de déclaration des données 2SR), qui inclut les variations des dépôts du SPNF et l'émission nette de bons du Trésor et autres titres du SPNF aux banques commerciales ; et iii) le crédit non bancaire net au SPNF, qui inclut l'émission nette de bons du Trésor et autres titres du SPNF aux institutions non bancaires, la variation de la position créditrice nette du SPNF vis-à-vis du secteur de l'électricité (y compris les producteurs indépendants) et la variation nette des crédits des fournisseurs et des arriérés intérieurs de l'administration centrale.

20. Le financement extérieur net du secteur public non financier (SPNF) désigne la somme i) des nouveaux décaissements de prêts extérieurs (hors prêts du FMI) et ii) de la variation nette des arriérés extérieurs hors amortissements des prêts extérieurs.

21. Pour les besoins du programme, le solde primaire du secteur public non financier (SPNF) correspond à la somme des éléments suivants : le financement intérieur net du SPNF et le financement extérieur net du SPNF, après déduction du paiement d'intérêts sur la dette publique. Si les dons budgétaires n'atteignent pas les niveaux attendus, le plancher relatif au solde primaire du SPNF fera l'objet d'un ajustement asymétrique. Plus précisément, si le soutien budgétaire est inférieur aux projections, le plancher relatif au solde primaire sera abaissé du montant de ces déficits. En revanche, si le soutien budgétaire est supérieur aux projections, le plancher relatif au solde primaire restera inchangé.

Dotations Budgétaires aux Dépenses Sociales

22. Le décret budgétaire prévoit les crédits des ministères, c'est-à-dire le pouvoir de

contracter des obligations, qui deviennent exigibles au cours de l'année budgétaire jusqu'à un montant précis pour des fins spécifiées (telles qu'énoncées dans le décret budgétaire) au cours de l'année budgétaire. Pour les besoins du programme, les dépenses sociales sont définies comme l'enveloppe budgétaire allouée au ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), au ministère de l'Éducation, au ministère de l'Agriculture et du ministère de la Santé publique dans le décret budgétaire.

23. Le plancher relatif aux dépenses sociales, qui constitue un OQ, s'applique à la somme des dotations budgétaires du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Santé Publique, exécutées à la fin du mois, c'est-à-dire à la fin du mois de décembre ou de juin pour les OQ et à la fin du mois de mars pour les OI. Les crédits provisionnels, à savoir les dépenses qui sont engagées avant l'ouverture de crédit budgétaire, seront inclus le cas échéant.

Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public

24. Définition de la dette. La définition de la dette est énoncée au paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du Conseil d'administration du FMI (28 octobre 2020). Aux fins des présentes directives, il faut entendre par le terme « dette » une obligation actuelle, c'est-à-dire non éventuelle, née d'un accord contractuel qui prévoit la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services et en vertu duquel le débiteur s'engage à effectuer ultérieurement un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services ; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les plus courantes sont :

- i. les prêts, qui sont des avances de fonds effectuées au profit de l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement de l'emprunteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels l'emprunteur doit rembourser les fonds, et généralement payer un intérêt, en rachetant les garanties à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ;
- ii. les crédits-fournisseurs, qui sont des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et
- iii. les contrats de bail, qui sont accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie attendue des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins des présentes directives, la dette correspond à la valeur actualisée (en début de contrat) de

tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période sur laquelle porte celui-ci, hormis ceux liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien des biens concernés.

25. Aux fins de ce plafond d'endettement, la dette du secteur public s'entend de la dette contractée ou garantie par l'État. Le secteur public est défini au paragraphe 8 du présent protocole d'accord technique.

26. Garanties de la dette par le secteur public. Aux fins du programme, la garantie de la dette par l'État désigne une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

27. Concessionnalité. Aux fins du programme, une dette est concessionnelle si elle comprend un élément don d'au moins 35 % calculé comme suit: l'élément don d'une dette est la différence entre la valeur actuelle nette (VAN) de la dette et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette³. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en actualisant les flux de paiement futurs du service de la dette. Pour les dettes comprenant un élément don inférieur ou égal à zéro, la VA serait équivalente à la valeur nominale de la dette. Le taux d'escompte appliqué à cette fin est le taux d'escompte uniforme de 5 % arrêté dans la décision n° 15248-(13/97) du conseil d'administration⁴.

28. Dette extérieure. Aux fins du plafonnement des nouveaux emprunts non concessionnels contractés ou garantis, la dette extérieure s'entend de toute dette contractée ou garantie par le secteur public à des conditions non concessionnelles auprès de non-résidents libellée en devises, c'est-à-dire une monnaie autre que la monnaie d'Haïti. Elle inclut, le cas échéant, la dette émise dans le pays par l'État et détenue par des non-résidents.

29. Le secteur public s'engage à ne pas contracter et à ne pas garantir de dette extérieure non concessionnelle. Cet engagement s'applique également à toute dette privée garantie par le secteur public qui constitue un passif conditionnel. Sont exclus du plafond les crédits à court terme (à échéance résiduelle de moins d'un an) à l'importation, les accords de rééchelonnement, les emprunts au FMI, les achats de bons du Trésor par des non-résidents et les bons de la BRH libellés en gourde qui sont indexés au taux de change. Cet objectif quantitatif fera l'objet d'un suivi continu de la part des autorités et tout cas de non-respect devra être signalé immédiatement au FMI.

Accumulation d'Arriérés Extérieurs par le Secteur Public

30. Arriérés extérieurs du secteur public Il s'agit de toutes les obligations du service de la dette (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par le secteur public auprès de non-résidents qui sont exigibles mais non payées à la date prévue dans le contrat de prêt ; les

³ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

⁴ On trouvera un outil pour calculer l'élément dons dans un large éventail de montages financiers à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/en/GECalculator>.

obligations qui sont renégociées avec des créanciers extérieurs et/ou qui font l'objet du litige sont exclues. Aux fins de l'évaluation de l'objectif quantitatif sur la non-accumulation des nouveaux arriérés extérieurs du secteur public, les arriérés résultant du non-paiement du service de la dette en raison de sanctions internationales empêchant les paiements au créancier sont exclus de la définition précédente. Cet objectif quantitatif fera l'objet d'un suivi continu de la part des autorités et tout cas de non-respect devra être signalé immédiatement au FMI.

Accumulation d'Arriérés Intérieurs par l'Administration Centrale

31. Arriérés intérieurs de l'administration centrale Il s'agit de toutes les obligations du service de la dette (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'administration auprès de résidents qui sont exigibles mais non payées 90 jours après la date prévue dans le contrat de prêt. L'objectif quantitatif relatif à l'accumulation d'arriérés intérieurs par l'administration centrale fera l'objet d'un suivi continu de la part des autorités et tout cas de non-respect devra être signalé immédiatement au FMI.

C. Transmission des Données aux Fins du Suivi du Programme

32. Pour faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations indiquées dans le tableau récapitulatif ci-après. En outre, toutes les révisions de données seront communiquées rapidement aux services du FMI.

33. Les autorités porteront à la connaissance des services du FMI, par voie écrite et au moins 10 jours ouvrables (hors jours fériés en Haïti) avant mise à effet, tout changement des politiques économiques et financières susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats du programme, tel qu'une modification de la législation fiscale ou douanière, de la politique salariale ou encore du soutien aux entreprises privées ou publiques. Concernant les OQ continus, les autorités communiqueront promptement au FMI tout cas de non-respect.

Pièce Jointe II. Tableau 4. Haïti : Récapitulatif des Données à Transmettre

Secteur	Série de Données	Périodicité	Délai de Diffusion
Secteur Réel			
	Comptes nationaux	Annuelle	Trois mois
	Indicateurs économiques trimestriels (conjoncture économique)	Trimestrielle	Deux mois
	Indice des prix à la consommation (y compris désagrégé)	Mensuelle	Trois semaines
Finances Publiques			
	Recettes budgétaires (intérieures, extérieures, autres)	Mensuelle	Quatre semaines
	Dépenses en base caisse (traitements et salaires, biens et services, dette extérieure, comptes courants)	Mensuelle	Quatre semaines
	Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Deux semaines
	Solde courant et fonctionnement des projets	Mensuelle	Un mois
	Tableau sous-jacent du TOFE, permettant de déterminer les chèques en circulation et le solde des comptes des projets d'investissement	Mensuelle	Un mois
	Tableau sur l'exécution du budget ventilée par ministère et autre organe et par type de dépenses	Mensuelle	Un mois
	Montant mensuel total des dépenses exécutées par lettres de transfert	Mensuelle	Un mois
	Rapport sur le recouvrement des recettes de la DGI (rapport d'activités)	Mensuelle	Un mois
	Tableaux de recouvrement des recettes de l'AGD (indicateurs d'activités aux ports, rapport analytique des perceptions douanières à l'importation)	Mensuelle	Un mois
	Tableau des recettes encaissées et des dépenses autorisées (TEREDA)	Mensuelle	Un mois
	Recettes et dépenses détaillées du BMPAD	Trimestrielle	Un mois
	Rapport sur les dépenses de protection sociale	Trimestrielle	Un mois
	Tableau sur la mise en œuvre du programme PSUGO	Trimestrielle	Un mois
	Tableau de bord de la compagnie nationale d'électricité EDH comprenant des informations mensuelles sur la production d'électricité, et ventilant explicitement la composition de la production entre producteurs indépendants d'électricité, EDH et par région	Mensuelle	Un mois
	Données commerciales sur EDH permettant le calcul du taux de facturation et de recouvrement d'EDH	Mensuelle	Une semaine
	Données de trésorerie sur EDH comprenant toutes les recettes et toutes les dépenses (courantes, d'investissement et autres)	Mensuelle	Un mois
	Information sur toute créance hors budget présentée pour paiement	Mensuelle	Un mois

Pièce Jointe II. Tableau 4. Haïti : Récapitulatif des Données à Transmettre

	Encours d'obligations impayées de l'administration centrale hors budget	Mensuelle	Un mois
	Données sur tous les transports de combustibles par produit précisant le prix à l'importation c.a.f., la structure des prix complète (y compris la marge de stabilisation) et les volumes d'importation et de consommation. Données sur la perception réelle pour chaque mois avec ventilation par produit et type d'impôt.	Mensuelle	Une semaine
	Tableau des prix à l'importation des produits pétroliers, par ordre d'arrivée	Mensuelle	Un mois
	Tableau des quantités de produits pétroliers importées	Mensuelle	Un mois
	Tableau de la « marge de stabilisation » de la Direction de l'inspection des impôts	Mensuelle	Un mois
	Tableau de la « taxe sur les produits pétroliers » de la Direction de l'inspection des impôts	Mensuelle	Un mois
	Détails de l'encours de tous les emprunts publics et titres de dette publique (taux d'intérêt, échéance, créancier s'il est connu)	Annuelle	Trois mois
	Tableau d'amortissement complet de la dette publique intérieure et extérieure	Annuelle	Trois mois
	État des stocks et flux de remboursement des crédits et des arriérés de paiements des fournisseurs	Mensuelle	Une semaine
	Dépenses liées au programme au titre du guichet « chocs alimentaires »	Mensuelle	Un mois
Données Monétaires et Financières			
	Taux de change	Quotidienne	Un jour
	Base monétaire ainsi que ses sources et monnaie en circulation.	Hebdomadaire	Une semaine
	Tableau aide-mémoire contenant entre autres : i) l'encours des obligations de la BRH ; ii) les dépôts des banques commerciales ; iii) le crédit au secteur privé (en gourdes et en dollars) ; iv) les détails sur les entrées et sorties des réserves de change, y compris l'aide budgétaire reçue ; v) le volume des opérations en devises y compris les achats et ventes de la BRH ; vi) les réserves internationales brutes et nettes et vii) le crédit net de la BRH à l'administration centrale et au secteur public non financier et l'encours et les taux d'intérêt des bons de la BRH.	Mensuelle	Une semaine
	Tableaux indiquant, entre autres, les taux d'intérêts moyens et pondérés sur les crédits et dépôts libellés en gourdes et en dollars et les réserves excédentaires du système bancaire.	Mensuelle	Un mois

Pièce Jointe II. Tableau 4. Haïti : Récapitulatif des Données à Transmettre (Suite et Fin)

	Statistiques monétaires et financières. Formulaire standard de déclaration des données, bilan de la banque centrale et des autres institutions de dépôts.	Mensuelle	Un mois
	Bilan détaillé de la banque centrale (table de passage) au niveau du compte	Mensuelle	Un mois
	Information sur la composition des réserves internationales brutes et nettes (formulaire type de déclaration des données sur les réserves internationales et les liquidités en devises si disponible)	Mensuelle	Un mois
	Statistiques sur le contrôle bancaire et indicateurs commerciaux sur les banques commerciales	Trimestrielle	Un mois
	Calendrier et placements prévus des bons de la BRH en gourdes indexés sur le dollar, y compris dans les banques et non-banques	Trimestrielle	Un mois
	États financiers audités de la BRH	Annuelle	Trois mois
Balance des Paiements et PEG			
	Balance des paiements (première version)	Trimestrielle	Six semaines
	Balance des paiements révisée	Trimestrielle	Trois mois après la première transmission
	Tableau de trésorerie de devises de la BRH ; projections trimestrielles jusqu'à la fin de l'exercice.	Trimestrielle	Un mois
	Position extérieure globale (PEG)	Annuelle	Trois mois
Dettes Extérieures			
	Rapport sur la dette extérieure préparé par la BRH montrant les décaissements mensuels ; service de la dette, remises et rééchelonnements de dette, arriérés et encours de la dette.	Mensuelle	Un mois
	Détails sur toute dette publique extérieure et dette garantie par l'État	Mensuelle	Un mois
	Données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés extérieurs	Mensuelle	Six semaines
	Tableau d'amortissement complet de la dette extérieure	Annuelle	Trois mois